

## CLIVAGES ET PARTIS EN BELGIQUE

Vincent de Coorebyter

CRISP | « Courier hebdomadaire du CRISP »

2008/15 n° 2000 | pages 7 à 95

ISSN 0008-9664

Article disponible en ligne à l'adresse :

---

<https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2008-15-page-7.htm>

---

Distribution électronique Cairn.info pour CRISP.

© CRISP. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Courrier hebdomadaire

n° 2000 • 2008

## Clivages et partis en Belgique

Vincent de Coorebyter

CRISP

## **Courrier hebdomadaire**

Rédacteur en chef : Étienne Arcq

Le numéro simple : 6,90 euros – le numéro double : 12,40 euros

Abonnement : 235,00 euros

Souscription, commandes et informations :  
CRISP – Place Quetelet, 1A – 1210 Bruxelles  
Tél 32 (0)2 211 01 80 – Fax 32 (0)2 219 79 34  
<http://www.crisp.be>

Banque 310-0270551-07  
IBAN BE74 3100 2705 5107 – Swift BBRUBEBB

Le Courrier hebdomadaire bénéficie des remarques et suggestions de l'équipe de recherche du CRISP. Les projets de textes sont également soumis à la lecture de spécialistes extérieurs à l'équipe de recherche, et qui sont choisis en fonction des sujets traités.

Le Courrier hebdomadaire est soutenu par l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique du Ministère de la Communauté française. Il bénéficie également de l'aide de la Loterie nationale.

Éditeur responsable : Vincent de Coorebyter – Place Quetelet, 1A – 1210 Bruxelles

Tous droits de traduction, d'adaptation ou de reproduction par tous procédés, y compris la photographie et le microfilm, réservés pour tous pays.

ISSN 0008 9664

## TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES SIGLES DE PARTI	6
INTRODUCTION	7
1. APPORTS ET PROBLÈMES LÉGUÉS PAR LE MODÈLE DE LIPSET ET DE ROKKAN	8
1.1. Les principales composantes du modèle	8
1.2. Le problème du formalisme	10
1.3. L'imprécision dans la dénomination des clivages et dans leurs composantes	12
2. LE MODÈLE DES CLIVAGES REVISITÉ	14
2.1. Les trois strates constitutives d'un clivage	14
2.1.1. Un sentiment de déséquilibre profond sur un enjeu majeur	15
2.1.2. L'auto-organisation des citoyens	15
2.1.3. La création de partis politiques	16
2.2. La définition du terme de « clivage » et le rapport entre les clivages et les partis	16
2.3. La dénomination des clivages	18
2.4. La clé sociologique sous-jacente au modèle : le sentiment de déséquilibre ou de domination	19
3. PREMIÈRE BASE EMPIRIQUE : LE CLIVAGE ÉGLISE/ÉTAT	21
3.1. Le déséquilibre originel	22
3.2. L'auto-organisation des citoyens	23
3.2.1. Les premières manifestations anticléricales	24
3.2.2. La querelle des inhumations	24
3.2.3. Les questions éthiques	25
3.3. La création de partis politiques	26
3.3.1. Le Parti libéral	26
3.3.2. Les partis ouvriers	26
3.3.3. La lente structuration du Parti catholique	27
3.3.4. Du PSC–CVP au CD&V, au CDH et au CDF	29
3.3.5. Les autres partis et l'affaiblissement du clivage Église/État	30
3.4. Conclusion : un clivage pacifié plutôt que dépassé	31
4. DEUXIÈME BASE EMPIRIQUE : LE CLIVAGE POSSÉDANTS/TRAVAILLEURS	34
4.1. Le déséquilibre originel	34
4.2. L'auto-organisation des citoyens	35
4.3. La création de partis politiques	36
4.3.1. Les partis ouvriers	36
4.3.2. La structuration du monde ouvrier chrétien et l'organisation en <i>standen</i>	37
4.3.3. La persistance de la question ouvrière dans les partis chrétiens	38
4.3.4. Les autres partis interclassistes	39
4.3.5. Les partis libéraux	39
4.3.6. Les partis ultralibéraux	40
4.4. Conclusion : un clivage institutionnalisé et démultiplié	41
5. TROISIÈME BASE EMPIRIQUE : LE CLIVAGE CENTRE/PÉRIPHÉRIE	44
5.1. Le déséquilibre originel	44
5.2. L'auto-organisation des citoyens	46
5.2.1. Le mouvement flamand	46

5.2.2. Le mouvement wallon	47
5.2.3. L'organisation des bruxellois : même le centre se vit comme « périphérie »	48
5.3. La création de partis politiques	50
5.3.1. Les partis flamands	50
5.3.2. Les partis wallons et le FDF	51
5.3.3. L'organisation actuelle des partis en fonction du clivage centre/périphérie	52
5.4. Conclusion : un clivage toujours plus profond, voire incontrôlable	54
<b>6. UN CLIVAGE ABSENT EN BELGIQUE : LE CLIVAGE URBAIN/RURAL</b>	<b>56</b>
<hr/>	
<b>7. UN CINQUIÈME CLIVAGE : PRODUCTIVISME/ANTIPRODUCTIVISME</b>	<b>58</b>
7.1. L'élargissement du modèle à un nouveau clivage	58
7.2. Le déséquilibre originel	60
7.3. L'auto-organisation des citoyens	62
7.4. La création de partis politiques	63
7.4.1. Écolo	63
7.4.2. Agalev/Groen!	64
7.5. Faut-il reconnaître un nouveau clivage ?	64
7.6. Comment nommer ce cinquième clivage ?	66
7.7. La position des partis écologistes à l'égard des autres clivages	67
<b>8. LES LIMITES DU MODÈLE : UN SIXIÈME CLIVAGE PROBLÉMATIQUE ET DES PARTIS HORS CLIVAGE</b>	<b>68</b>
8.1. L'extrême droite dans le modèle de Lipset et de Rokkan	68
8.2. Révolution, clivages, partis	69
8.3. En première analyse, un clivage cosmopolitisme/identité ?	71
8.4. En deuxième analyse, un clivage identité/cosmopolitisme ?	72
8.5. En troisième analyse, un clivage doublement incomplet	73
8.5.1. Le pôle « cosmopolitisme » : une auto-organisation de la société qui ne débouche pas sur des partis	73
8.5.2. Le pôle « identité » : des partis sans ancrage majeur dans la société	75
8.6. Conclusion : un quasi-clivage, ambigu et incomplet	77
8.7. Des partis hors clivages	77
8.8. Les partis hors système et la Lijst Dedecker	79
8.9. Les petits partis et les clivages	80
<b>9. LA DOUBLE DYNAMIQUE TRANSVERSALE AUX DIFFÉRENTS CLIVAGES</b>	<b>81</b>
9.1. Les dynamiques d'affrontement caractéristiques d'un clivage	82
9.1.1. Le rôle de fer de lance joué par la société civile	82
9.1.2. La perpétuation des clivages par la société civile, et notamment par les piliers	83
9.1.3. La polarisation des thèses en conflit	84
9.2. Les dynamiques de pacification caractéristiques d'un clivage	85
9.2.1. Les clivages comme vecteurs de rééquilibrage	85
9.2.2. Les clivages comme vecteurs d'ouverture aux revendications adverses	87
9.2.3. Les clivages comme vecteurs de stabilisation	89
9.2.4. Les clivages comme vecteurs d'intégration au travers des partis	90
<b>CONCLUSION</b>	<b>92</b>



## TABLE DES SIGLES DE PARTI

**Agalev** – Anders gaan leven  
**BUB** – Belgische Unie – Union belge  
**CDF** – Chrétiens démocrates fédéraux (jusqu'en mars 2007 : Chrétiens démocrates francophones)  
**CDH** – Centre démocrate humaniste  
**CD&V** – Christen-Democratisch en Vlaams  
**CVP** – Christelijke Volkspartij  
**Écolo** – Écologistes confédérés pour l'organisation de luttes originales  
**FDF** – Front démocratique des francophones  
**FN** – Front national  
**Groen!** – Geweldloos, Rechtvaardig, Open, Ekologisch, Netwerk  
**LDD** – Lijst Dedecker  
**MCC** – Mouvement des citoyens pour le changement  
**MR** – Mouvement réformateur  
**N-VA** – Nieuw-Vlaamse Alliantie  
**Open VLD** – Open Vlaamse Liberalen en Democraten  
**PC** – Parti communiste  
**PNPb** – Partij voor een Nieuwe Politiek België – Parti pour une nouvelle politique belge  
**POB** – Parti ouvrier belge  
**POS** – Parti ouvrier socialiste  
**PRL** – Parti réformateur libéral  
**PS** – Parti socialiste  
**PSC** – Parti social-chrétien  
**PTB** – Parti du travail de Belgique  
**PVDA** – Partij van de Arbeid  
**PVV** – Partij voor Vrijheid en Vooruitgang  
**RW** – Rassemblement wallon  
**RWF** – Rassemblement Wallonie-France  
**SP** – Socialistische Partij  
**SP.A** – Socialistische Partij Anders – Sociaal progressief alternatief  
**Spirit** – Sociaal, Progressief, Internationaal, Regionalistisch, Integraal-democratisch, Toekomstgericht  
**VlaamsProgressieven** : dénomination donnée à Spirit en 2008  
**VB** – Vlaams Blok ou Vlaams Belang  
**VLD** – Vlaamse Liberalen en Democraten – Partij van de Burger  
**VU** – Volksunie

## INTRODUCTION

Les partis politiques font l'objet d'une littérature abondante, et très diversifiée. En Belgique néanmoins, un angle d'explication s'est imposé de manière privilégiée auprès des spécialistes : le système des clivages, mis en lumière par Stein Rokkan en collaboration avec Seymour Lipset en 1967, et qui est généralement considéré comme la grille d'analyse la plus efficace pour rendre compte de l'éventail des partis politiques actifs en Europe de l'Ouest.

Ce modèle d'analyse a joué un rôle significatif dans les travaux du CRISP, qui l'ont rapidement appliqué à la Belgique, et qui ont contribué à sa diffusion dans les milieux scientifiques belges. Le CRISP en a d'autant plus aisément repris les lignes de force qu'il avait lui-même produit, deux ans avant l'article fondateur de Lipset et de Rokkan, une grille d'analyse théorique et un travail empirique qui anticipaient à certains égards le modèle des clivages. Tout le livre publié en 1965 sur *La décision politique en Belgique* témoigne de ce travail empirique, tandis que, sur le versant théorique, le premier chapitre de l'ouvrage explicite trois « tensions profondes de la société belge » qui correspondent à ce que Lipset et Rokkan appelleront les clivages Église/État, possédants/travailleurs et centre/périphérie.

Près d'un demi-siècle s'est écoulé depuis lors, au cours duquel le modèle des clivages, qui a fait autorité, a connu aussi ses premières critiques, la société belge ayant changé à un point suffisant pour que certains en viennent à douter de la persistance des clivages qui avaient structuré la vie politique nationale. Par ailleurs, cette grille d'analyse, très sophistiquée dans sa formulation initiale, reste d'un abord difficile pour les non-spécialistes, alors qu'elle s'appuie sur des phénomènes sociaux auxquels tous les citoyens participent ou assistent d'une manière ou d'une autre.

Il a dès lors paru pertinent, à l'occasion du 2000<sup>e</sup> numéro du *Courrier hebdomadaire*, de revenir sur ce cadre théorique, avec un triple objectif. D'abord proposer une version légèrement modifiée de cette grille, qui sera d'un abord plus simple que celle de Lipset et de Rokkan, et susceptible, de ce fait, de contribuer à la compréhension du modèle des clivages. Ensuite aborder la question des actualisations à apporter au modèle, compte tenu de l'existence de partis politiques d'un nouveau type qui ne s'intègrent pas avec évidence dans le cadre défini en 1967. Enfin formuler quelques hypothèses quant à l'éventuelle perte de substance des clivages.

Comme son titre l'indique, ce *Courrier hebdomadaire* est exclusivement consacré à la Belgique. Un important article d'André-Paul Frogny, auquel nous reviendrons, confirme que ce champ d'observation permet déjà à lui seul d'interroger le modèle des clivages, et qu'il impose même de l'interroger, tant l'évolution récente de la Belgique semble défier tous les schèmes d'interprétation.

# 1. APPORTS ET PROBLÈMES LÉGUÉS PAR LE MODÈLE DE LIPSET ET DE ROKKAN

---

Le système des clivages établi par Lipset et Rokkan en 1967<sup>1</sup> a une vocation comparatiste, centrée sur les pays de l'Europe de l'Ouest. Il a pour objectif d'expliquer pourquoi la quasi-totalité des partis dotés d'une représentation parlementaire au moment où les auteurs écrivent sont les continuateurs, directs ou indirects, de partis fondés avant ou à l'époque de l'instauration du suffrage universel, et pourquoi ces partis se laissent rassembler autour d'un petit nombre d'options idéologiques de base. Ce sont donc à la fois les ressemblances dans l'espace et la permanence dans le temps des partis politiques européens qui constituent le phénomène – étonnant, et largement inaperçu jusque-là – qu'il s'agit d'expliquer.

## 1.1. LES PRINCIPALES COMPOSANTES DU MODÈLE

Le cadre d'explication forgé par Lipset et Rokkan se compose de plusieurs couches, qui ont connu un succès variable.

Lipset et Rokkan empruntent d'abord à l'anthropologue Talcott Parsons, et au courant fonctionnaliste en général, un modèle de classification des fonctions d'un système social.

Ensuite, et de manière plus décisive, ils discernent dans l'histoire de l'Europe deux périodes qui ont vu s'opérer les deux révolutions de grande ampleur dont sont issues les sociétés contemporaines : la révolution nationale, du 16<sup>e</sup> au 19<sup>e</sup> siècle, qui voit éclater les guerres de religion et s'affirmer des États-nations qui doivent arbitrer entre le protestantisme et le catholicisme et réviser les relations entre l'État, les Églises et la papauté, d'une part ; et la révolution industrielle du 19<sup>e</sup> siècle, qui a entraîné des bouleversements majeurs dans la vie économique et sociale, d'autre part.

Selon Lipset et Rokkan, c'est suite à ces deux révolutions que quatre clivages ont structuré la vie politique des pays européens. Plus précisément, deux de ces clivages

---

<sup>1</sup> Dans leur Introduction au livre collectif qu'ils publient alors, *Party Systems and Voter Alignments*, New York, Free Press, 1967. Devenu mythique, ce long texte vient seulement d'être traduit intégralement en français, et ce à l'initiative du CEVIPOL (ULB). Nous citerons cette édition française.

s'enracinent dans la première révolution, et deux dans la seconde. Assez curieusement, Lipset et Rokkan n'ont ni stabilisé la dénomination de ces clivages – nous y reviendrons –, ni défini ces clivages en bonne et due forme, ce qui rend les dénominations et les définitions livrées par leurs épigones plus ou moins sujettes à caution, suspectes d'être infidèles à leurs intentions. C'est pourquoi il est sans doute utile de rappeler la manière dont ils les introduisent dans leur texte fondateur :

Deux de ces clivages sont le résultat direct de ce que nous pourrions appeler la révolution *nationale* : le conflit entre *la culture centrale de construction nationale* et la résistance croissante des *populations dominées* des provinces et des périphéries qui se distinguent ethniquement, sur les plans linguistique ou religieux ; le conflit entre l'*État-nation* centralisateur, normalisateur et mobilisateur, et les privilégiés corporatistes de l'*Église* établie historiquement.

Deux de ces clivages sont le résultat de la *révolution industrielle* : le conflit entre les *intérêts agraires* et la classe montante des *entrepreneurs industriels* ; le conflit entre *possédants et employeurs*, d'un côté, et *locataires, ouvriers agricoles et travailleurs*, de l'autre<sup>2</sup>.

En respectant l'ordre dans lequel ils sont énumérés, et qui ne manque pas d'intérêt dans le contexte de la Belgique, on peut aujourd'hui baptiser et définir ces clivages de la manière suivante :

1. Le clivage centre/périphérie oppose les tenants d'un État centralisé aux tenants d'une autonomie des régions périphériques, ou du respect des langues, des populations et des cultures dominées et territorialement distinctes.
2. Le clivage Église/État oppose les défenseurs de la liberté et de la prééminence de l'Église aux tenants d'un État neutre et laïque, notamment quant à leur rôle respectif en matière d'enseignement, d'assistance et d'éthique.
3. Le clivage industrie/agriculture ou urbain/rural oppose les défenseurs des intérêts industriels et urbains aux défenseurs des intérêts agricoles et ruraux.
4. Le clivage possédants/travailleurs oppose les bénéficiaires de l'industrialisation et de la propriété privée aux prolétaires et aux salariés.

Une dernière composante du système doit être soulignée, qui constitue une sorte de médiation entre les deux révolutions fondatrices et les quatre clivages : selon Lipset et Rokkan, chaque révolution donne naissance à deux clivages, l'un de type territorial et l'autre de type fonctionnel. Le clivage centre/périphérie s'inscrit ainsi sur l'axe territorial suite à la révolution nationale, et le clivage Église/État sur l'axe fonctionnel lié à cette même révolution. Il en va de même, respectivement, pour le clivage urbain/rural (territorial) et pour le clivage possédants/travailleurs (fonctionnel) au regard de la révolution industrielle.

---

<sup>2</sup> S. M. LIPSET et S. ROKKAN, *Structures de clivages, systèmes de partis et alignement des électeurs : une introduction*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2008, p. 33. Nous avons enlevé du texte les références au schéma qui l'introduit.

## 1.2. LE PROBLÈME DU FORMALISME

Ce modèle, très impressionnant, n'est pas pour autant à l'abri de toute interrogation. Il y a un large accord, parmi les spécialistes, pour considérer que ces quatre clivages remplissent bien les objectifs rappelés ci-dessus : ils rendent compte de l'essentiel des systèmes de partis dans les pays et dans la période considérée, motif pour lequel nous lui consacrons ce *Courrier hebdomadaire*. Mais le formalisme dont il est empreint d'une part, et l'imprécision dont il n'est pas dépourvu d'autre part, permettent peut-être – voire imposent – de prendre quelques libertés à son égard.

On remarquera d'abord que la classification des fonctions sociales que Lipset et Rokkan empruntent à Talcott Parsons ne semble pas les convaincre totalement<sup>3</sup>, et que la liste et l'articulation de ces fonctions n'ont guère fait autorité auprès des historiens et des politologues. Cette classification échappant de surcroît à nos compétences, nous la passerons désormais sous silence, comme d'autres l'ont fait avant nous sans paraître en souffrir.

Le principal problème posé par le formalisme de Lipset et de Rokkan est d'une autre nature. À supposer que l'on admette leur définition de la révolution nationale et leur manière d'y greffer aussi bien le clivage centre/péphérie, ce qui est logique, que le clivage Église/État, ce qui mériterait d'être discuté, doit-on tenir pour acquis que chaque grande révolution engendre forcément un double clivage, l'un sur l'axe territorial et l'autre sur l'axe fonctionnel ?

Aucune réelle démonstration n'étant donnée en ce sens, seule une mise à l'épreuve empirique permet de marquer ou non un accord sur cette symétrie. Or le second clivage territorial paraît mériter cette qualification tant qu'on le baptise de clivage « urbain/rural » ou « ville/campagne », mais sa nature territoriale et non fonctionnelle devient douteuse dès qu'on examine son contenu : ce sont des intérêts économiques divergents qui sont ici à l'œuvre, et qui n'ont de dimension territoriale qu'à titre secondaire. Lipset et Rokkan le suggèrent d'ailleurs eux-mêmes en soulignant qu'ils ont distingué « deux types de clivages basés sur les intérêts : les clivages entre intérêts urbains et ruraux (...) et les clivages entre intérêts des possédants et des travailleurs<sup>4</sup> ». Pourquoi, dans leur formalisme, la bipartition « territorial/fonctionnel » domine-t-elle l'ensemble ? Pourquoi pas « intérêts/valeurs », qui conduirait à un autre classement ? À vrai dire, il nous paraît douteux que la réalité historique se plie à des divisions binaires aussi tranchées, qui risquent, face à l'évolution de la société, de fermer le système sur lui-même en empêchant de reconnaître un nouveau clivage qui échapperait à ces divisions ou qui en dérangerait l'ordonnancement. On remarquera en tout cas ici que : 1/ le clivage urbain/rural paraît aussi « fonctionnel » que le clivage possédants/travailleurs, dès lors qu'on se rappelle qu'il est également issu de la révolution industrielle ; 2/ leur caractère fonctionnel commun saute aux yeux si l'on y voit une reprise de l'opposition, qui a

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 19 et 54.

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 41.

longtemps fait autorité, entre secteur économique primaire et secteur secondaire<sup>5</sup>, ou encore de la distinction entre agriculture et industrie, distinction utilisée par Lipset et Rokkan pour baptiser ce clivage dans un important tableau récapitulatif<sup>6</sup>.

Les classifications doivent donc être maniées avec prudence, et nous ne nous sentirons pas tenu de suivre Lipset et Rokkan dans leur système de distinctions croisées. Le clivage centre/périmétrie donne une raison supplémentaire de conserver cette prudence. Daniel L. Seiler a souligné, il y a longtemps déjà, qu'un des grands apports de Lipset et de Rokkan est d'avoir subsumé dans une seule catégorie, à savoir le clivage « centre/périmétrie » et en particulier son pôle « périmétrie », des clivages qui étaient jusque-là traités de manière séparée sous les labels de clivages linguistiques, ethniques et régionaux<sup>7</sup> (l'ethnique s'entendant ici de cultures ancrées dans des terroirs anciens et non de minorités issues de mouvements migratoires récents). Le progrès est en effet considérable, mais, formulé de la sorte, il est le fait de Seiler et d'autres disciples de Lipset et Rokkan, et non de ces derniers. On aura remarqué en effet que ceux-ci distinguent trois formes d'appartenance périphérique, selon l'ethnie, la langue *et la religion*. Le fait régional n'est pas avancé comme tel (ce qui se comprend : ce peut être une conséquence d'une identité fondée à un autre niveau), mais il est remplacé par la confession ou, comme ils le disent ailleurs, par les questions « religieuses et morales »<sup>8</sup>. L'observation est précieuse, et abondamment illustrée dans leur texte : une minorité territoriale qui possède en outre une spécificité religieuse sera d'autant plus encline à l'irrédentisme, comme l'histoire de Belgique le confirme au travers du contraste, manifeste pendant plus d'un siècle, entre une Flandre majoritairement catholique et une Wallonie majoritairement anticléricale. Il reste qu'on ressent un malaise à voir la religion figurer en bonne place dans deux clivages différents, un « territorial » (centre/périmétrie) et un « fonctionnel » (Église/État). Ces deux axes sont-ils aussi distincts que Lipset et Rokkan l'affirment ? N'est-ce pas parce qu'elle fait déjà l'objet de controverses majeures quant à ses rapports avec l'État que la religion établie cumule ses effets, dans certains cas, avec des spécificités territoriales fondées sur d'autres bases ? C'est loin d'être évident dans le cas de l'Irlande, compte tenu de la division entre catholiques et protestants, mais ce l'est davantage pour la Belgique, où l'opposition a été extrêmement vive entre cléricaux et anticléricals. Nous prendrons en tout cas, ici, le clivage centre/périmétrie dans le sens défini par Seiler, qui n'intègre pas automatiquement une dimension religieuse, et qui peut être sous-tendu par d'autres enjeux que culturels, notamment économiques et sociaux.

---

<sup>5</sup> Distinction reprise par Lipset et Rokkan dans le schéma introduisant leurs quatre clivages : cf. *ibidem*, p. 33.

<sup>6</sup> *Ibidem*, p. 92.

<sup>7</sup> D. L. SEILER, *Les partis politiques en Europe*, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 1978, p. 13.

<sup>8</sup> S. M. LIPSET et S. ROKKAN, *Structures de clivages, systèmes de partis et alignement des électeurs : une introduction*, op. cit., p. 29.

### 1.3. L’IMPRÉCISION DANS LA DÉNOMINATION DES CLIVAGES ET DANS LEURS COMPOSANTES

Chez Lipset et Rokkan, la dénomination de chacun des termes composant les clivages est variable : « gouvernement » ou « État-nation » sont ainsi utilisés aussi bien qu’« État » pour désigner le pôle opposé à l’Église ; « culture dominante » et « culture dominée » se substituent périodiquement à « centre » et à « périphérie »<sup>9</sup>, etc. En outre, l’ordre dans lequel les termes sont présentés au sein d’un clivage varie d’une occurrence à l’autre : la première occurrence de ce célèbre jeu d’oppositions place ainsi les travailleurs avant les employeurs et possédants, ou encore l’économie primaire avant l’économie secondaire<sup>10</sup>.

Ces variations, que l’on retrouve chez différents auteurs s’inspirant de Lipset et de Rokkan, ne posent pas problème si leur sens est explicité. À défaut d’explicitation par contre, elles rendent le modèle moins parlant, voire ambigu, en ce qui concerne l’enjeu majeur de chaque clivage d’une part – à quel terme faut-il se fier pour en avoir la meilleure synthèse ? –, et en ce qui concerne la position des termes au sein d’un clivage d’autre part : cette position est-elle indifférente, comme si les deux pôles étaient sur un pied d’égalité ?

Une certaine imprécision demeure aussi quant à la notion même de clivage, qui n’est définie nulle part, et quant aux composantes nécessaires pour pouvoir parler d’un clivage. Il y a, de toute évidence, un lien étroit entre les clivages et les partis étudiés par le modèle, mais l’on ne sait pas avec assurance si les clivages sont des divisions sociales qui sous-tendent la création des partis – ce qui donne aux clivages une sorte d’existence en soi, ou le rôle d’une force latente –, ou s’il faut qu’un ou des partis existent en rapport direct avec l’opposition en jeu pour pouvoir reconnaître l’existence d’un clivage.

De même, le rôle de ce qu’on nomme aujourd’hui la société civile, l’ensemble des organisations de citoyens indépendantes des entreprises, de l’État et des partis politiques, n’est pas clarifié. Le texte de Lipset et de Rokkan est traversé par une foule de références à des mouvements de contestation, de protestation, voire d’émeute, qui ne sont pas le fait des partis, mais qui sont orientés dans le même sens que le combat de certains partis. Est-ce davantage qu’une convergence fortuite ? Ce rôle de la société civile est-il une composante constitutive d’un clivage, indispensable pour pouvoir utiliser ce terme ? Après avoir introduit les communautés et les associations dans le premier schéma de leur Introduction, Lipset et Rokkan annoncent qu’ils étudieront les interactions entre ces acteurs et les partis politiques clivés, adossés à des catégories déterminées de citoyens<sup>11</sup> – mais sans que le sens de leur relation soit, par la suite, réellement éclairci. Le titre de leur Introduction nous semble révélateur à cet égard : « Structures de clivages, systèmes de partis et alignement des électeurs » semble faire de ces derniers une masse presque passive, un potentiel électoral à optimaliser par des partis organisés selon des lignes de clivage, alors que l’accent mis sur les mouvements

<sup>9</sup> Cf., pour ces exemples, *ibidem*, p. 33.

<sup>10</sup> *Ibidem*.

<sup>11</sup> *Ibidem*, p. 21-22.

de contestation et de revendication donne *a priori* un rôle beaucoup plus actif aux électeurs<sup>12</sup>. En insistant « sur les conflits et leur traduction en systèmes de partis<sup>13</sup> », Lipset et Rokkan placent les conflits à l'origine, mais sans affirmer clairement qu'ils doivent être portés par des fractions organisées de la société pour entrer en ligne de compte dans l'analyse, qui ne réserve que quelques allusions au rôle de telles organisations.

La « fonction *d'expression*<sup>14</sup> » des partis pourrait-elle supplanter ou remplacer l'intervention de la société civile sans que le modèle en soit transformé ? Lipset et Rokkan ne le suggèrent nulle part, mais des épigones pressés – autres que ceux auxquels nous nous référerons par endroit – sautent ce pas en isolant les partis dans leur analyse, en les situant simplement face à des « clivages » qui deviennent alors des idées sans acteurs, des divisions idéologiques ou partisanes dont les formations politiques peuvent s'emparer pour optimaliser leur positionnement ou leur audience électorale. À ce risque d'hypostasier ainsi les partis, de les poser à part comme s'ils étaient finalement les maîtres des clivages, répond le risque symétrique d'hypostasier les clivages, de les placer en position d'origine et de réduire les partis à les « exprimer », comme si un clivage, une fois encore, pouvait se passer d'acteurs, politiques cette fois.

---

<sup>12</sup> S'agit-il là de deux rôles distincts dans le temps, les citoyens auto-organisés s'en remettant par la suite aux partis politiques pour défendre leurs convictions ? L'hypothèse est plausible, mais elle mériterait aussi d'être plus clairement établie.

<sup>13</sup> *Ibidem*, p. 16.

<sup>14</sup> *Ibidem*.

## 2. LE MODÈLE DES CLIVAGES REVISITÉ

---

Ce qui précède autorise, nous l'espérons, un non-spécialiste de la politique comparée à revenir au modèle de Lipset et de Rokkan pour le confronter aux réalités belges en espérant, d'une part, qu'il en éclaire quelques évolutions récentes, imprévisibles en 1967, et, d'autre part, que ces réalités éCLAIRENT réciproquement le modèle en permettant, sur l'exemple d'un pays précis, de répondre aux questions qui viennent d'être soulevées.

Procéder de la sorte revient tout simplement à donner le dernier mot à l'histoire, c'est-à-dire à passer en revue des données bien établies de l'histoire de Belgique dans l'espoir de les voir suggérer un ordre, une intelligibilité, qui soit en relation avec le modèle des clivages, et qui, selon la réciprocité déjà évoquée, permette de lever certaines imprécisions qui entouraient ce modèle. C'est à cet exercice que nous nous sommes livré pour préparer deux publications antérieures<sup>15</sup>, et c'est de cet exercice que nous proposons de dégager ici avec plus de netteté les lignes de force, les constats qui nous paraissent pertinents. En insistant sur le fait que le modèle ainsi « revisité » n'a été ni construit ni testé sur d'autres pays que la Belgique : il ambitionne simplement de clarifier sur certains points une dynamique nationale.

Les éléments empiriques qui nous ont inspiré la structuration qui suit seront présentés dans les trois parties suivantes de ce *Courrier hebdomadaire* : pour éviter ce qui pourrait être ressenti comme une trop longue entrée en matière, nous procédons à rebours en présentant d'emblée nos conclusions.

### 2.1. LES TROIS STRATES CONSTITUTIVES D'UN CLIVAGE

La reconstitution de l'émergence des trois grands clivages qui ont structuré la société belge, ainsi que des partis qui y sont associés, montre qu'une même logique était à l'œuvre pour chacun des clivages : trois strates de structuration se sont accumulées, qu'on peut résumer comme suit.

---

<sup>15</sup> V. DE COOREBYTER, « Les partis et la démocratie », *Dossiers*, CRISP, n° 64, 2005, en particulier p. 21-63, ainsi que la première partie du « Carnet pédagogique » *Clivages et partis* publié en 2008 par la Fondation Roi Baudouin (Bruxelles), et dont nous reprendrons par la suite un certain nombre de passages avec l'aimable autorisation de la Fondation.

### 2.1.1. Un sentiment de déséquilibre profond sur un enjeu majeur

La première strate, fondatrice, ne peut pas être réduite à de simples divergences de vues sur un sujet quelconque. Pour qu'un véritable clivage apparaisse, il faut qu'un déséquilibre profond soit ressenti sur un enjeu de grande importance, qui touche concrètement la vie des personnes. Sur cette base naît une opposition frontale et durable, qui découle du fait que les uns se satisfont d'une situation que les autres dénoncent et veulent transformer. Il n'existe pas de clivage sans qu'il y ait, à l'origine au moins, un rapport de force vécu comme inégal sur un enjeu donné, voire un rapport manifeste de domination : c'est ce sentiment de déséquilibre ou de domination qui nourrit une opposition majeure entre les tenants de deux thèses, ceux qui exigent des changements profonds pour en finir avec le déséquilibre qu'ils estiment subir, et ceux qui sont favorables au *statu quo*.

### 2.1.2. L'auto-organisation des citoyens

Deuxième strate, qui apparaît en un deuxième temps : le sentiment de déséquilibre et la volonté de changement provoquent la création de groupes de pression, d'organisations de nature diverse (associations militantes, cercles intellectuels, mouvements d'entraide, journaux, initiatives de formation, établissements d'enseignement...), qui formeront à terme et le cas échéant un pilier<sup>16</sup>. La constitution d'un véritable pilier est facultative : un clivage ne conduit pas nécessairement à la constitution de piliers autour des deux positions antagonistes de départ. Par contre, la structuration de la société civile est un élément constitutif d'un clivage, et elle s'opère d'abord à l'initiative de ceux qui cherchent à modifier le déséquilibre qu'ils estiment subir. Des citoyens, qui ne font pas forcément partie des plus fortunés ou des plus instruits (qu'on pense aux coalitions ouvrières du 19<sup>e</sup> siècle, ou au caractère populaire du mouvement flamand à la même époque, qui recrutait notamment dans les campagnes), prennent la peine de s'organiser pour mener une action collective parce qu'ils ne veulent pas rester passifs devant la situation dont ils dénoncent le caractère inéquitable, et parce qu'ils ne voient pas d'autre moyen de faire triompher ce qu'ils estiment être leurs droits. Cette action collective peut passer par des manifestations de force (regroupements, menaces, émeutes, grèves...), mais elle a aussi pour effet d'inscrire le sentiment originel de déséquilibre ou de domination au registre du discours politique : c'est dès cette étape, c'est-à-dire avant la création de partis dans le cadre d'un clivage, que le malaise est identifié, mis en récit, idéologisé, et qu'un adversaire est nommé et dénoncé.

La fraction de la société qui se voit ainsi contestée peut, quant à elle, s'organiser moins activement et plus tardivement, puisqu'elle bénéficie d'un rapport de force plus

<sup>16</sup> Nous utilisons le terme de « pilier » au sens, consacré aux Pays-Bas et en Belgique, de *zuil*, c'est-à-dire d'un ensemble d'organisations qui partagent une même tendance idéologique et qui peuvent se composer d'un syndicat, d'une mutualité, d'organisations de classes moyennes ou d'agriculteurs, de mouvements de jeunesse et d'éducation permanente, d'écoles privées ou publiques, d'associations culturelles, sociales...

favorable : c'est au sein du pôle « dominé » (ou qui se vit comme tel) d'un clivage que l'on observe les premières initiatives d'auto-organisation. Mais au fil du temps, ceux dont la position ou dont l'action est dénoncée doivent tenir compte de la contestation qui s'est ainsi structurée. Ils lui répondent dès lors en se mobilisant à leur tour, et ce en s'appuyant le cas échéant sur des structures déjà existantes et qui leur confèrent précisément la puissance qui est contestée (congrégations, œuvres et écoles catholiques ; ententes et coalitions d'intérêts patronaux, etc.). Au terme de ce processus, le corps social est profondément traversé par une ligne de fracture : l'auto-organisation de la société civile diffuse les enjeux du clivage au sein de la population, et mobilise l'attention voire le militantisme des citoyens.

### 2.1.3. La création de partis politiques

La troisième strate, qui apparaît en un troisième temps, est celle de l'organisation politique proprement dite, sous la forme de listes de candidats aux élections ou de la création de partis politiques. Ici encore, l'histoire montre que c'est dans la partie de la société qui s'estime dominée que les premières initiatives sont prises. En raison de l'importance de l'enjeu et du sentiment d'injustice qui l'accompagne, certaines des organisations déjà actives autour de cet enjeu décident de créer un instrument politique au profit de leur cause : elles se fédèrent pour déposer des listes de candidats ou pour créer un parti, dont les premiers cadres sont puisés parmi les dirigeants de ces organisations issues de la société civile.

D'autres partis naissent ensuite par réaction, à l'initiative de personnalités appartenant au pôle « dominant » du clivage considéré. Il leur faut en effet réagir puisque, par définition, un clivage sensibilise une partie du corps électoral à l'enjeu dont il est porteur (au moins l'ensemble des personnes qui sont partie prenante des groupes qui se sont mobilisés autour de cet enjeu), de sorte que ceux qui sont contestés doivent contrebalancer le capital électoral sur lequel s'appuient les premiers partis créés sur la base d'un clivage.

## 2.2. LA DÉFINITION DU TERME DE « CLIVAGE » ET LE RAPPORT ENTRE LES CLIVAGES ET LES PARTIS

Comme on l'a souvent souligné, Lipset et Rokkan n'ont pas défini la notion de clivage, ce qui a contribué, croyons-nous, au flou relatif entretenu sur les liens entre les partis et les clivages. Sur la base des constats qui précèdent, nous proposons de définir le clivage comme une division profonde sur un enjeu majeur, division fondée sur un sentiment de déséquilibre ou de domination qui conduit des groupes et ensuite des partis à s'organiser pour réduire ce déséquilibre, ce qui engendre des tensions persistantes avec la partie de la société qui se voit ainsi contestée.

Cette définition nous paraît présenter l'avantage d'expliciter les rapports entre les clivages et les partis, ainsi qu'entre les partis et la société civile. Il n'y a pas de clivage sans parti : par souci d'élaborer des critères clairs, mais aussi par cohérence avec le champ étudié, il nous semble qu'on ne peut parler de clivage s'il n'est pas parachevé par la création d'au moins un parti politique. La théorie des clivages étant destinée à éclaircir la naissance et l'action des partis, ceux-ci sont nécessaires pour pouvoir discerner un clivage c'est-à-dire donner un objet à l'étude. Sur le fond, opter pour ce principe évite de traiter les clivages comme des forces latentes dont les partis seraient seulement l'expression : la théorie des clivages est, entre autres choses, une théorie des *acteurs politiques*.

Il ne faut pas en déduire, pour autant, qu'il n'y a pas de parti sans clivage : un parti peut parfaitement naître en dehors des clivages, ce qui marquera, selon l'importance prise par ce parti, les limites de la portée explicative du modèle. Mais un parti directement créé dans le cadre d'un clivage s'appuiera – si nos constats fondés sur l'histoire de Belgique se répètent – sur une division préalable, et, pour les partis nés à l'initiative du pôle « dominé » d'un clivage, sur l'action antérieure des citoyens auto-organisés.

Il importe de noter que des partis ne se créent pas nécessairement sur les deux pôles d'un clivage donné. La protestation dirigée contre les déséquilibres établis ne constraint pas les milieux contestés à créer un parti pour y répondre : ils peuvent s'en abstenir s'ils la jugent peu menaçante compte tenu du pouvoir dont ils disposent (en tant qu'Église, patrons, détenteurs de la force publique...), ou s'ils possèdent déjà des relais partisans qu'ils mobiliseront dans ce nouveau combat. Si un parti est créé, il le sera généralement d'une manière proche de celle déjà décrite, car un pôle menacé de perdre sa suprématie possède sa propre assise dans la société, et il cherchera à la renforcer si la menace se fait aiguë, comme nous le verrons bientôt à propos des organisations ouvrières catholiques. Il reste que seule la création expresse d'un parti à l'initiative des citoyens organisés sur le pôle « dominé » d'une division profonde constitue une composante nécessaire pour pouvoir parler d'un clivage.

La notion de clivage présentée ici explique trois caractéristiques majeures des partis inscrits dans un clivage. Ces partis possèdent, au moins au départ, un profil idéologique très précis, résultant de leur positionnement sur un enjeu qui divise profondément la société. Ils disposent d'un capital électoral non négligeable, puisqu'ils s'appuient sur la mobilisation de groupes de pression et de réseaux de sociabilité autour de l'enjeu qui est prioritaire pour eux – ce qui rejoint la notion d'« alignement » des électeurs chez Lipset et Rokkan, mais en liant cet alignement à l'engagement d'une partie des électeurs en tant que fraction active de la société civile. Enfin les partis nés dans le cadre d'un clivage bénéficient d'une longue durée de vie, *a priori* proche de celle du clivage qui leur a donné naissance : il faut que ce clivage se dénoue pour que certains partis perdent éventuellement leur raison d'être. Comme les clivages, les partis ne sont pas éternels, mais la force structurante des clivages au plan politique est hors de doute.

## 2.3. LA DÉNOMINATION DES CLIVAGES

Les historiens s'accordent pour considérer qu'en Belgique, la vie politique a été structurée autour de trois des quatre clivages énumérés ci-dessus, le clivage urbain/rural faisant exception. Mais ces clivages sont souvent désignés par d'autres termes que ceux qui ont été avancés par Lipset et Rokkan : on parle ainsi de « clivage philosophique » pour désigner le clivage Église/État, de « clivage socio-économique » pour désigner le clivage possédants/travailleurs, et de « clivage communautaire » pour désigner le clivage centre/périmphérie.

Il y a pourtant un réel intérêt, historique et pédagogique, à conserver les termes binaires repris ci-dessus, et à respecter l'ordre dans lequel ils sont présentés : ces termes et leur ordre reflètent le fait que les clivages naissent de situations de domination ou de déséquilibre vécues comme inacceptables par ceux qui estiment en être victimes et qui finiront par s'organiser au sein de partis politiques pour corriger cet état de fait, le premier terme de chaque clivage désignant le pôle « dominant » du clivage, celui qui suscite une réaction. Parler de clivage « Église/État », « possédants/travailleurs » et « centre/périmphérie », et maintenir l'ordre de ces termes, permet de rappeler qu'à l'origine c'étaient l'Église et non l'État, les possédants et non les travailleurs, le centre et non la périphérie, qui étaient perçus comme dominants, ce que n'autorisent pas des expressions telles que « clivage philosophique », « clivage socio-économique » ou « clivage communautaire », qui placent les deux séries d'acteurs sur un pied d'égalité.

Cette suggestion appelle deux remarques. Tout d'abord, il peut paraître contradictoire d'ordonner les termes d'un clivage en fonction d'une domination, et de parler par ailleurs de « sentiment » de déséquilibre ou de domination. En réalité, nous marquons par ce terme le fait que toutes les inégalités ne donnent pas lieu à une réaction organisée : pour qu'un déséquilibre ou une domination conduise à un clivage, il faut que l'inégalité soit ressentie, nommée et dénoncée comme telle, ce qui dessine aussitôt une ligne de fracture : ceux à qui l'on reproche d'exercer une forme d'oppression contestent celle-ci, au moins en un premier temps, et discutent en tout cas le diagnostic qui est posé. La nature et les effets du déséquilibre ou de la domination faisant l'objet de controverses entre les deux pôles, il faut garder à l'esprit que nous traitons ici de réalités ressenties et idéologisées, décrites, en partie, telles que les acteurs qui font l'histoire les perçoivent.

Seconde remarque : le déséquilibre initial peut être réduit, annulé voire inversé au fil du temps, et nous verrons que c'est même une conséquence logique d'une dynamique de clivage. Mais il nous paraît historiquement et pédagogiquement utile, même s'il y a inversion, de conserver l'ordre initial des termes au sein d'un clivage, qui rappelle quel pôle se sentait originellement dominé : on mesurera d'autant mieux, le cas échéant, l'ampleur du chemin parcouru. Il en va de même si le clivage change de nature, ce qui est partiellement le cas, en Belgique, du clivage centre/périmphérie : il possède aujourd'hui une dimension communautaire qui coiffe ses autres dimensions, mais sa dénomination initiale permet de lui conserver sa profondeur historique et sa complexité.

Le lecteur aura noté que, sur cette base, nous proposons de parler de « clivage Église/État » en Belgique, et non l'inverse, alors que dans leur tableau récapitulatif déjà évoqué, Lipset et Rokkan adoptent la dénomination « État/Eglise<sup>17</sup> ». Au risque de nous tromper, nous tranchons ainsi quant à la situation originelle de la Belgique dans ce domaine, et en un sens qui n'est pas celui de Lipset et de Rokkan. Ceux-ci ne préjugent pas du rapport de force initial dans les relations Église/État : manifestement frappés par la Révolution française qui a vu, à cette époque précise, l'État-nation asservir et combattre l'Église, ils sont très attentifs aux pays qui, à des degrés divers, ont vécu une tendance à l'affirmation de l'État au détriment de l'Église dans la période de la « révolution nationale<sup>18</sup> ». Prenant acte par ailleurs de situations nationales de nature très différente, Lipset et Rokkan invitent à décider pays par pays de la manière dont il faut synthétiser cette question<sup>19</sup>. Leur option concernant la Belgique est cependant discutable : trompés par le pacte unioniste qui précède l'indépendance du pays, ce qui les amène à occulter l'opposition entre catholiques et libéraux pour en faire des fondateurs de l'État dressés contre un ennemi commun, les calvinistes hollandais puis les séparatistes flamands, ils méconnaissent l'autonomie et la force des autorités ecclésiastiques en Belgique et notamment leur domination originelle en matière d'enseignement<sup>20</sup>. Il nous semble plus exact, comme on le verra dans un instant, de reconnaître un déséquilibre et un clivage profond entre catholiques et anticléricaux dans les premières années de l'État belge.

## 2.4. LA CLÉ SOCIOLOGIQUE SOUS-JACENTE AU MODÈLE : LE SENTIMENT DE DÉSÉQUILIBRE OU DE DOMINATION

Il est possible que ces pages aient donné au lecteur une certaine impression d'inutilité, comme si elles n'ajoutaient rien de décisif quant à la compréhension du modèle des clivages. Ce serait rassurant, si cela signifiait que le modèle n'est pas trahi. En réalité, et au risque d'en exagérer l'importance ou d'en durcir l'expression, nous avons prêté aux phénomènes de déséquilibre originel ou de domination un rôle d'explication transversale qu'ils ne possèdent pas à ce degré dans le texte de Lipset et de Rokkan<sup>21</sup>, mais qui ne nous paraît pas non plus contredire leur propos.

Dans un certain nombre d'occurrences, les rapports de déséquilibre ou de domination sont présents dans leur démonstration en mode mineur, sans que l'inégalité que ces rapports supposent soit clairement énoncée, et encore moins érigée en règle transversale d'interprétation. Il arrive même que des formulations atténuent curieusement les réalités évoquées, surtout dans le domaine socio-économique, ou présentent les deux groupes d'acteurs sur un pied d'égalité, en les renvoyant dos à dos,

<sup>17</sup> S. M. LIPSET et S. ROKKAN, *Structures de clivages, systèmes de partis et alignement des électeurs : une introduction*, op. cit., p. 92.

<sup>18</sup> *Ibidem*, p. 34-35.

<sup>19</sup> *Ibidem*, p. 70.

<sup>20</sup> *Ibidem*, p. 73-74 et p. 95.

<sup>21</sup> Qui s'appuie ultimement sur la thèse des deux révolutions et des deux axes, fonctionnel et territorial, supposés sous-tendre les clivages issus de ces révolutions.

comme si le conflit était du domaine de l'idéel<sup>22</sup>. D'autres passages ne laissent cependant aucun doute quant à la place des rapports de domination dans leur construction d'ensemble, même si ces rapports sont rarement présentés de façon explicite comme une clé générale d'explication. Cette place nous paraît d'autant plus décisive que Lipset et Rokkan exposent de nombreuses configurations différentes, qui interdisent de penser qu'exercer une domination exige de posséder une supériorité numérique, financière ou militaire, ou encore de faire partie des pouvoirs établis. Des classes ou des groupes montants sont aussi présentés comme des menaces suscitant la crainte d'une oppression, y compris de la part de groupes dont la puissance est exagérée, anticipée voire fantasmée par leurs adversaires. Parler de « déséquilibre » ou de « domination » nous semble donc congruent avec leur modèle, et ne peut s'interpréter univoquement comme l'exercice d'un rapport de force brutal : la domination constitue une clé sociologique transversale dans la mesure même où elle prend de multiples formes, dont les plus impalpables, ou les moins conscientes d'elles-mêmes.

---

<sup>22</sup> Cf. par exemple l'expression de « conflit socioculturel », *in ibidem*, p. 57, ou les termes de « rivalités » et de « tensions » p. 80, sans parler de l'usage récurrent du terme « oppositions ».

### 3. PREMIÈRE BASE EMPIRIQUE : LE CLIVAGE ÉGLISE/ÉTAT

---

Pour donner une idée plus concrète de ces phénomènes, cette partie et les deux suivantes se proposent de reconstituer l'apparition des trois clivages dont les effets structurants sur la vie politique belge sont unanimement reconnus. Dans la mesure où il s'efforce, sans plus, de synthétiser la base empirique du modèle qui vient d'être présenté, cet exposé en trois temps évoque l'histoire de la Belgique<sup>23</sup> de manière triplement sélective, ce que le lecteur devra garder constamment à l'esprit.

Tout d'abord, nous ne prenons en compte ici que des événements fondateurs, susceptibles d'expliquer la naissance et la nature de différents partis politiques : l'exposé s'interrompt dès que cette naissance a été évoquée, en laissant ainsi de longues séquences de l'histoire nationale dans l'ombre. La première moitié du 20<sup>e</sup> siècle en particulier, qui fait suite à la période qui a vu trois clivages structurer la vie politique belge, et qui précède la période au cours de laquelle ces clivages semblent s'être atténués et ont été concurrencés par d'autres dynamiques, sera peu évoqué dans les pages qui suivent. Celles-ci ne peuvent donc en aucun cas être considérées comme un résumé de l'histoire du pays, pas même des premières décennies de cette histoire : elles ne sélectionnent que des faits précis qui illustrent le phénomène des clivages, au détriment de nombreux autres éléments d'information.

Ensuite, puisqu'il s'agit d'expliquer la mobilisation de la société civile et la création de partis à l'initiative des fractions de la population qui estiment souffrir d'un déséquilibre ou d'un rapport de domination, les faits qui ont nourri ce sentiment dominant l'exposé au détriment d'autres faits. Pour les mêmes raisons, le point de vue des mouvements et des partis créés sur cette base est plus largement explicité que la vision des autres composantes de la société, en particulier celles dont la domination est contestée : pour saisir la dynamique d'un clivage, il faut prendre prioritairement en

---

<sup>23</sup> Afin d'alléger le texte et l'appareil de notes, cette partie et les suivantes ne signalent pas nos nombreux emprunts, toujours locaux, aux historiens que nous avons consultés. Il convient dès lors de souligner que nous avons une dette particulière à l'égard des sources suivantes : É. GUBIN, J.-P. NANDRIN, E. GÉRARD et E. WITTE (dir.), *Histoire de la Chambre des représentants de Belgique, 1830-2002*, Bruxelles, Chambre des représentants, 2003 ; H. HASQUIN (dir.), *Histoire de la laïcité*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1979 ; X. MABILLE, *Histoire politique de la Belgique. Facteurs et acteurs de changement*, Bruxelles, CRISP, 2000 ; X. MABILLE, *La Belgique depuis la Seconde guerre mondiale*, Bruxelles, CRISP, 2003 ; E. WITTE et J. CRAEYBECKX, *La Belgique politique de 1830 à nos jours*, Bruxelles, Labor, 1987 ; E. WITTE, É. GUBIN, J.-P. NANDRIN et G. DENECKERE, *Nouvelle Histoire de Belgique*, Volume 1 : 1830-1905, Bruxelles, Complexe, 2005.

compte du point de vue des acteurs qui ont voulu transformer la société en fonction de leurs analyses et de leurs valeurs spécifiques.

### 3.1. LE DÉSÉQUILIBRE ORIGINEL

À la naissance de l'État, l'Église catholique domine tous les autres courants de pensée. Après les avoir farouchement combattues, elle soutient en Belgique les libertés modernes<sup>24</sup>, et en particulier les libertés d'enseignement, de culte et d'association, parce qu'elle espère en être le principal bénéficiaire : elle organise la grande majorité des écoles, elle contrôle les cimetières et donc les rites funéraires, elle est très active dans le domaine de la bienfaisance et de la charité. Même la liberté de presse, prioritairement réclamée par les libéraux, constitue une opportunité pour elle, comme le montrent l'audience et l'influence des journaux catholiques à l'époque. L'Église incarne la religion de l'écrasante majorité de la population, au point que les premières tendances anticléricales se développent en partie en son sein : le fondateur de l'Université libre de Bruxelles, Théodore Verhaegen, est longtemps resté un catholique pratiquant. Les couches sociales les plus aisées, qui monopolisent le droit de vote, sont massivement catholiques, de même que la partie la plus nombreuse de la population, à savoir la paysannerie. Si la Constitution est d'essence laïque, l'exercice effectif des pouvoirs et les rapports de force penchent nettement en faveur du monde catholique en 1830-1831.

Par-delà ces données de départ, l'Église inquiète rapidement certains milieux parce qu'elle profite du nouveau cadre national pour se redéployer, après avoir subi des mesures vexatoires, contraignantes ou laïcisantes pendant plus d'un demi-siècle (« despotisme éclairé » de Marie-Thérèse d'Autriche et de Joseph II ; politique antireligieuse sous la domination française, avant le concordat de 1801 ; période hollandaise pendant laquelle l'Église doit composer avec le calvinisme et le pluralisme). Le nombre de prêtres augmente, les traitements du clergé séculier et les déficits des paroisses étant pris en charge par l'État. De nouvelles confréries, congrégations et couvents voient le jour, relançant les pèlerinages et attirant des dons, des legs et des héritages qui permettent de financer de nouvelles œuvres caritatives. L'Église encadre ainsi les corps et les âmes. Et cet encadrement suscite une inquiétude croissante dans les milieux de sensibilité libérale à partir du 15 août 1832, date à laquelle le pape Grégoire XVI diffuse sa lettre encyclique *Mirari Vos* portant « Sur le libéralisme et les maux de l'Église », lettre qui condamne brutalement le pluralisme des opinions et les libertés modernes, assimilées à un droit concédé à l'erreur.

C'est surtout sur le plan scolaire que se développe un sentiment de déséquilibre. La liberté d'enseignement reconnue par la Constitution ne profite pratiquement qu'à

<sup>24</sup> C'est du moins le cas de la tendance modérée au sein du monde catholique : il existe aussi au 19<sup>e</sup> siècle une forte minorité dite ultramontaine, qui condamne la liberté de conscience, la participation au pouvoir des libéraux et l'ensemble des droits modernes qui consacrent le pluralisme. Elle est appelée ultramontaine, selon l'usage français, parce qu'elle se veut fidèle aux consignes du Vatican, qui est situé par-delà les Alpes.

l'enseignement catholique. La Constitution dispose certes qu'un enseignement public peut être dispensé aux frais de l'État, mais cette disposition, précise la Constitution, reste sans effet tant qu'une loi ne règle pas cet enseignement. Or les parlementaires et les ministres catholiques ne s'empressent pas d'organiser un enseignement public : c'est au contraire l'enseignement confessionnel qui est encouragé, de nombreuses communes cédant leur école au clergé à l'initiative de la majorité catholique locale, tandis que les ordres religieux se consacrent prioritairement à l'enseignement.

La loi de 1842 sur l'enseignement primaire impose à chaque commune d'avoir une école primaire, mais elle précise que cette école peut être privée, donc le plus souvent catholique, tout en étant financée par la commune (école adoptée). Elle constraint aussi les écoles publiques à organiser un cours de religion donné par le clergé si le catholicisme est majoritaire parmi les élèves. Le règlement d'ordre intérieur de l'enseignement primaire adopté en 1845 place en outre les écoles publiques sous la tutelle de l'Église : la prière est organisée en classe, l'enseignement reçoit une mission religieuse, le clergé a un droit de contrôle sur toutes les matières qui ont un lien avec la religion ou la morale. Les libéraux n'obtiennent, en contrepartie, que la compétence communale sur la nomination des enseignants de l'école publique.

Conformément à sa mission, l'Église intervient aussi dans le domaine des valeurs, des moeurs et des lois. Elle juge de son devoir, tout au long du 19<sup>e</sup> siècle et pendant une partie du 20<sup>e</sup>, de détourner le public des journaux « dangereux », ainsi que du roman et du théâtre, qui véhiculent des valeurs et popularisent des mœurs qu'elle condamne fermement. Dans la période des affrontements entre cléricaux et anticlériaux, soit de 1850 à 1960, et avec une pointe dans les décennies 1870-1880 (querelle des inhumations et guerre scolaire), l'Église pousse les fidèles, lors des offices et à leur sortie, à voter catholique sous peine de péché et à lire les « bons journaux », et ce à la demande expresse des évêques. Dans le même esprit, elle estime que le monde politique doit élaborer des lois conformes à la doctrine catholique. Compte tenu de la domination politique des catholiques, mais aussi du droit civil hérité d'époques antérieures à l'indépendance du pays, la loi belge sera dénoncée par les anticlériaux parce qu'elle fait obstacle au divorce, interdit la contraception et l'avortement, criminalise l'euthanasie, etc.

### 3.2. L'AUTO-ORGANISATION DES CITOYENS

Ces multiples enjeux n'apparaissent pas d'eux-mêmes dans le champ politique : le plus souvent, ils sont mis en avant par des groupes de pression créés à l'initiative d'anticlériaux, ou de milieux qui dénoncent des législations qu'ils jugent contraires à la liberté individuelle.

### 3.2.1. Les premières manifestations anticléricales

Dès la naissance du pays, la presse libérale, d'orientation anticléricale, est très active, de nombreuses villes ayant leur propre journal de tendance libérale. Des charivaris et des actes plus violents sont orchestrés par des jeunes et des étudiants contre des personnes et des bâtiments liés à l'Église. Des cercles anticléricaux et des associations de libre-pensée s'organisent contre ce qu'ils ressentent comme une domination catholique menaçant les libertés. Très tôt, des maçons anticléricaux, dont Théodore Verhaegen<sup>25</sup>, tentent d'impliquer les loges maçonniques dans la lutte anticléricale en y suscitant des débats politiques et sociaux. Réticentes au départ, les loges jouent le jeu à partir du moment où la domination catholique se fait plus nette, notamment avec les mesures scolaires de 1842 (cf. *supra*). Leur recrutement étant élitiste, leurs membres sont généralement des électeurs : elles constituent ainsi la base des comités électoraux libéraux qui se multiplieront dans les années 1840 et joueront un rôle important dans la création du Parti libéral. Les mêmes milieux libéraux et francs-maçons, avec Th. Verhaegen à leur tête, sont à la base de la création de l'Université libre de Bruxelles en 1834, dont l'enseignement, fondé sur le principe du libre examen et le rejet du principe d'autorité, veut contrebalancer la renaissance d'une université catholique, mise en chantier à Malines en 1832 et implantée à Louvain en 1834.

### 3.2.2. La querelle des inhumations

Si l'opposition entre cléricaux et anticléricaux sera particulièrement nette dans le domaine scolaire, le 19<sup>e</sup> siècle a connu d'autres abcès de fixation, d'autres différends entre l'Église et les tenants d'un État laïcisé, en particulier la querelle des inhumations, qui a atteint son apogée dans les décennies 1860 et 1870.

À la naissance de l'État, la législation napoléonienne restée en vigueur prévoit que les cimetières sont organisés en autant de sections que la commune compte de cultes reconnus en son sein. Les non-croyants sont dès lors inhumés en périphérie du cimetière, dans une parcelle souvent dénommée par la population « le coin des réprouvés » ou « le trou aux chiens ». Si les familles de non-croyants veulent obtenir une concession dans le cimetière proprement dit, elles doivent demander des funérailles religieuses et s'exposent au veto du clergé, veto qui fait scandale à une époque où les non-croyants commencent à s'afficher publiquement comme tels.

En réaction, les anticléricaux créent de multiples associations destinées à organiser l'enterrement civil de leurs membres : outre des cercles rationalistes, L'Affranchissement, l'Association pour l'organisation des enterrements civils (qui deviendra ensuite la Libre Pensée, ouverte à d'autres thèmes), Les Solidaires, Les Libres Penseurs, Les Cosmopolitains... Comme les guerres scolaires, la querelle des inhumations sera à la fois un terrain d'affrontement entre cléricaux et anticléricaux, et

---

<sup>25</sup> Qu'il soit également catholique pratiquant n'était pas exceptionnel à l'époque. D'une part, la franc-maçonnerie n'est pas, à ce moment, radicalement anticléricale ; d'autre part, la grande majorité de la population est pratiquante, sans que cela empêche des pratiquants de s'inquiéter du rôle que l'Église, traditionnellement hostile aux libertés modernes, pourrait jouer au plan politique.

l'occasion, pour les uns et pour les autres, d'élargir leur audience : des citoyens peu politisés rejoignent telle ou telle association parce qu'ils sont sensibles à l'option qu'elle défend, ou qu'ils sont choqués par les thèses, souvent abruptes, défendues dans l'autre camp. On notera ainsi que L'Affranchissement et Les Solidaires recrutent en milieu populaire et ouvrier, alors que la franc-maçonnerie reste socialement élitiste.

Le droit à l'inhumation pour tous, avec la cérémonie de son choix, sera reconnu par la loi après de très vifs affrontements entre l'Église et les anticléricaux. D'autres oppositions relatives aux rites funéraires naîtront par la suite, les anticléricaux recourant à la crémation pour bénéficier d'une alternative à l'enterrement, ce qui suscitera des résistances de la part de l'Église.

### 3.2.3. Les questions éthiques

Après la signature du Pacte scolaire en 1958, c'est dans le domaine des choix éthiques que se concentre l'opposition entre catholiques ou chrétiens d'une part, anticléricaux ou défenseurs de la laïcité d'autre part. Ici encore, les organisations de la société civile jouent un rôle pionnier en portant certaines questions sur la place publique, puis en exerçant une pression sur les partis qu'elles croient susceptibles de porter leurs revendications. Selon les thèmes, jouent ainsi un rôle d'aiguillon les associations, revues et autres organes de la laïcité organisée (La Libre Pensée, la revue *La Pensée et les Hommes*, les organisations rationalistes...), les centres de planning familial, la Société belge pour la légalisation de l'avortement, l'Association pour le droit de mourir dans la dignité, les associations militant pour les droits des homosexuels, etc. Les thèses défendues par ces associations alimenteront les programmes des partis qui défendent la liberté de choix en matière éthique, de même que ces associations fourniront des cadres à ces partis. C'est sur cette double base que des lois seront adoptées pour faciliter le divorce (plusieurs lois successives), autoriser la publicité pour les moyens contraceptifs (1973), modifier le Code civil pour tenir compte des pratiques de procréation médicalement assistée (1987), dépénaliser sous condition l'interruption volontaire de grossesse (1990), ou encore dépénaliser sous condition l'euthanasie (2002).

Les dates indiquées ci-dessus, qui correspondent à d'importantes réformes législatives, marquent à chaque fois l'aboutissement provisoire d'un long processus. Dans tous les cas, les premières pressions en faveur d'un changement leur sont nettement antérieures, l'Église, une partie du monde associatif chrétien et les partis d'inspiration chrétienne ayant opposé leurs propres arguments et fait valoir leur représentativité pour éviter, atténuer ou encadrer ces réformes. Si l'Église catholique, ainsi que d'autres Églises, s'est opposée à ce mouvement de laïcisation du droit pour des motifs religieux, les partis chrétiens ont tenté de le juguler en arguant surtout de ses conséquences dommageables : hyper-individualisme, fragilisation du mariage, moindre protection accordée aux plus faibles, risques de dérive mercantile, perte de repères moraux, affaiblissement des normes communes...

### 3.3. LA CRÉATION DE PARTIS POLITIQUES

#### 3.3.1. Le Parti libéral

En termes politiques, le clivage Église/État a conduit à la création du premier parti qui s'inscrira durablement dans l'histoire de Belgique : le Parti libéral. La première organisation électorale du pays est l'Alliance libérale de Bruxelles, créée en 1841 aux frais des loges maçonniques. En 1846, l'Alliance prend l'initiative de réunir le congrès constitutif du Parti libéral, ou Confédération générale du libéralisme en Belgique. Alors que l'Alliance ne possédait qu'une assise régionale, elle se fond dans une structure active dans l'ensemble du pays, et qui réunit des associations d'arrondissement comprenant elles-mêmes des comités de canton. Si le Parti libéral ne possède pas encore, en 1846, les caractéristiques actuelles d'un parti, ses parlementaires conservant une grande autonomie, il se donne dès ce moment un programme et un nom, une ligne et une identité.

La constitution du Parti libéral s'appuie sur la mobilisation de la société civile évoquée ci-dessus. La franc-maçonnerie, surtout, sert de lien entre les idées anticléricales et le parti, dont le programme comporte, dès 1846, « l'indépendance réelle du pouvoir civil » par rapport à l'Église.

Nous avons vu qu'à la naissance de la Belgique, l'enseignement catholique est en meilleure position que l'enseignement public, et que les premiers règlements relatifs à ce dernier, en 1842 et en 1845, accentuent sa subordination. Ce déséquilibre en matière scolaire est une des principales motivations de la création du Parti libéral, comme le montre bien le programme du parti adopté lors de son congrès constitutif, programme dont l'article 3 revendique ce qui suit : « L'organisation d'un enseignement public, à tous les degrés, sous la direction exclusive de l'autorité civile, en donnant à celle-ci les moyens constitutionnels de soutenir la concurrence contre les établissements privés, et en repoussant l'intervention des ministres des cultes, à titre d'autorité, dans l'enseignement organisé par le pouvoir civil. » Les libéraux veulent à la fois développer massivement l'enseignement public et le rendre indépendant de toute tutelle religieuse : c'est une véritable révolution qu'ils envisagent, au nom du respect du pluralisme.

#### 3.3.2. Les partis ouvriers

Le clivage Église/État divise d'abord les couches supérieures de la société : les tensions entre cléricaux et anticléricaux naissent au sein de la bourgeoisie et de l'aristocratie, les cléricaux et les anticléricaux s'opposant sur le rôle respectif de l'Église et de l'État. Sauf dans les zones où la grande propriété monastique a été importante, suscitant des réactions libérales et anticléricales, cette question sera peu sensible au sein du monde

paysan, qui restera longtemps très majoritairement catholique. Par contre, elle divisera le monde ouvrier.

Au départ, les premiers partis socialistes puis le Parti ouvrier belge, créé en 1885, sont profondément anticléricaux. Selon leur analyse, les responsables politiques catholiques, l'Église et les organisations catholiques défendent une conception de l'ordre qui favorise les intérêts des possédants. Dès 1885 donc, deux partis importants se situent dans le camp anticlérical, avec une vision différente de l'étendue des missions à confier à l'État, mais une même volonté de le soustraire, en toutes ses composantes dont l'école, à ce qu'ils estiment être l'influence indue de l'Église.

L'anticléricalisme du POB risquait néanmoins de lui aliéner la composante chrétienne du mouvement ouvrier, en plein essor à la fin du 19<sup>e</sup> siècle (cf. partie suivante). Dès l'adoption de la Charte de Quaregnon en 1894 (voir *infra*), Emile Vandervelde, président du POB, plaide pour la reconnaissance de l'enseignement libre et des associations religieuses. Tout en réclamant, dans *Le Parti ouvrier et la religion* (1898), une stricte séparation de l'Église et de l'État, il veut réaliser l'union de tous les travailleurs au sein du POB et considère que la religion est une affaire privée (doctrine d'Erfurt) : contre la sensibilité dominante au sein de son parti, il prône la modération sur le clivage Église/État, l'anticléricalisme devant à ses yeux se muer en défense de la laïcité de l'État. Ce plaidoyer sera réaffirmé à diverses reprises par le POB puis par le PSB-BSP, notamment lors des appels du président du PSB, Leo Collard, au « rassemblement des progressistes » en 1969 et en 1971. La nécessité de répéter ces appels montre la difficulté à changer de cap : malgré des ralliements individuels de chrétiens au PSB, ainsi que diverses tentatives d'union des progressistes chrétiens et non chrétiens au plan électoral, les partis socialistes ont longtemps conservé une image de partis anticléricaux. Actuellement, le SP.A reste un parti de sensibilité laïque, alors que le PS s'est ouvert à des personnalités chrétiennes et musulmanes dans le dernier tiers du 20<sup>e</sup> siècle et au début du 21<sup>e</sup> siècle. Le PS limite désormais ses interventions d'inspiration laïque à la défense de l'enseignement public et, surtout, des libertés individuelles dans le domaine des choix éthiques (euthanasie, mariage, bioéthique...).

### 3.3.3. La lente structuration du Parti catholique

Au moment où naît le Parti libéral, premier parti belge, le monde catholique est à ce point puissant qu'il n'éprouve pas le besoin de former un parti. Au 19<sup>e</sup> siècle, les catholiques s'organisent surtout à l'échelle des arrondissements pour mener leurs campagnes électorales, et se divisent en catholiques modérés, fidèles à l'esprit de la Constitution et à l'unionisme, et en ultramontains, partisans d'une religion d'État et d'une limitation des libertés individuelles.

L'organisation des libéraux en parti change progressivement la donne. L'ébauche de structuration des catholiques s'inscrit dans une période de recul de l'influence catholique : de 1857 à 1870 et de 1878 à 1884, les gouvernements sont libéraux homogènes, tandis que l'aile progressiste du Parti libéral développe un anticléricalisme alimenté par les enjeux socio-économiques, l'Église et les

parlementaires catholiques faisant figure d'alliés du patronat aux yeux des libéraux progressistes. Cette période dominée par les libéraux est aussi celle de la première guerre scolaire, qui montre que la position dominante des catholiques dans l'enseignement n'est pas inattaquable.

Des congrès catholiques nationaux sont organisés à Malines en 1863, 1864 et 1867, mais il s'agit là de rassemblements d'œuvres sans objectif politique déclaré. En 1871, quelques comités électoraux locaux s'associent dans une fédération nationale, dont l'influence reste faible. La guerre scolaire (1879-1884) fait cependant progresser, dans certains milieux, l'aspiration à regrouper les catholiques en un véritable parti confessionnel, doté d'un programme. En 1884, le nouveau président de la Fédération des associations et cercles catholiques, Charles Woeste, donne plus de pouvoir à cette amorce de structuration fondée sur les comités électoraux, mais il échoue à en faire un véritable parti. L'année 1884 est un moment significatif dans l'organisation des catholiques, qu'il convient de retenir comme l'amorce d'un mouvement qui s'étendra sur cinq décennies, mais elle ne marque pas la naissance d'un parti au sens actuel du terme. À cette date, les catholiques se bornent à une plate-forme électorale commune en trois points : décentralisation, modeste réforme électorale dans les limites du régime censitaire, et suppression de la loi Van Humbeéck sur l'école adoptée par les libéraux en 1879. Tant la Fédération des associations et cercles catholiques que les parlementaires répugnent à constituer une véritable formation politique, par crainte d'un mandat impératif imposé aux élus. Le « parti » catholique est alors un conglomérat de trois forces distinctes, dépourvu de direction unique : les groupes parlementaires, les comités électoraux et la presse catholique.

De 1884 à 1914, les catholiques occupent le pouvoir sans partage, tout en connaissant des dissensions internes. Entre les deux guerres mondiales, le parti se présente d'abord sous le nom d'Union catholique belge, dont la formation en 1921 vise à resserrer les liens entre le parti et le monde catholique. L'Union catholique n'est encore qu'une confédération de tendances organisées par milieux sociaux (*standen*), qui ont chacune leur personnel politique et leur programme, mais qui constituent – souvent avec difficulté – des listes communes. La création d'un véritable parti catholique date de 1936, lorsque l'Union catholique est remplacée par le Bloc catholique, doté d'une organisation centrale digne de ce nom, mais qui associe deux formations autonomes, l'une flamande et l'autre francophone<sup>26</sup>. L'héritier du Bloc catholique, le PSC-CVP, adopte un programme novateur en 1945, qui lui permet d'occuper une place considérable sur l'échiquier politique par la suite. L'organisation lente et tardive de l'expression politique des catholiques confirme que ce sont d'abord les pôles dominés qui s'organisent en parti pour défendre leur vision.

Ceci n'enlève rien, au contraire, au fait que l'identité religieuse constitue un ciment solide, un motif d'affiliation, sur la longue durée, aux formations politiques d'obédience chrétienne, quelles que soient leurs mutations. L'expression politique des catholiques n'aurait pu conserver une relative unité sans cette filiation religieuse, surtout à partir du moment où, comme nous le verrons bientôt, les catholiques ont

<sup>26</sup> Cette autonomie des deux formations sociales-chrétiennes anticipe d'une trentaine d'années la scission du PSC-CVP en 1968, qui fait suite à l'affaire de Louvain : les catholiques, qui se sont ouverts aux revendications du mouvement flamand, subissent les conséquences du clivage centre/périphérie.

tenté d'intégrer les revendications ouvrières aussi bien que les intérêts patronaux, ce qui leur fera connaître des tensions parfois très vives.

### 3.3.4. Du PSC–CVP au CD&V, au CDH et au CDF

En 1945, lors de la création du PSC–CVP (Parti social-chrétien–Christelijke Volkspartij), le nouveau parti rompt officiellement avec l'ancienne organisation basée sur les *standen*, et se présente comme déconfessionnalisé, indépendant de l'Église. Il continue cependant à défendre des thèses et des intérêts conformes à un ancrage chrétien : défense de l'école privée, résistance à la facilitation du divorce, opposition à la dépénalisation de l'avortement (plus marquée au CVP qu'au PSC), etc. Le PSC et le CVP feront de même après 1968, quand ils seront devenus autonomes.

Une véritable inflexion aura par contre lieu au début du 21<sup>e</sup> siècle, avec la transformation des deux partis issus de l'ancien PSC–CVP<sup>27</sup>. Le parti issu du CVP, à savoir le CD&V (Christen-Democratisch en Vlaams, fondé en 2001), conserve sa référence chrétienne, mais il a réaffirmé sa déconfessionnalisation et son autonomie à l'égard de l'Église. Le CDH, Centre démocrate humaniste, fondé en 2002 par une majorité de membres du PSC, a pour sa part abandonné la référence chrétienne, et revendique un pluralisme en matière philosophique : il juge le clivage Église/État dépassé et entend rassembler sur d'autres valeurs. Son opposition quasiment unanime, lors du vote des lois correspondantes, à la dépénalisation conditionnelle de l'euthanasie et au mariage entre personnes de même sexe a été présentée comme une réaction aux dérives du pouvoir médical ou aux menaces pesant sur la structure familiale et sur les enfants. La neutralité affichée du CDH sur le clivage Église/État s'accompagne d'une réflexion interne sur ce qui fait la spécificité de ce parti, qu'il situe dans un positionnement postmatérialiste et donc dans un clivage d'apparition plus récente.

Il faut relever par ailleurs que lors de la création du CDH en 2002, certains cadres du PSC n'ont pas accepté la disparition de leur formation politique au profit d'une nouvelle structure se réclamant de l'humanisme – qui a historiquement partie liée avec la laïcisation de la pensée et avec la limitation de la puissance de l'Église – et dépourvu de référence chrétienne explicite. Cette frange de l'ancien PSC a fondé le CDF (Chrétiens démocrates francophones, devenu Chrétiens démocrates fédéraux en 2007). Si on qualifie souvent ce parti de droitier, qualification récusée par ses dirigeants, il fait sans conteste de sa référence chrétienne la base de son identité, d'autant plus fermement affichée qu'elle paraît en perte de vitesse dans la société.

---

<sup>27</sup> Depuis une dizaine d'années, de nombreuses modifications ont été apportées au nom et à la structure des partis politiques francophones et flamands. Nous les évoquerons de manière rapide ou allusive, considérant que le lecteur en est familier ; pour plus de détails à leur sujet nous renvoyons à X. MABILLE, « L'évolution récente des partis politiques », Bruxelles, CRISP, *Courrier hebdomadaire*, n° 1759, 2002 ; A. TRÉFOIS et J. FANIEL, « L'évolution des partis politiques flamands (2002-2007) », Bruxelles, CRISP, *Courrier hebdomadaire*, n° 1971, 2007 ; A. TRÉFOIS et J. FANIEL, « L'évolution des partis politiques francophones (2002-2007) », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1972, 2007.

La création, par de tout autres milieux sociaux, de petits partis inspirés par l'islam au cours des dernières années confirme cependant que, malgré la lame de fond que constituent la laïcisation de la société et l'individualisation des choix de vie, des personnes et des groupes jugent toujours pertinent de défendre un projet politique fondé sur des références religieuses. Les très faibles scores électoraux de ces partis, inférieurs à 2 % pour le meilleur résultat du CDF ou d'un parti musulman à l'échelle d'une région, suggèrent cependant que la lame de fond est plus puissante que les fondateurs de ces partis l'avaient imaginé.

### 3.3.5. Les autres partis et l'affaiblissement du clivage Église/État

Après la Seconde Guerre mondiale, plusieurs partis créés sur la base du clivage centre/périmétrie ont revendiqué leur pluralisme et leur neutralité à l'égard du clivage Église/État, comme nous le verrons dans un instant. Il en ira de même des partis écologistes, qui ont rassemblé dès leur naissance des militants venant de mondes philosophiques différents. Ce phénomène traduit un recul relatif du clivage Église/État, mais il confirme aussi que ce clivage n'a pas disparu, puisque l'unité sur un autre enjeu ne peut précisément être garantie que par la coexistence pacifique des différentes options philosophiques au sein d'un même parti.

Dans le même esprit, après les élections législatives de 1961 et l'installation d'un gouvernement social-chrétien/socialiste qualifié de travailliste par les libéraux, le Parti libéral se transforme en Parti de la liberté et du progrès, ou PLP (en néerlandais, PVV). Le but du PLP est de rassembler tous les partisans du néolibéralisme économique, qu'ils soient croyants ou incroyants. Le Parti libéral, nettement laïque, voire anticlérical, est ainsi remplacé par une organisation pluraliste au plan philosophique, à laquelle adhèrent certaines personnalités issues du PSC et de petits partis de droite. Comme le Parti réformateur libéral (PRL) plus tard, et comme l'actuel Mouvement réformateur (MR, dont le PRL est la principale composante), la neutralité de la formation libérale en matière philosophique s'accompagne dès ce moment d'une réaffirmation de sa position sur le deuxième grand clivage, le clivage possédants/travailleurs. La scission des libéraux en deux partis en 1972, et la transformation du PVV en Vlaamse Liberalen en Democraten (VLD) en 1992, n'ont pas modifié cette filiation libérale au plan socio-économique. Par contre, le pluralisme philosophique est plus développé au MR<sup>28</sup> qu'à l'Open VLD<sup>29</sup>. Alors que ce dernier a conservé une ligne laïque très perceptible dans les dossiers éthiques, les libéraux francophones se sont plus largement ouverts à des personnalités chrétiennes. En outre, le MR possède une composante elle-même pluraliste, le FDF (cf. partie 5), qui est entrée en fédération avec le PRL en 1993, et une composante d'origine chrétienne, le MCC, composée essentiellement d'anciens membres du PSC, et qui a rejoint la Fédération PRL FDF en 1998. La création du MR par ces trois formations en 2002

<sup>28</sup> Ce pluralisme se traduit notamment par la liberté de vote accordée aux parlementaires MR sur de grands dossiers éthiques tels que la dépénalisation conditionnelle de l'euthanasie, le mariage entre personnes de même sexe ou le droit d'adoption pour les couples homosexuels.

<sup>29</sup> On parle d'Open VLD, et non plus de VLD, depuis la fusion du VLD avec l'aile flamande du parti Vivant en 2007.

accentue le pluralisme philosophique au sein de la tendance libérale dans la partie francophone du pays, comme si chrétiens et laïques de sensibilité libérale au plan socio-économique n’imaginaient pas qu’ils puissent encore s’affronter sur des questions relatives au clivage Église/État.

### 3.4. CONCLUSION : UN CLIVAGE PACIFIÉ PLUTÔT QUE DÉPASSÉ

En Belgique, l’évolution du clivage Église/État est celle qui donne le plus de crédit à la thèse du dépassement des clivages, qui circule depuis les dernières décennies du 20<sup>e</sup> siècle. Si l’on considère le paysage politique francophone, on est tenté de conclure à la disparition pure et simple de ce clivage : hormis des petites formations qui n’obtiennent pas de représentation parlementaire, aucun parti francophone ne se revendique d’un des deux pôles de ce clivage. Les libéraux francophones sont pluralistes depuis 1961 et ce mouvement s’est accentué avec la création du MR ; Écolo s’est positionné d’emblée au-delà de cette bipartition ; le PSC s’est transformé en CDH en 2002 ; le PS, de manière moins solennelle mais plus effective qu’à l’époque de Leo Collard, s’est ouvert à des personnalités d’origine chrétienne et ne mène plus de combats ouvertement laïques.

La baisse continue de la pratique religieuse catholique va dans le même sens, et concerne cette fois l’ensemble du pays. Pendant plus d’un siècle, les partis chrétiens successifs pouvaient compter sur l’assise électorale qu’ils trouvaient auprès d’une partie des catholiques pratiquants, dans un contexte où le clivage Église/État donnait de l’acuité aux choix fondés sur l’appartenance religieuse. Nous parlons d’une partie des pratiquants, car la pratique catholique a longtemps été plus large que le vote catholique<sup>30</sup> : 93,6 % des enfants étaient baptisés en Belgique en 1967 (contre 56,8 % en 2006). La base électorale traditionnelle des partis chrétiens reposait sur des milieux très pratiquants, notamment dans le monde rural, où l’appartenance à l’Église se traduit par de multiples liens (paroisse, école, scoutisme, œuvres, associations catholiques...). Or cette base a fondu : le comptage des fidèles réalisé par l’Église lors des eucharisties de Noël 2006 – c’est-à-dire lors d’une fête d’une importance particulière pour le rite catholique – a montré que 14,4 % de la population y a participé en Flandre, 6,8 % en Wallonie et 6,2 % à Bruxelles. Il y a de 2 à 2,5 % de catholiques engagés bénévolement dans leur communauté paroissiale et, selon l’épiscopat, quelque 7 % seulement de pratiquants réguliers. L’électorat du CD&V et du CDH est donc aujourd’hui plus large que l’univers des catholiques pratiquants, mais la forte baisse, sur plusieurs décennies, des scores électoraux des partis de tradition chrétienne accompagne la baisse de la pratique catholique.

La situation flamande impose cependant une grande prudence face aux affirmations selon lesquelles le clivage Église/État serait dépassé. Par-delà le brassage des personnes, qui fait coexister des croyants et des incroyants dans tous les partis, les formations

<sup>30</sup> Les chiffres qui suivent émanent d’une étude de M. HOOGHE et S. BOTTERMAN (KUL), *Religieuze praktijk in België : een statistische analyse*, qui a fait l’objet d’une présentation détaillée dans *La Libre Belgique*, 9 juillet 2008.

politiques flamandes gardent un profil nettement affirmé dans le domaine des choix éthiques et des rôles respectifs de l’Église et de l’État. Le CD&V a conservé une référence chrétienne ; le Vlaams Belang utilise périodiquement son ancrage dans les milieux catholiques traditionalistes pour essayer de séduire l’électorat fidèle à l’Église ; les deux héritiers de l’ancienne Volksunie (cf. *infra*) ont formé des cartels, pendant quelques années au cours de l’actuelle décennie, avec des partis très connotés sur le plan philosophique (le CD&V pour la N-VA, le SP.A pour Spirit) ; les libéraux et les socialistes flamands mènent des combats législatifs, en particulier dans le domaine des choix de vie et de l’éthique, qui s’inscrivent dans la droite ligne de la tradition laïque. On rappellera en outre que si le processus d’adoption de la loi de dépénalisation conditionnelle de l’euthanasie a montré que les deux grands mondes philosophiques, chrétien et laïque, connaissaient un réel pluralisme en leur sein quant à ce dossier, et que la loi a été promulguée sans provoquer de remous dans la société, la loi a été combattue par les Églises et au sein du parlement. Notons qu’elle s’inscrit en outre dans une série de réformes éthiques opérées au cours de deux législatures qui ont placé les partis de tradition chrétienne dans l’opposition (gouvernements Verhofstdat I, 1999-2003, et Verhofsadt II, 2003-2007). En ce qui concerne la société civile par ailleurs, les organisations emblématiques des deux pôles conservent pour la plupart un positionnement tranché, qui les amène à tout le moins à se plaindre, encore aujourd’hui, de la puissance du pôle opposé – la plainte jouant dans les deux sens du fait que le monde chrétien conserve une forte position dans certains domaines, dont l’enseignement, alors qu’au plan politique et législatif c’est désormais la sensibilité laïque qui est dominante.

Ces remarques trop rapides – comme celles qui achèveront les deux parties suivantes, cette conclusion constitue surtout une hypothèse de travail – n’enlèvent rien aux changements qui ont transformé la société en profondeur, et dont un des indices est la perte d’influence de l’Église catholique en matière éthique, y compris à l’égard de ses propres fidèles et d’une partie de son clergé. L’individualisation des choix de vie est devenue la norme, et une part croissante de la population ne se reconnaît plus dans les combats historiques ou dans les caricatures croisées qui ont alimenté les tensions jusque dans la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle (tensions restées très vives en matière scolaire jusqu’en 1958 au moins, et en matière éthique jusqu’en 1990, la question de l’avortement opposant profondément les partis). De multiples formes de dialogue, encore inconcevables il y a quelques décennies, se sont instaurées entre les différentes sensibilités philosophiques. Il reste que la pacification du clivage Église/État n’est pas synonyme de dépassement. Elle tient pour une part au fait que les grands vecteurs de conflit ont fait l’objet de décisions législatives résultant d’un long processus marqué par des blocages et des affrontements, décisions que les acteurs politiques n’ont pas les moyens ni la volonté de remettre en question, sans qu’ils s’accordent pour autant sur le fond (cf. partie 9). Elle tient pour une autre part, considérable, au fait que la Constitution et la législation ont consacré le clivage Église/État en institutionnalisant la coexistence des différents univers, ce qui revient à prendre acte du fait qu’ils s’opposent sur des points essentiels. Le financement et le statut des cultes reconnus, la reconnaissance et le financement quasiment égal des différents réseaux d’enseignement, l’intégration de représentants des cultes reconnus et de la laïcité organisée dans une multitude d’instances consultatives, l’organisation obligatoire de cours inspirés des différents cultes reconnus et de la morale non confessionnelle à

l'école publique, le développement parallèle d'institutions de santé et d'aide sociale publiques et privées, la représentativité accordée aux deux grands syndicats, chrétien et socialiste, l'aide financière accordée aux associations inscrites dans les divers piliers et la protection de cette diversité au moyen du Pacte culturel..., ont apaisé les tensions inhérentes au clivage Église/État en reconnaissant les droits de chaque série d'acteurs et en leur donnant les moyens de perpétuer leur action, ce qui donne à ce clivage plus de force institutionnelle que de prégnance dans les mentalités.

## **4. DEUXIÈME BASE EMPIRIQUE : LE CLIVAGE POSSÉDANTS/TRAVAILLEURS**

---

Ce clivage étant sans doute celui dont l'histoire en Europe est la mieux connue, nous le présenterons de manière très rapide, notamment quant au déséquilibre originel et aux premières réactions organisées du monde ouvrier. Nous serons par contre conduit à davantage de développements en ce qui concerne la création de partis politiques dans le cadre de ce clivage, que ce soit sur le pôle dominé ou sur le pôle dominant. Comme dans le cas du clivage Église/État, aucun parti, même ceux qui avaient d'autres priorités, n'a pu ignorer le clivage possédants/travailleurs, ce qui constitue un des traits caractéristiques d'un clivage, du moins tant qu'il demeure vivace.

### **4.1. LE DÉSÉQUILIBRE ORIGINEL**

Les personnes fortunées détiennent le monopole du pouvoir politique dans la Belgique naissante, et ce au travers du droit de vote censitaire, règle électorale coulée dans la Constitution en 1831 : à peine plus d'un pour-cent de la population bénéficie alors du droit de vote. Cette proportion ne sera encore que de 2,3 % en 1890. Les mêmes catégories sociales, l'aristocratie et la grande bourgeoisie, détiennent aussi le pouvoir économique, et elles interprètent la misère qui frappe une large partie de la population comme un problème moral et non social : à leurs yeux, cette situation est sans rapport avec l'organisation de l'économie et appelle seulement une moralisation de la classe ouvrière (lutte contre l'alcoolisme et l'inconduite, promotion de l'épargne...).

Le travail des enfants est autorisé, y compris celui des enfants de moins de huit ans ; il faut attendre 1884 pour qu'on fixe à 12 ans (pour les garçons) ou à 14 ans (pour les filles) l'âge minimum pour travailler dans les mines. Il n'y a pas d'obligation scolaire, ni de gratuité obligatoire de l'enseignement. En l'absence de sécurité sociale, les personnes frappées par le chômage, la maladie ou la vieillesse glissent facilement dans la misère, d'autant que la plupart des salaires sont trop faibles pour constituer une épargne. Malgré la reconnaissance constitutionnelle de la liberté d'association, le code

pénal assimile, jusqu'en 1866, les coalitions d'ouvriers à un délit<sup>31</sup>, les meneurs pouvant être condamnés à cinq ans de prison, alors que les coalitions de patrons ne sont passibles que d'une amende et d'un mois d'emprisonnement au maximum. En justice, en cas de contentieux sur le paiement des salaires, le Code civil dispose que le maître est cru sur parole, alors que l'ouvrier doit prouver ses affirmations.

Une des conséquences de cet état de fait est la paupérisation du prolétariat. En 1848, année particulière il est vrai (maladie de la pomme de terre, chômage massif...), sur une population de 4 360 000 habitants, plus de 940 000 personnes sont prises en charge par les bureaux de bienfaisance, ancêtres des CPAS. En 1886, dans un contexte de récession et de pauvreté aiguë, des émeutes ouvrières éclatent dans les bassins industriels de Liège puis du Hainaut. Ces émeutes sont violemment réprimées – on compte au moins 24 tués et autant de blessés parmi les émeutiers –, mais elles débouchent sur une prise de conscience. Plusieurs réformes sont adoptées de 1887 à 1889, qui dressent les premières limites à la liberté des employeurs.

## 4.2. L'AUTO-ORGANISATION DES CITOYENS

Dans un premier temps, les parlementaires des différentes tendances, catholiques et libéraux, représentent exclusivement les classes aisées. Mais en dehors du parlement, différents groupes s'organisent pour réclamer l'extension du droit de vote, et pour défendre des réformes radicales au plan politique et économique. On milite ainsi pour des utopies socialistes ou communistes (inspirées par Fourier, Saint-Simon...), ou pour la république, et ce à travers différents cercles et journaux qui touchent le monde intellectuel, les classes moyennes et les artisans. Au sein du Parti libéral, la question de l'égalité des droits devient rapidement centrale : la tendance dite *doctrinaire*, conservatrice et proche des intérêts patronaux, s'oppose rapidement à la tendance dite *radicale*, qui veut augmenter le nombre de détenteurs du droit de vote.

Au fur et à mesure que l'industrie prend son essor, les ouvriers, de plus en plus nombreux, prennent conscience de leur statut particulier, différent de celui des paysans et des artisans, et s'organisent en conséquence. Les ouvriers qualifiés avaient déjà créé des sociétés de secours mutuel, organisées par métier, qui assuraient à leurs membres une aide mutuelle en cas de chômage, de maladie, etc. : plusieurs de ces caisses de secours naissent dès le début du 19<sup>e</sup> siècle. Elles étendent ensuite leur action en défendant leurs membres face aux patrons : résistance aux baisses salariales, protection des conditions de travail... Des caisses de résistance et de grève sont ainsi créées à partir de 1834. L'action de ces caisses reste cependant limitée, au départ, à un secteur particulier, et n'ambitionne pas de changer les structures de base de la société : cette ambition sera le fait des organisations syndicales, qui font leur apparition vers le milieu du 19<sup>e</sup> siècle. En 1857, deux sociétés fraternelles de fileurs et de tisserands sont fondées à Gand ; un syndicat de métallurgistes naît en 1859 ; une première fédération, le Werkersbond, regroupe ces trois structures en 1860. Par ailleurs, le monde ouvrier

<sup>31</sup> À partir de 1866, l'interdiction de la « coalition » est abrogée, mais l'article 310 du code pénal érige en délit de nombreux actes qui relèvent clairement, de nos jours, du droit de grève.

se structure aussi au travers de sociétés coopératives, de sociétés mutualistes, d'organes de presse, etc.

## 4.3. LA CRÉATION DE PARTIS POLITIQUES

### 4.3.1. Les partis ouvriers

Le Parti ouvrier belge (POB) est créé en 1885, dans le but de donner au mouvement ouvrier une voix politique stable. À l'origine, le socialisme belge consiste en une doctrine révolutionnaire, anticapitaliste, anticléricale, antimonarchiste et antimilitariste. Cette doctrine allie la pensée des utopistes socialistes français de la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle (Fourier, Proudhon...) à celle de Marx (qui séjournait quelque temps à Bruxelles et fut même vice-président de l'Association démocratique du libéral radical Jottrand). Après la création de l'Association internationale des travailleurs à Londres en 1864 (« Première Internationale »), diverses organisations ouvrières socialistes apparaissent en Belgique : organes de presse, sociétés coopératives et, en 1877, un Vlaamse Socialistische Partij et un Parti socialiste brabançon. Ces derniers fusionnent en 1879 avec la Chambre du travail (fédération des sociétés ouvrières bruxelloises) et avec des groupes ouvriers wallons pour former le Parti ouvrier socialiste belge, dont une des premières revendications est le suffrage universel. Le qualificatif de « socialiste » risquant d'éloigner de nombreux militants potentiels, le POB est créé lors d'un congrès tenu à Bruxelles en avril 1885, auquel participent 59 sociétés ouvrières (syndicats, coopératives, mutualités, ligues ouvrières...), et dont l'ordre du jour se limite à un point : « Utilité de réunir en un seul parti toutes les organisations ouvrières du pays. » Certains membres de l'aile radicale du Parti libéral quittent ce dernier pour rejoindre le POB. En 1894 le POB adopte sa « Déclaration de principes », la Charte de Quaregnon, qui prône la rupture avec le capitalisme et l'appropriation collective des moyens de production. Elle constitue encore, officiellement, le texte de base de l'actuel Parti socialiste au sud du pays.

Au début du 20<sup>e</sup> siècle, un courant réformiste s'oppose à un courant révolutionnaire au sein du POB : le clivage possédants/travailleurs produit ainsi une division interne, qu'on peut comparer à celle qui a opposé les ultramontains aux modérés au sein du monde catholique. La Révolution russe de 1917 provoque de nouvelles tensions, qui conduiront à la création d'une Troisième Internationale en 1919 : les partis socialistes devront compter avec la concurrence des partis qui soutiennent l'Union des Républiques socialistes soviétiques (URSS), constituée en 1922. En 1921, une fraction de gauche du POB donne naissance au Parti communiste, qui adhère à la Troisième Internationale. Présent au Parlement dès 1925, le Parti communiste y reste relativement marginal jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Ayant joué un grand rôle dans la Résistance pendant la Seconde Guerre mondiale, il participe de 1944 à 1947 à des gouvernements d'union nationale et atteint en 1946 un sommet électoral qui en

fait le troisième parti de Belgique. Il décline à partir de 1949, et perd toute représentation parlementaire en 1985.

Des partis de formation plus récente concurrencent le PC sur sa gauche, accentuant ainsi la complexité du clivage possédants/travailleurs en actant des divergences politiques. D'une part, le courant maoïste a donné naissance à une formation politique dénommée d'abord Tout le pouvoir aux ouvriers (TPO, ou Amada en néerlandais) et, depuis 1979, Parti du travail de Belgique (PTB, ou PvdA). D'autre part, le courant trotskiste s'est cristallisé avant tout autour de la Ligue révolutionnaire des travailleurs (LRT, ou RAL en néerlandais). Devenue le Parti ouvrier socialiste (POS, ou SAP) en 1984, cette formation a adopté en 2006 la dénomination Ligue communiste révolutionnaire (en néerlandais, le nom demeure inchangé). Plus récemment s'est également créé Militant, devenu en 1999 le Mouvement pour une alternative socialiste (MAS, ou LSP en néerlandais), qui a préparé en 2008 sa transformation en Parti socialiste de lutte. Certains de ces partis, ainsi que le PC, ont mené différentes tentatives de rapprochement ou de cartel électoral. Gauches unies a présenté des listes lors des scrutins tenus en 1994 et 1995. Depuis 2006, Une autre gauche tente également d'établir des convergences.

Enfin, des formations naissent périodiquement à l'initiative d'ex-membres des partis socialistes, qui reprochent à ces derniers de manquer de radicalité, ou encore à l'initiative d'autres cercles de gauche radicale, notamment syndicale, qui tentent de fédérer des luttes sociales ancrées dans différents milieux<sup>32</sup>.

Ces petites formations éprouvent souvent des difficultés à se structurer dans la durée, mais, outre que leur audience électorale connaît un redressement depuis le début du 21<sup>e</sup> siècle, elles témoignent du maintien du clivage possédants/travailleurs aux yeux de militants et d'une partie de l'opinion. On peut même parler de résurgence de ce clivage si l'on pense à la mise en cause de la mondialisation de l'économie et à l'essor du courant altermondialiste, dont l'inspiration est nettement antilibérale et anticapitaliste.

#### **4.3.2. La structuration du monde ouvrier chrétien et l'organisation en *standen***

À l'origine, le mouvement ouvrier a trois cibles principales : le patronat, l'Église et le monde politique catholique. Les premières organisations ouvrières sont souvent anticléricales, car elles voient dans le discours de l'Église une manière d'encourager le peuple à la patience et à la soumission. Au plan politique elles dénoncent particulièrement les catholiques, qui défendent à l'époque exclusivement les intérêts des possédants, alors que le Parti libéral comporte une aile radicale favorable à l'extension du droit de suffrage et à des mesures sociales. Les catholiques seront notamment de farouches adversaires de l'instruction gratuite et obligatoire, qui ne sera imposée par la loi (jusqu'à l'âge de 14 ans, à l'époque) qu'en 1914.

---

<sup>32</sup> Mouvement socialiste, Résistance pour la démocratie et le socialisme, Maria, Resist, Riposte...

Dans ce contexte, et en particulier après la naissance du POB en 1885, l'Église décide de créer de véritables organisations ouvrières catholiques – pas seulement des œuvres caritatives, déjà en place, mais des sociétés de secours, des mutuelles, des syndicats... – afin de combattre le péril « rouge » et « athée », et de porter certaines revendications sociales auprès du monde patronal et du monde politique. Ces organisations, ouvertement antisocialistes et hostiles à la lutte des classes, se développent rapidement, et constitueront à la fois des interlocuteurs privilégiés et une base électorale pour le Parti catholique et ses successeurs<sup>33</sup>.

Dans la foulée de la création du POB et des dramatiques événements de 1886, le Parti catholique s'inquiète également de l'importance des affrontements autour de la question sociale. Alors qu'en 1884 il est encore très libéral au plan socio-économique et très conservateur en matière éthique, il s'efforce progressivement de s'ouvrir aux revendications ouvrières et de ne plus relayer seulement le point de vue des possédants. L'Église parvenant à susciter la création d'organisations ouvrières catholiques, le parti fait une place à ces organisations, et laisse se développer en son sein une tendance progressiste, la démocratie chrétienne. Il s'efforce ainsi de fédérer l'ensemble du monde catholique, et se présente comme interclassiste : il récuse le clivage possédants/travailleurs et estime transcender cette opposition, puisque les deux tendances coexistent et dialoguent en son sein.

La vocation interclassiste du Parti catholique est stimulée également par l'encyclique *Rerum Novarum* publiée par le pape Léon XIII en 1891, qui dote l'ensemble du monde catholique d'une doctrine sociale. Cette ambition interclassiste se traduira par la constitution de *standen* au sein des partis qui se succèdent : de manière officielle puis officieuse, les grands types d'intérêts socio-économiques (le monde patronal, les salariés, les classes moyennes, le monde agricole) sont représentés au travers de différentes composantes du Bloc catholique créé après les élections de 1936, du PSC–CVP puis du PSC et du CVP. L'aile flamande du Bloc catholique, par exemple, est constituée de trois *standen* représentatifs de différents milieux : l'ACW (Mouvement ouvrier chrétien flamand) pour les salariés, le Boerenbond pour le monde agricole et le Nationaal Christelijk Middenstandverbond pour les travailleurs indépendants<sup>34</sup>. Tout se présente donc comme s'il n'était possible de surmonter le clivage possédants/travailleurs qu'en accordant une voix aux différents acteurs dont les intérêts divergent.

#### 4.3.3. La persistance de la question ouvrière dans les partis chrétiens

La persistance d'une aile progressiste au sein du Parti catholique puis de ses héritiers montre que ce ne sont pas les partis qui imposent les clivages, mais les clivages qui

<sup>33</sup> Dans l'ensemble, ces organisations connaîtront moins de succès en Wallonie, dont le monde ouvrier sera surtout encadré par des organisations de tendance socialiste, qu'en Flandre : le monde ouvrier sera majoritairement catholique en Flandre alors qu'il sera majoritairement anticlérical en Wallonie, ce qui retentira sur les résultats électoraux des partis socialistes et chrétiens dans ces deux régions.

<sup>34</sup> Devenu aujourd'hui l'Unizo.

s'imposent aux partis. Les partis chrétiens successifs devront toujours accorder une place spécifique au monde ouvrier, avalisant ainsi malgré eux l'existence d'un clivage possédants/travailleurs.

D'une part, la position « interclassiste » du Parti catholique et de ses héritiers ne satisfera jamais complètement son aile progressiste, qui tentera à diverses reprises de se structurer pour accroître son influence. On peut citer sur ce point, à titre d'exemple, la Ligue démocratique belge : fondée en 1891, elle comporte une aile favorable à l'autonomie des organisations ouvrières au sein du monde catholique.

D'autre part, des formations plus ou moins éphémères tenteront de rassembler le monde progressiste chrétien sous une bannière autonome. C'est notamment le cas de diverses formations politiques qui déposent des listes dans les années 1890. Du côté francophone, elles sont contraintes de rentrer dans le giron du Parti catholique suite aux interventions de l'évêque de Liège et de la nonciature, les conservateurs du Parti catholique faisant pour leur part une place aux démocrates-chrétiens dans leur formation. Du côté flamand, le Christene Volkspartij, fondé notamment par l'abbé Daens, obtient des députés en 1894 puis entre 1900 et 1914 ; mais Daens fait l'objet de sanctions de la part de la hiérarchie de l'Église, le parti disparaissant sous cette pression et sous l'effet de la guerre. À l'échelle nationale, l'Union démocratique belge, qui rassemble des travailleurs chrétiens et non chrétiens, obtient des ministres après la Seconde Guerre mondiale, mais un seul élu en 1946, ce qui la fait disparaître. Du côté francophone, dans le contexte de la politique d'austérité budgétaire menée par la coalition sociale-chrétienne/libérale alors au pouvoir, la Démocratie chrétienne parraine en 1982 la création d'un mouvement politique, Solidarité et participation (SEP), qui disparaît après sa transformation en parti et son échec électoral en 1985.

Les partis chrétiens successifs ont par ailleurs connu de fortes tensions internes sur les enjeux socio-économiques à des moments clés de leur participation au pouvoir, et notamment lors de renversements d'alliance qui les faisaient passer d'une coalition de centre-droit à une coalition de centre-gauche ou inversement.

#### **4.3.4. Les autres partis interclassistes**

Comme on le verra bientôt, la plupart des partis nés du clivage centre/périphérie après la Seconde Guerre mondiale seront interclassistes en matière socio-économique, cherchant ainsi à fédérer un maximum de membres et d'électeurs sur cet enjeu en reconnaissant la légitimité des principales positions adoptées au sein du clivage possédants/travailleurs. Le cas spécifique des partis écologistes et des partis d'extrême droite sera analysé plus loin.

#### **4.3.5. Les partis libéraux**

Au point de vue économique et social, le Parti libéral fondé en 1846 prône l'extension des droits politiques par l'abaissement du cens, et réclame des améliorations quant au

surtout de la classe ouvrière et des indigents. Mais il défend aussi le libéralisme économique, c'est-à-dire la non-intervention de l'État dans la vie économique et des entreprises, dont il fait le garant des règles de la concurrence. Le parti est en fait divisé sur les questions économiques et sociales : une partie de ses membres, les doctrinaires, est du côté des possédants, tandis qu'une autre partie, les progressistes, constitue l'aile gauche du parti, sensible aux difficultés des couches populaires et favorable à l'extension du droit de vote. Cette diversité interne aux libéraux, qui rejoint le clivage possédants/travailleurs, ira jusqu'à la sécession des libéraux progressistes de 1887 à 1900 : sous la direction de Paul Janson, ils combattent aux côtés des socialistes et des catholiques sociaux pour l'instauration du suffrage universel, ou, pour certains, ils rejoignent le POB.

Une fois le POB créé (1885) et le suffrage universel masculin instauré (1893 et 1919), le Parti libéral reforme son unité sur une ligne laïque (indépendance de l'État et des individus à l'égard de l'Église) et sur un programme économique libéral. Le libéralisme économique sera davantage encore la clé de voûte des libéraux à partir de 1961, date à laquelle le Parti libéral se transforme en PLP pour marquer sa volonté de dépasser le clivage Église/État, jugé secondaire depuis la conclusion du Pacte scolaire en 1958. Marqué par les grandes grèves de 1960-1961 contre le projet de loi unique, et placé dans l'opposition face à un gouvernement social-chrétien/socialiste qu'il qualifie de travailliste, le PLP se positionne prioritairement en faveur du libéralisme économique, de la baisse de la pression fiscale, du « dégraissage » de la sphère de l'État, etc. La création du PRL (Parti réformateur libéral) en 1979, puis celle du MR en 2002, dont le PRL est la principale composante, confirmeront la priorité accordée par les libéraux aux entreprises, aux indépendants et aux professions libérales, la défense des intérêts des salariés prenant pour eux la forme d'une baisse de la pression fiscale.

#### 4.3.6. Les partis ultralibéraux

Les politiques socio-économiques étant globalement centristes en Belgique depuis la Seconde Guerre mondiale – avec la création de la sécurité sociale, du Conseil central de l'économie, du Conseil national du travail et de multiples formes de concertation entre employeurs et travailleurs –, l'attitude des partis libéraux et des partis chrétiens quant au clivage possédants/travailleurs sera considérée comme frileuse ou trop centriste par une partie du patronat, des classes moyennes et des cadres. C'est une des raisons pour lesquelles des partis axés sur les intérêts des indépendants et des petits patrons s'inscriront périodiquement à la droite du Parti libéral et de ses héritiers.

De tendance ultralibérale, et généralement fugitifs, ces partis naissent ou non, selon les cas, à partir d'une dissidence libérale. On retiendra surtout l'Union démocrate pour le respect du travail (UDRT-RAD), dont l'audience et l'implantation étaient centrées sur Bruxelles, et qui a obtenu des parlementaires aux élections législatives de 1978 à 1985. Il s'agit ici d'une expression typique d'intérêts catégoriels, ceux des classes moyennes traditionnelles (indépendants, artisans, commerçants, petits entrepreneurs...) plaidant pour une meilleure représentation de leurs intérêts et pour une baisse drastique de la pression fiscale et de l'interventionnisme étatique. Du côté flamand, de nombreuses dissidences du VLD, plus ou moins éphémères, se sont créées depuis son

retour au pouvoir en 1999, en réaction à une politique gouvernementale jugée trop centriste : Liberaal Appel (Ward Beysen), VeiligBlauw (Leo Goovaerts), VLDT (Hugo Coveliers)... Ces partis défendent un programme plus généraliste que celui de l'UDRT, mais également ultralibéral et antisyndical, confirmant ainsi la force structurante du clivage possédants/travailleurs à une époque où les trois familles politiques traditionnelles ont rapproché leurs positions sur ce terrain. La création de la Lijst Dedecker début 2007, à l'initiative du sénateur Jean-Marie Dedecker, exclu du VLD en octobre 2006, va dans le même sens : Jean-Marie Dedecker se présente comme un libéral de droite intransigeant, irrité par les concessions que, à ses yeux, le VLD n'a cessé de faire à ses partenaires de gouvernement depuis son retour en pouvoir en 1999 (cf. point 8.7.).

En sens inverse, mais en défendant prioritairement les mêmes catégories sociales, des cadres de partis d'extrême droite rejoignent régulièrement d'autres formations plus ou moins éphémères, comme le Parti social indépendant et d'autres partis qui entendaient fédérer les intérêts des indépendants dans les années 1960. Certains partis traditionnels voient également se développer, à des moments précis, une aile ultralibérale nourrie, pour une part, d'anciens cadres de la droite dure : c'est ainsi que s'est organisée une importante aile droite au PLP, sur fond de protestation antifiscaliste et antisyndicaliste après les grandes grèves de 1960-1961, et au PSC avec l'essor du CEPIC, aile droitière à laquelle le PSC retirera son soutien en 1982.

La part étant faite de connexions avec l'extrême droite qui relèvent d'autres enjeux, il est frappant de constater avec quelle la récurrence, depuis la Seconde Guerre mondiale, on voit apparaître de nouveaux partis libéraux décider à restaurer un libéralisme intransigeant sur le plan socio-économique. Cela confirme qu'une position originellement dominante peut s'éroder – dans la réalité, ou dans la représentation qu'on s'en fait – au point de susciter la création de partis à partir du pôle originellement dominant du clivage considéré, et ce avec un temps de retard significatif par rapport à la fondation des partis liés au pôle dominé.

#### **4.4. CONCLUSION : UN CLIVAGE INSTITUTIONNALISÉ ET DÉMULTIPLIÉ**

Selon certains, le clivage possédants/travailleurs, comme le précédent, serait en perte de vitesse, voire dépassé, parce que tous les partis politiques gouvernent aujourd'hui au centre et que l'opposition initiale n'a plus de raison d'être depuis l'élévation du niveau de vie et la chute du communisme.

L'adoption d'une voie médiane qui ne relève ni du socialisme ni du libéralisme originel, mais d'une régulation sociale de l'économie de marché, ne nous paraît pas contestable. Il est d'autant plus frappant de constater que cette voie médiane est dénoncée par des petits partis relevant des deux pôles du clivage possédants/travailleurs, ce qui atteste qu'à leurs yeux au moins ce clivage reste vivace. Cette voie médiane est contestée également par des organisations de la société civile qui sous-tendent plus ou moins directement l'action de ces partis.

L'extrême continuité des groupes-acteurs spécifiques de ce clivage est encore plus frappante. Tant du côté francophone que flamand, le Parti libéral, le POB et le Parti catholique ont aujourd'hui des héritiers directs clairement identifiables, et qui n'ont, pour l'essentiel, pas changé de positionnement sur les questions économiques et sociales : ils demeurent libéraux, socialistes ou interclassistes, et leur position les uns par rapport aux autres reste globalement inchangée, même si l'éventail de leurs options s'est resserré au fur et à mesure de la convergence vers le centre. De surcroît, les trois grands syndicats, chrétien, socialiste et libéral, sont également toujours présents, et restent fidèles, pour l'essentiel, à leur orientation initiale.

Plus largement, ce clivage continue à mobiliser la société civile au travers d'un grand nombre d'organisations défendant des intérêts catégoriels ou une vision globale de la société axée sur les enjeux socio-économiques, avec des divergences d'accents clairement perceptibles, au point que l'on a pu parler d'un pilier chrétien, socialiste et libéral influant plus ou moins étroitement sur l'action des partis correspondants. Nous verrons dans la partie 7 que ce clivage s'est également imposé aux partis écologistes, qui avaient pourtant voulu le dépasser au profit d'un choix de société jugé plus décisif. On peut enfin souligner que les partis d'extrême droite le prennent en compte à leur manière, en développant à la fois une rhétorique sociale et protectionniste à l'intention des couches populaires, et un antisyndicalisme doublé d'un antifiscalisme leur permettant de se présenter comme « hors système ».

Outre la continuité de ce clivage, qui résulte du fait que les positions socio-économiques ne sont pas interchangeables, son institutionnalisation est également frappante. Nous y reviendrons dans un cadre plus large, mais il faut insister dès à présent sur la participation des interlocuteurs sociaux – représentant les intérêts des travailleurs, des entreprises et des classes moyennes, mais aussi, selon les cas, du monde agricole, des mutualités, des médecins... – à une impressionnante série de mécanismes de décision : gestion de la sécurité sociale ; adoption, par l'accord interprofessionnel, de la marge salariale qui orientera les négociations sociales dans les secteurs et les entreprises ; élaboration de normes de droit par le biais des conventions collectives de travail ; représentation des interlocuteurs sociaux dans un grand nombre d'organes consultatifs où ils font valoir leurs priorités... Si l'on y ajoute la concertation avec les gouvernements aux différents niveaux de pouvoir, mais aussi l'organisation, par la loi, des modalités de négociation entre interlocuteurs sociaux dans leur propre champ de décision (Conseil national du travail, commissions paritaires, conseils d'entreprise...), le clivage possédants/travailleurs, loin d'être dépassé, est au contraire plus institutionnalisé que jamais. Les partis politiques et le législateur reconnaissent que la défense de valeurs et d'intérêts spécifiques revient aux organisations représentatives des univers porteurs de ces valeurs et de ces intérêts, univers qui possèdent une situation et un rôle précis dans le système de production.

Nous verrons plus loin que cette institutionnalisation a pour effet de prévenir ou de pacifier des antagonismes socio-économiques, ce qui contribue à l'impression de dépassement du clivage possédants/travailleurs. Mais cela n'empêche ni les mouvements sociaux et les affrontements (grèves, manifestations...), ni le maintien de divergences d'intérêts : ce sont ces divergences au contraire qui conduisent à reconnaître la représentativité et le rôle de chacun.

Le sentiment de dépassement s'explique aussi par l'élévation du niveau de vie sur la longue durée, et par l'extraordinaire croissance des statuts socio-économiques intermédiaires entre le prolétariat et le patronat, ainsi que des secteurs qui échappent à ce dualisme historique (employés, techniciens hautement qualifiés, cadres, classes moyennes, secteur public, secteur parapublic, secteur non marchand...). Mais si ces évolutions, profondes et complexes, diminuent l'importance relative des deux acteurs nettement identifiés au 19<sup>e</sup> siècle, elles ont aussi pour effet de *démultiplier* les intérêts socio-économiques en présence : la ramifications des structures syndicales au sein des trois grandes organisations, comme la multiplication de fédérations professionnelles de toute sorte, témoignent de la différenciation des intérêts. Cette dernière est d'autant plus profonde que l'écart s'est accru ces dernières décennies entre les revenus des catégories les plus favorisées et les moins favorisées, que de nouvelles formes d'exploitation sont apparues (travail clandestin, économie grise, secteurs appuyés sur la sous-traitance en cascade...), et qu'une partie de la question sociale, comme on l'appelait hier, s'est ethniciée en raison du développement de l'immigration de main-d'œuvre, légale et illégale. La mobilisation en faveur des sans-papiers fait partie intégrante, de ce point de vue, du clivage possédants/travailleurs dans un contexte d'économie mondialisée. Les mouvements de contestation altermondialiste intègrent d'ailleurs cette nouvelle donne en se dotant de cibles elles-mêmes mondiales, telles que l'OMC, le FMI et la Banque mondiale, tandis que la vie politique européenne a été marquée ces dernières années par des bras de fer liés à la même problématique d'ensemble (opposition à la première version de la directive de libéralisation des services, dite directive Bolkestein ; motivations socio-économiques du « non » français au projet de traité constitutionnel européen, etc.<sup>35</sup>). La mondialisation a pour effets, entre autres, de délocaliser le clivage possédants/travailleurs en même temps qu'elle délocalise certains outils de production, mais elle provoque aussi un effet en retour dans un pays tel que la Belgique par la mise en concurrence des salaires et d'autres avantages compétitifs à l'échelle de la planète entière.

S'il y a, incontestablement, des rééquilibrages socio-économiques qui ont fait perdre au clivage possédants/travailleurs son potentiel révolutionnaire, ce rééquilibrage reste relatif, et il n'empêche pas l'apparition de nouvelles formes de déséquilibre. La démultiplication de ces dernières ne devrait d'ailleurs pas surprendre, puisque le modèle de Lipset et de Rokkan l'annonçait en toutes lettres : en définissant le clivage possédants/travailleurs comme une « opposition entre *possédants et employeurs*, d'un côté, et *locataires, ouvriers agricoles et travailleurs*, de l'autre<sup>36</sup> », ils refusaient déjà de le réduire à un affrontement binaire.

<sup>35</sup> La difficile réforme de la politique agricole commune devrait, elle, être analysée à l'aune du clivage urbain/rural : sans surprise, les grands clivages s'expriment aussi à l'échelle européenne, y compris le clivage Église/État comme en a témoigné la polémique sur l'évocation des racines chrétiennes de l'Europe dans le projet de préambule du traité constitutionnel.

<sup>36</sup> S. M. LIPSET et S. ROKKAN, *Structures de clivages, systèmes de partis et alignement des électeurs : une introduction*, op. cit., p. 33.

## **5. TROISIÈME BASE EMPIRIQUE : LE CLIVAGE CENTRE/PÉRIPHÉRIE**

---

Ce troisième clivage classique, qui sera présenté ici de manière très succincte, présente au moins deux particularités. C'est celui qui a mis le plus de temps à s'imposer dans les esprits, une part significative du monde politique et de la société, du côté francophone, tenant encore les questions linguistiques pour de « faux problèmes » dans les années 1960, plus d'un siècle après la naissance du mouvement flamand. C'est en même temps celui dont l'acuité est la plus évidente aujourd'hui, au point de susciter des questionnements insistant sur la survie du pays. Il montre donc, entre autres leçons, que la destinée d'un clivage n'est pas prévisible et que les clivages, s'ils se constituent selon une dynamique étonnamment ressemblantes d'un cas à l'autre, mènent une vie propre qui les distingue les uns des autres : comme nous le verrons de plus en plus nettement au fil de cet essai, la dynamique des clivages est une dynamique ouverte, qu'on ne peut réduire au constat de la continuité des grandes formations politiques.

### **5.1. LE DÉSÉQUILIBRE ORIGINEL**

La Belgique fondée en 1830-1831 est fortement centralisée. Pour les mouvements de pensée qui veulent en finir avec l'Ancien Régime, il faut fonder des États-nations unifiés qui liquideront les priviléges sociaux et locaux typiques des anciennes monarchies : doter chacun des mêmes droits consacrés par la Constitution exige de fondre les citoyens dans le creuset d'une même Nation dont les parlementaires seront les représentants. Or l'identité nationale fait défaut en 1830, la Belgique n'ayant jamais existé comme telle : il faut donc forger l'unité et susciter un sentiment d'appartenance nationale. D'où trois décisions fondatrices, qui seront par la suite fortement contestées.

D'abord, créer un État unitaire, un État dans lequel la loi est identique sur tout le territoire, qui possède un seul parlement, et dont le pouvoir exécutif est exercé par le gouvernement et le roi, symbole de l'unité nationale. Ensuite, centraliser les institutions publiques à Bruxelles, désignée capitale du nouvel État, et qui deviendra le centre de l'élite politique, judiciaire, diplomatique, financière, économique, culturelle, élite qui ne parle qu'une seule langue, le français. Enfin, reconnaître le français comme

langue officielle, seule admise dans le fonctionnement des pouvoirs publics et dans la plupart des relations entre les citoyens et l'État, alors même que l'écrasante majorité de la population ne parle pas le français, mais des patois germaniques au nord du pays et des patois romans au sud. Dans l'esprit des fondateurs de l'État, la reconnaissance exclusive du français, langue de grande culture répandue dans toutes les cours européennes, est un des ciments de l'unité nationale à construire : pour ces fondateurs, le français doit s'imposer à terme dans l'ensemble de la population.

Si le peuple wallon et bruxellois, qui est peu alphabétisé en 1830, éprouve également des difficultés à pratiquer le français, c'est en Flandre que l'écart entre la langue officielle et les patois parlés au quotidien est le plus grand. C'est en Flandre aussi que cet écart subsistera, alors qu'en Wallonie il sera progressivement comblé grâce à la scolarisation suivie en français. La moitié flamande de la Belgique ne se reconnaît donc pas dans la langue du nouvel État, et éprouve des difficultés pour la pratiquer dans ses relations avec l'administration, avec la justice, à l'armée... En outre, tous les emplois publics exigent de maîtriser le français<sup>37</sup>. Enfin, on parle bien le français dans certains cercles en Flandre, mais c'est surtout la langue des élites politiques et sociales, des grands propriétaires terriens, de l'aristocratie, des patrons... Le combat du mouvement flamand, qui démarre dès 1840, aura dès lors un double moteur : volonté de faire reconnaître le néerlandais à égalité de droits avec le français ; volonté d'affirmer l'identité et la dignité du peuple flamand, face à des élites dont la langue symbolise une domination sociale, et qui regardent les divers dialectes flamands comme des sous-langues, proches de surcroît de la langue de l'ancien ennemi hollandais.

À l'origine donc, ce qu'on appelle aujourd'hui clivage communautaire en Belgique correspond à ce que Lipset et Rokkan avaient reconnu sous le nom de clivage centre/périphérie, cette notion permettant d'unir des phénomènes apparemment disparates que l'on qualifiait, selon les cas, de luttes linguistiques, ethniques ou régionales. En montrant que la donnée de départ est la création d'États fortement centralisés, Lipset et Rokkan permettent de comprendre que la réaction à cet état de fait prend de multiples formes selon la manière dont les groupes qui réagissent définissent leur spécificité (ici par la langue, là par la prétention d'appartenir à un peuple très ancien, là encore par le fait d'avoir longtemps bénéficié d'une forte autonomie politique), ces multiples formes ayant en commun d'être autant de réactions de zones périphériques à l'égard de la puissance de l'État central et de sa capitale, lieu de concentration du pouvoir.

---

<sup>37</sup> Cela vaut pour le fonctionnement des services administratifs, mais aussi pour la compréhension des législations à appliquer : le *Moniteur belge* ne devient bilingue qu'en 1895, tandis que la première traduction officielle de la Constitution en néerlandais date de 1967.

## 5.2. L'AUTO-ORGANISATION DES CITOYENS

### 5.2.1. Le mouvement flamand

Très logiquement, c'est du monde flamand que naissent les premières réactions, et en particulier du monde culturel. Dès la fin des années 1830, des écrivains tentent de défendre le néerlandais, de le faire reconnaître comme langue culturelle codifiée (par-delà la diversité des patois), et d'imposer l'idée selon laquelle « *la langue est le peuple tout entier* », ni un simple outil de communication, ni un symbole national, mais l'âme d'un peuple conçu comme une race, une population spécifique.

Tout en travaillant avec des Hollandais pour unifier l'écriture du néerlandais, ces écrivains réclament l'usage du flamand dans l'administration, l'enseignement et la justice en Flandre. Ils font pression en ce sens dès 1840, au moyen d'une pétition qui recueille 13 000 signatures. Ils élaborent également une doctrine commune : le Manifeste du mouvement flamand, dont le principal inspirateur est Henri Conscience, auteur du *De Leeuw van Vlaanderen*<sup>38</sup> (1838), est publié à Gand le 6 novembre 1847.

L'organisation du mouvement flamand sera ensuite d'une grande complexité, en raison de ses nuances internes, tant sociales que politiques. Une frange populaire, encadrée par le bas clergé, mêle la défense du flamand à des revendications sociales, dont l'abbé Daens sera l'incarnation vers la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Certaines organisations flamandes sont d'orientation libérale (p. ex. le Willemsfonds, fondé en 1851), d'autres catholiques (e. a. le Davidsfonds, fondé en 1875), d'autres encore pluralistes et démocrates, comme les Vlaamingen Vooruit ! créés à Bruxelles en 1858, qui rassemblent des militants flamands et des jeunes libéraux bruxellois, parmi lesquels Charles De Coster, auteur en 1867 de *Thyl Ulenspiegel*. Des organisations plus spécifiques, unissant le combat linguistique à la création d'outils de développement économique, sont créées par la suite, comme le Vlaams Economisch Verbond en 1926 (patronat flamand, rebaptisé VOKA en 2004). La diversité de ces expressions n'empêche cependant pas l'unité d'action du mouvement flamand : elle lui permet au contraire de s'enraciner dans des milieux très divers, tout en coordonnant l'action de ses composantes au travers de coupoles toujours actives aujourd'hui<sup>39</sup>, et dont il n'existe pas d'équivalent dans la partie francophone du pays.

---

<sup>38</sup> *Le Lion des Flandres* exalte la victoire, le 11 juillet 1302, des communiers flamands sur les troupes du roi de France près de Courtrai, lors de la bataille dite des Éperons d'or. Depuis 1980, le 11 juillet est le jour de la fête officielle de la Communauté flamande.

<sup>39</sup> Dont l'Overlegcentrum van Vlaamse Verenigingen (OVV), créé en 1964, qui fédère 45 organisations culturelles et linguistiques flamandes : Davidsfonds, Willemsfonds, Vermeylenfonds, Vlaamse Volksbeweging...

### 5.2.2. Le mouvement wallon

Le mouvement wallon apparaît à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, 50 ans environ après le mouvement flamand, et en réaction à ce dernier : une mobilisation wallonne se développe une fois que les Flamands obtiennent leurs premiers succès sous la forme de lois linguistiques qui, à partir de 1873, permettent l'usage officiel du néerlandais dans la justice, l'administration et l'enseignement. Des francophones, à Bruxelles et en Flandre, s'inquiètent de ce recul programmé du français, alors que des Wallons craignent à la fois une revanche flamande et une certaine indifférence des élites francophones bruxelloises et de Flandre à l'égard de l'identité et des intérêts spécifiques de la Wallonie : le mouvement wallon doit son apparition à ce qui est perçu par certains comme un risque de mainmise flamande sur l'État. Le terme de « Wallonie », créé en 1844, est consacré par le poète Albert Mockel qui le donne pour titre à la revue qu'il fonde en 1886 en réaction à la revue *Jeune Belgique* lancée en 1881 pour affirmer la présence de la littérature belge francophone.

En tant que courant d'opinion, le fédéralisme surgit dans les milieux francophones au début des années 1910, en réaction à l'évolution linguistique de la Flandre, et en raison d'une différence de majorité politique entre Flandre (catholique) et Wallonie (libérale-socialiste) : la crainte se fait jour d'une domination catholique exercée sur la Wallonie en raison du poids catholique dans la partie la plus peuplée du pays. D'où la *Lettre au Roi* du socialiste wallon Jules Destrée en 1912, dont l'Histoire a retenu le passage suivant : « *Sire, vous régnez sur deux peuples. Il y a en Belgique des Wallons et des Flamands. Il n'y a pas de Belges.* » En conséquence, Jules Destrée plaide pour une Belgique fondée sur « *l'union de deux peuples indépendants et libres* », donc profondément fédéralisée.

Comme en Flandre, le clivage centre/périphérie, initialement axé sur la question de la langue, prend ainsi une dimension identitaire d'une part et institutionnelle d'autre part. Mais cette dimension institutionnelle divise aussi le mouvement wallon dès l'origine, une partie de ses membres et de ses organisations étant favorable au rattachement de la Wallonie à la France, considérant que l'identité wallonne réside dans la langue française, tandis qu'une autre partie souhaite l'indépendance de la Wallonie, ou son autonomie régionale dans un cadre belge réformé.

La tendance fédéraliste wallonne se renforce pendant l'entre-deux-guerres et trouve des relais politiques dans les partis existants, surtout au sein du Parti libéral et du POB. Plusieurs mouvements wallons naissent pendant la Seconde Guerre mondiale, tandis que la dynamique wallonne se renforce encore après la Libération : constitution du mouvement clandestin Wallonie libre sous l'Occupation, organisation du premier Congrès national wallon à Liège les 20 et 21 octobre 1945 (qui rassemble un millier de personnes dont la préférence, lors d'un premier vote, va à la fin de la Belgique et au rattachement de la Wallonie à la France), etc. Après la Libération également, une frange croissante de l'opinion catholique wallonne soutient le mouvement fédéraliste Rénovation wallonne, issu du groupe de résistance Wallonie catholique. Un Mouvement libéral wallon est également créé, témoignant de la prégnance du clivage centre/périphérie dans toutes les sensibilités politiques.

Les revendications wallonnes prennent un tour décisif vers 1960, en s'orientant vers une revendication institutionnelle précise. Jusque-là, la Wallonie était la première région industrielle du pays. Elle perd sa position dominante face à la Flandre au début des années 1960, moment où les tensions linguistiques sont au plus haut, où l'économie wallonne est vieillissante et subit ses premières restructurations, où des fermetures de charbonnages et d'usines sidérurgiques entraînent des pertes d'emplois massives, et où le monde politique flamand impulse à partir du niveau national des politiques économiques qui, aux yeux de nombreux Wallons, favorisent la Flandre sans susciter de réaction de la part des élites francophones bruxelloises. Sont ainsi dénoncées, entre autres : la construction du port de Zeebrugge ; la création, à proximité du port de Gand, du complexe sidérurgique de Sidmar, qui concurrencera la sidérurgie wallonne ; l'aménagement, autour du port d'Anvers dont le développement est soutenu par l'État, de nouveaux terrains industriels destinés à accueillir des entreprises ; l'affectation de subsides nationaux au financement d'infrastructures permettant d'attirer des investissements étrangers, notamment américains, sur le sol flamand ; etc. C'est en réaction à ces menaces de déclin économique wallon et d'essor de la concurrence flamande que se développe la volonté, au sein du mouvement wallon, de doter la Wallonie d'institutions autonomes. Le comité de coordination des régionales wallonnes de la FGTB, en particulier, dirigé par André Renard, réclame des « réformes de structures » qui doivent permettre à la Wallonie de mener sa propre politique économique et sociale<sup>40</sup> au lieu d'être dominée, comme elle l'est à ses yeux, par le monde flamand, qu'elle juge centré sur lui-même et trop marqué à droite. Une partie du mouvement wallon ajoutera à ces préoccupations d'ordre économique une revendication d'autonomie culturelle et d'autonomie en matière d'enseignement, refusant de confier ces matières à la Communauté française parce que la Wallonie doit maîtriser elle-même son destin : le *Manifeste pour une culture wallonne*, en 1983, restera un des moments forts de cette revendication collective.

### 5.2.3. L'organisation des bruxellois : même le centre se vit comme « périphérie »

Comme les revendications flamandes et wallonnes, les revendications des francophones bruxellois et de la périphérie seront d'abord portées par des organisations de citoyens, avant de déboucher sur la création de partis politiques. Ces organisations réagissent à la suppression du volet linguistique du recensement général de la population en 1961, à la fixation de la frontière linguistique en 1962 et à la loi sur

<sup>40</sup> Cette demande débouchera sur la création à partir de 1970 des trois régions (flamande, wallonne et bruxelloise), qui sont en charge de politiques « matérielles » : économie, logement, transport, aménagement du territoire, environnement... La revendication flamande, centrée sur la langue, débouchera quant à elle sur la création des trois communautés (flamande, française et germanophone), en charge de politiques « immatérielles » : enseignement, culture, loisirs, politique sociale et de santé (hors sécurité sociale). Ces demandes complémentaires expliquent une des singularités du fédéralisme belge : l'existence de deux types d'entités fédérées, recouvrant chacun l'ensemble du pays et se partageant, avec l'autorité fédérale, le pouvoir législatif et les pouvoirs qui en dérivent.

l'emploi des langues en matière administrative adoptée en 1963. Ces mesures, prises à la suite d'une très forte pression du mouvement flamand (dont d'imposantes marches sur Bruxelles en octobre 1961 et 1962), empêchent que des communes proches de Bruxelles puissent encore passer du statut de communes flamandes à celui de communes bilingues, même si leur population est majoritairement francophone, ce qui limite le territoire bruxellois aux 19 communes bilingues existant depuis 1954. Les habitants des six communes de la périphérie qui comptent la plus forte proportion de francophones bénéficient de facilités sur le plan linguistiques (loi de 1963), mais ils voient leur commune appartenir définitivement, aux yeux des Flamands, à la région de langue néerlandaise. Les inquiétudes devant le « carcan » territorial dans lequel Bruxelles est enserré sont relayées par des organisations francophones bruxelloises, ainsi que par la régionale bruxelloise des différents mouvements wallons ; elles conduisent aussi, de 1961 à 1963, à différents regroupements d'organisations francophones liées aux partis traditionnels, en réplique notamment aux marches flamandes sur Bruxelles. Elles débouchent enfin sur la création, fin 1963, du Rassemblement pour le droit et la liberté, qui fédère des professeurs de l'enseignement supérieur issus de l'ULB comme de l'UCL.

Dès ce moment, le clivage centre/périphérie devient le clivage prédominant dans la vie politique belge, et il prend un tour singulier. Dans chaque grande partie du pays, flamande, wallonne et bruxelloise, une part importante de la population se vit comme une « périphérie » dominée par un « centre » qui varie selon le cas : la Flandre se sent linguistiquement et culturellement dominée par les francophones, la Wallonie se sent économiquement et politiquement dominée par la Flandre et négligée par Bruxelles, les Bruxellois francophones et de la périphérie se sentent menacés par la pression du mouvement flamand et ne s'estiment pas assurés de la solidarité wallonne.

Depuis quelques années, une autre forme de mouvement bruxellois s'est structurée. À l'initiative de citoyens francophones et flamands, et en essayant de s'appuyer sur toutes les composantes de la population bruxelloise, des organisations se sont créées et se sont fédérées pour revendiquer plus d'autonomie de décision pour Bruxelles, région que ces associations estiment ligotée par des controverses linguistiques et institutionnelles animées « de l'extérieur », à partir de la Flandre ou de la Wallonie. Ces mouvements revendentiquent des compétences régionales supplémentaires pour Bruxelles afin que celle-ci ne soit plus, dans nombre de domaines, gérée à partir des Communautés flamande et française, dans lesquelles les Bruxellois sont minoritaires. Avec des accents nouveaux, qui entendent dépasser les conflits linguistiques, ces mouvements témoignent une nouvelle fois de l'approfondissement du clivage centre/périphérie en Belgique, dans le cadre duquel la capitale se sent infériorisée par rapport au reste du pays.

## 5.3. LA CRÉATION DE PARTIS POLITIQUES

### 5.3.1. Les partis flamands

Au départ, les leaders du mouvement flamand manquent de relais politiques, n'étant le plus souvent ni électeurs ni éligibles, et ne voulant pas s'identifier aux catholiques ou aux libéraux. Il faut l'instauration du suffrage universel masculin tempéré par le vote plural, en 1893, pour que le mouvement flamand dispose d'élus en nombre significatif. Jusqu'à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, la quasi-totalité des parlementaires sont francophones (y compris en Flandre), et le français est la seule langue utilisée au parlement, à de très rares exceptions près : le Meetingpartij, créé à Anvers en 1860, envoie les premiers députés flamingants à la Chambre, qui font sensation en prêtant serment en néerlandais pour la première fois (1863), ou en y prenant pour la première fois la parole en flamand (1868).

C'est pendant la Première Guerre mondiale, sur le front de l'Yser, qu'apparaît le premier grand mouvement flamand, le Vlaamse Frontbeweging (1917). Sa création est motivée par le fait que les soldats de l'Yser sont sous les ordres d'officiers francophones : il se crée alors en Flandre la conviction (dont la véracité historique sera contestée) selon laquelle de nombreux soldats flamands ont perdu la vie au front parce qu'ils ne comprenaient pas les ordres donnés en français par leurs supérieurs.

Ce contexte explique la constitution du Frontpartij en 1919 : ce premier parti exclusivement flamand et fédéraliste obtient dès 1919 des sièges à la Chambre. Après sa défaite électorale de 1932 et le départ de plusieurs personnalités, le Frontpartij fait place en 1933 au Vlaamsch Nationaal Verbond (VNV), créé par le *leider* Staf De Clercq. Le VNV conclut en 1936 des accords pour défendre le fédéralisme et le corporatisme, et ce tant avec les rexistes flamands qu'avec le KVV, la composante flamande du Bloc catholique : dès les années 1930, plusieurs partis se profilent nettement sur un des bords du clivage linguistique. En 1939, le VNV redevient le quatrième parti en importance au Parlement, mais il disparaît après la Libération en raison de sa politique de collaboration avec l'occupant allemand de 1940 à 1944.

Le climat d'épuration de l'après-guerre empêche la reconstitution d'un parti nationaliste flamand. Une liste flamande se présente sans succès aux élections législatives de 1949 sous l'étiquette de Vlaamse Concentratie ; une autre obtient un siège à la Chambre en 1954 sous l'étiquette de Christelijke Vlaamse Volksunie. En 1958, cette dissidence prend le nom de Volksunie : l'expression politique du mouvement flamand s'élargit, et elle entend transcender le clivage Église/État pour mieux rassembler autour de la cause flamande, la Volksunie connaissant à la fois une forte prédominance catholique et des tendances anticléricales. Le profil de la Volksunie est également « transclivage » sur le plan socio-économique : elle réunit d'anciens éléments du VNV et une aile plus progressiste, en partie d'origine sociale-chrétienne. La Volksunie enregistre des succès électoraux jusqu'en 1968 et 1971, dates où elle est le troisième parti flamand. Elle connaît ensuite des résultats plus médiocres, jusqu'à sa disparition en 2001 sous la pression d'une aile radicale qui rejette les lois de

réformes institutionnelles adoptées la même année. Les deux partis nés fin 2001 de l'éclatement de la VU, la N-VA (Nieuw-Vlaamse Alliantie) et Spirit<sup>41</sup>, choisiront de former un cartel électoral avec une formation plus importante pour augmenter leur nombre d'élus et accroître leur influence ; mais il s'agit toujours de partis séparatistes qui accordent la priorité aux questions linguistiques et institutionnelles (en particulier en ce qui concerne la N-VA), ce qui rend ces cartels fragiles.

Signe de l'acuité des enjeux linguistiques et institutionnels, la participation de la Volksunie aux accords d'Egmont-Stuyvenberg (1977-1978), trop favorables aux francophones aux yeux de l'aile radicale du mouvement flamand, se solde par son plus grave échec électoral. De surcroît, les mêmes élections législatives de décembre 1978 voient apparaître le Vlaams Blok, cartel associant deux nouvelles formations hostiles aux accords (Vlaams-Nationale Partij, fondé par Karel Dillen, futur président à vie du VB, et Vlaamse Volkspartij). Après la dissolution du cartel, une de ses composantes, le VNP, reprend en 1979 l'appellation de Vlaams Blok, devenu aujourd'hui Vlaams Belang<sup>42</sup>. L'essor électoral du Vlaams Blok s'opère aux alentours de 1990, une fois que le parti a mis l'accent sur les questions d'immigration et de sécurité ; mais le VB maintient encore aujourd'hui son ultra-nationalisme flamand et sa volonté de séparatisme, incarnée dans son slogan « *België Barst* » (« Que la Belgique crève »).

### 5.3.2. Les partis wallons et le FDF

La guerre scolaire qui fait rage sous la législature 1954-1958 renforce l'unité nationale des trois partis traditionnels, qui s'affrontent alors sur le clivage Église/État. Par contre, les grandes grèves de 1960-1961 dirigées contre le projet de loi unique du gouvernement social-chrétien/libéral de Gaston Eyskens, ainsi que la revendication de « *réformes de structures* » portée par la FGTB wallonne et par le Mouvement populaire wallon créé en 1961, sous-tendent la création du Parti wallon en 1965.

À l'origine, ce dernier est composé surtout de dissidents socialistes. Le Parti wallon s'élargit ensuite à des libéraux et à des catholiques pour devenir le Rassemblement wallon (RW) en 1968, formation initialement pluraliste au plan philosophique et socio-économique comme le sera le FDF. D'autres partis, plus éphémères, tenteront d'agir simultanément sur la base du clivage possédants/travailleurs et du clivage centre/périphérie, à l'image des formations libérales wallonnes (PLPW puis PRLW) et des formations libérales bruxelloises dans les années 1970.

En 1964, le FDF est fondé à Bruxelles sous le nom de Front démocratique des Bruxellois de langue française, transformé ensuite en Front démocratique des Bruxellois francophones. Il puise ses premiers cadres, entre autres, au sein d'organisations préexistantes telles que le Rassemblement pour le droit et la liberté (cf. *supra*), ce qui lui donne d'emblée un caractère pluraliste à l'égard du clivage Église/État. Son programme initial tient en deux points, directement inspirés des

<sup>41</sup> En 2008, Spirit a changé sa dénomination en VlaamsProgressieven.

<sup>42</sup> Suite à la condamnation pour racisme par la cour d'appel de Gand, le 21 avril 2004, de trois asbl participant au financement du Vlaams Blok.

événements de 1961-1963 : l'abrogation des lois linguistiques de 1962-1963, et la consultation des populations pour déterminer la région linguistique à laquelle leur commune doit appartenir. De façon plus globale, le FDF s'inquiète de la suprématie démographique flamande, qui se traduit par des rapports de force politiques qui menacent Bruxelles, aux yeux du FDF, de flamandisation forcée.

Le RW conclura un accord électoral avec le FDF et connaîtra, comme lui, ses meilleurs résultats électoraux au début des années 1970. Des échecs électoraux et des divergences internes au plan socio-économique conduisent ensuite à la lente disparition du RW, tandis que le FDF, électoralement affaibli à l'échelle régionale, conclut en 1993 un accord de fédération avec le PRL, avant de participer à la fondation du MR en 2002.

### 5.3.3. L'organisation actuelle des partis en fonction du clivage centre/périmphérie

Plusieurs partis focalisés sur les enjeux linguistiques et institutionnels ont disparu, tant au Nord qu'au Sud du pays, au premier rang desquels la VU et le RW. Des partis de puissance plus localisée ou plus modeste, comme le FDF, la N-VA et Spirit, se sont intégrés dans une formation plus puissante ou sont entrés en cartel<sup>43</sup> avec un parti traditionnel, ce qui témoigne d'une assise électorale limitée. Mais ces phénomènes ne doivent pas tromper : ils ne sont pas synonymes d'affaiblissement du clivage centre/périmphérie, pour au moins sept raisons.

1. Dix ans après l'affaire de Louvain, les trois grands partis traditionnels étaient scindés en deux formations distinctes et autonomes<sup>44</sup> dont le programme linguistique et institutionnel n'a cessé, depuis lors, de diverger. Quant aux partis créés depuis lors, ils se sont d'emblée organisés à l'échelle d'une seule communauté, à de très rares exceptions près : cet état de fait témoigne à lui seul de l'importance du clivage centre/périmphérie.
2. Des partis qui mettent ce clivage au premier plan de leurs préoccupations subsistent, parmi lesquels le VB. En outre, la création fin 2001 de la N-VA et de Spirit montre la persistance des priorités linguistiques et institutionnelles parmi les cadres de l'ancienne Volksunie<sup>45</sup>, ainsi que de la coexistence, au sein de l'ex-Volksunie, d'une aile droite et d'une aile gauche, la première se retrouvant à la N-VA et la seconde chez Spirit. Par ailleurs, la Lijst Dedecker est à la fois une dissidence ultralibérale du VLD et un parti très marqué au plan institutionnel, favorable à la transformation de la Belgique en deux États indépendants qui coordonneraient leur action dans des domaines très limités (modèle confédéral).
3. Plusieurs petites formations se concurrencent, en Wallonie, qui militent pour un séparatisme suivi d'un rattachement de la Wallonie à la France ; la plus importante

<sup>43</sup> Pendant environ cinq ans pour le cartel SP.A-Spirit et environ quatre ans pour le cartel CD&V-N-VA.

<sup>44</sup> En 1968 pour le PSC-CVP, en 1972 pour le PRL-PVV, en 1978 pour le PSB-BSP.

<sup>45</sup> Même si une partie d'entre eux a préféré rejoindre d'autres formations politiques (dont le VLD), considérant que les enjeux économiques et les questions éthiques étaient désormais prioritaires.

d'entre elles est le Rassemblement Wallonie France, dont le leader est l'ancien président du RW, Paul-Henri Gendebien. À l'autre extrême du clivage centre/périmétrie, des formations unitaristes continuent à plaider pour le maintien d'un maximum d'unité nationale, y compris en Flandre ; la plus importante est le BUB (Belgische Unie – Union belge).

4. Les trois familles politiques traditionnelles ont toujours accueilli des membres très sensibles aux enjeux linguistiques et institutionnels, le mouvement flamand étant traditionnellement bien représenté au CVP (aujourd'hui CD&V) et le mouvement wallon au PS. Le CD&V est même, comme le VLD l'a été pendant un temps, un parti officiellement confédéraliste. En outre, des événements frappants ont fait évoluer l'attitude des partis traditionnels, qui étaient au départ peu sensibles à ces enjeux : ce fut le cas de l'affaire des Fourons dans les deux communautés linguistiques, et, pour les francophones, du départ forcé de la section francophone de l'UCL de Louvain en 1968.
5. Le passage d'un responsable politique d'un parti régionaliste à un parti traditionnel ne signifie pas forcément que l'intéressé renie son engagement initial : dans un contexte où tous les partis traditionnels défendent prioritairement les intérêts d'une communauté déterminée, il se donne plutôt les moyens d'agir simultanément sur d'autres terrains, tout en poursuivant son combat institutionnel au sein d'un parti de gouvernement, davantage susceptible d'être associé à des réformes. Le passage de nombreux mandataires de la Volksunie ou de l'ex-Volksunie vers des partis traditionnels flamands s'explique très largement de cette manière.
6. Le fait que la quasi-totalité des partis ne s'adresse qu'à une seule des deux grandes communautés renforce les différends linguistiques et institutionnels de manière mécanique, chaque parti reflétant désormais un électorat spécifique, flamand ou francophone. Le troisième grand clivage belge, qui a acquis ainsi une dimension proprement communautaire à bien des égards, est plus structurant que jamais au plan politique, toute divergence d'intérêts entre deux communautés – y compris sur des questions économiques, financières, d'aménagement du territoire... – étant portée et amplifiée par les partis.
7. Les tensions entre les principales composantes de l'État fédéral belge sont à ce point accentuées par la polarisation communautaire des partis qu'elles inquiètent la population de la capitale. Nous avons vu que selon des mouvements bruxellois récemment apparus, Bruxelles est mal traitée par les partis flamands et francophones, qui raisonnent avant tout en fonction de la Flandre et de la Wallonie, et qui « exportent » à Bruxelles des conflits linguistiques et communautaires que la capitale, ville polyglotte et multiethnique, pourrait régler si elle bénéficiait de compétences accrues. Ces préoccupations spécifiquement bruxelloises se sont traduites par la création en 2008 d'un parti bruxellois bilingue, Pro Bruxsel.

## 5.4. CONCLUSION : UN CLIVAGE TOUJOURS PLUS PROFOND, VOIRE INCONTRÔLABLE

Cette dernière initiative est symptomatique de l'accentuation constante du clivage centre/périmétrie en Belgique : face à l'affrontement d'intérêts divergents, il semble n'exister aucune autre solution que d'introduire une force politique supplémentaire dans le paysage politique, au risque de le fragmenter davantage.

Le fait que le clivage centre/périmétrie ne cesse de se renforcer appelle cependant des nuances si l'on veut préciser le sens de ce renforcement. Il faut d'abord noter la persistance des grandes sensibilités historiquement constituées. Le combat flamand autour de la langue n'a jamais cessé, malgré l'adoption d'une vaste législation linguistique consacrant les droits légitimes du néerlandais. Les abcès de fixation du contentieux linguistique sont plus localisés que par le passé, mais la périmétrie bruxelloise continue à elle seule à susciter les passions, et ce sur une diversité d'enjeux. Parallèlement, si le mouvement wallon est sans conteste affaibli, il n'a pas disparu, y compris au plus haut niveau de la vie politique wallonne, et on voit périodiquement renaître des aspirations à davantage d'autonomie wallonne, que ce soit pour réclamer des compétences détenues par l'autorité fédérale ou des compétences détenues par la Communauté française.

Ces constantes sont d'autant plus frappantes que les changements intervenus au cours des cinquante dernières années sont considérables. Les lois linguistiques des années 1960 et divers événements qui en ont découlé, dont l'affaire de Louvain, ont conduit à une quasi-homogénéité linguistique de la région de langue néerlandaise, au terme d'une période qui a vu par ailleurs les couches sociales supérieures, en Flandre, se flammandiser, ou s'adapter au nouveau statut du français dans cette région. Au fil de cinq réformes de l'État, le fédéralisme a été institué et s'est approfondi, accomplissant ainsi tout ou partie du programme de plusieurs formations politiques. En outre, par divers dispositifs juridiques, dont l'octroi aux entités fédérées de compétences exclusives de celles de l'autorité fédérale (sans compétences conjointes avec le pouvoir fédéral, ni pouvoir de tutelle ou d'arbitrage conféré à celui-ci), chaque entité fédérée développe sa propre politique en toute autonomie. Enfin, la scission des partis traditionnels donne à chaque grande communauté des représentants politiques spécifiques, qui défendent ses intérêts. Tout cela aurait pu suffire à assécher les revendications linguistiques et institutionnelles, ce qui rend leur persistance d'autant plus frappante.

Nous l'avons souligné, cette persistance se nourrit en fait d'une démultiplication des sentiments de domination : chaque composante de la Belgique se vit comme une périmétrie menacée sur un certain nombre de plans, les enjeux s'étant eux-mêmes multipliés. L'intuition de Lipset et de Rokkan (cf. partie 1) selon laquelle le clivage centre/périmétrie peut se nourrir de questions étrangères à l'irrédentisme culturel et territorial trouve une éclatante confirmation en Belgique. Par-delà les problèmes linguistiques, les contrastes au plan religieux ont joué un rôle dans l'antagonisme entre la Flandre et la Wallonie. La Question royale a provoqué un traumatisme de part et d'autre, et elle a alimenté la distanciation : en Wallonie, par l'indignation des anticlériaux face à une Flandre jugée trop complaisante avec Léopold III parce que

trop catholique ; en Flandre, par l'indignation des catholiques devant l'issue du conflit, qui voit le roi contraint de s'effacer malgré les résultats de la consultation populaire de 1950, qui avait dégagé une nette majorité en faveur de la reprise de ses pouvoirs constitutionnels. De manière plus structurelle, l'adhésion d'une partie de la population flamande au CVP, relais politique privilégié du monde catholique mais aussi du mouvement flamand parmi les partis traditionnels, a contribué à la puissance des revendications en faveur de l'autonomie culturelle puis des intérêts flamands en général.

À partir de la décennie 1960, ce sont les contrastes économiques qui ont joué un rôle moteur dans l'approfondissement du clivage centre/périmétrie, non seulement par leur impact sur le mouvement wallon et ses revendications, mais aussi parce que la Flandre, plus riche et dotée d'un tissu industriel différent, a aspiré à son tour à une très large autonomie de décision en matière économique et fiscale pour pouvoir prendre elle-même des mesures destinées à préserver sa prospérité. Cela fait d'elle, aujourd'hui, la région de loin la plus revendicatrice en termes de compétences, avec l'appui d'une large partie du monde patronal flamand. Les trois clivages classiques se sont ainsi enchevêtrés en Belgique, au profit, tendanciellement, de l'un d'entre eux, et même si les syndicats et le patronat organisé à l'échelle fédérale s'efforcent pour leur part de maintenir un cadre de concertation et de décision commun à l'ensemble du pays.

Ces persistances et ces évolutions complexes imposent donc de ne pas substituer la notion de clivage communautaire à celle de clivage centre/périmétrie. Nous avons souligné en quoi ce clivage avait acquis une dimension réellement communautaire : la partition du paysage politique, notamment, a d'incontestables effets centrifuges, qui pourraient aller jusqu'à la partition du pays lui-même. Si cette possibilité se réalisait, le clivage centre/périmétrie se verrait en quelque sorte accompli. Mais cette dimension communautaire, liée d'abord à la langue et aux partis, ne doit ni occulter le maintien d'une dimension régionale et donc territoriale, ni l'attention qui reste toujours portée au « centre », en tout cas au maintien d'une autorité fédérale forte, qui demeure une préoccupation prioritaire des francophones. Ajoutées aux aspirations rattachistes en Wallonie, fussent-elles électoralement très minoritaires, et aux suggestions bruxelloises (dans la société civile) et germanophones (dans le monde politique) d'organiser la Belgique sur la base de quatre communautés/régions calquées sur les régions linguistiques, le potentiel de transformation du clivage centre/périmétrie est plus éclatant que jamais.

## 6. UN CLIVAGE ABSENT EN BELGIQUE : LE CLIVAGE URBAIN/RURAL

---

On évoque très rarement le clivage urbain/rural lorsqu'on analyse la vie politique belge, ce qui semble démentir, sur ce point, le modèle des clivages défendu par Lipset et Rokkan, qui place cette dichotomie au même rang que les trois autres clivages. De fait, aucune forme complète de clivage urbain/rural ou industrie/agriculture n'a jamais été observable en Belgique, pour la raison majeure qu'il ne s'est pas créé de parti spécifiquement destiné à défendre les intérêts du monde rural, qui est pourtant *a priori* en position dominée par rapport à l'ascension de l'industrie depuis le 19<sup>e</sup> siècle.

Faut-il dès lors y voir une limite brutale au pouvoir d'explication du système des clivages ? En réalité, l'absence de ce clivage confirme la pertinence du modèle, qui n'a jamais prétendu prédire l'apparition des partis, et encore moins la juger fatale, mais bien expliquer leur présence et, le cas échéant, leur absence, qui doit pouvoir relever elle aussi du même type d'analyse.

Or si les villes, et notamment Bruxelles, Anvers, Gand et Liège, sont dominantes à bien des égards, constituant des sièges administratifs, judiciaires et économiques, les campagnes et la paysannerie ne se sentent pas victimes d'une domination structurelle en Belgique. Très majoritairement catholiques, y compris dans plusieurs provinces wallonnes, les agriculteurs voient leur identité culturelle soutenue par le clergé, et leurs intérêts économiques défendus par les catholiques, avant même que ceux-ci s'organisent progressivement en parti. Au 19<sup>e</sup> siècle par exemple, des lois prennent en compte les intérêts des agriculteurs en les protégeant de la concurrence étrangère et en soutenant artificiellement les prix des produits agricoles, à l'encontre de la logique libérale du « laisser faire, laisser passer » qui domine la politique économique. L'unité du parti catholique n'est pas complète sur cette question, des débats très vifs opposant les protectionnistes et les partisans du libre-échange ; en outre, l'agriculture subit de plein fouet la concurrence étrangère, et le monde rural se paupérise en Flandre au 19<sup>e</sup> siècle. Les intérêts du monde agricole sont cependant défendus par les partis catholiques ou chrétiens successifs, ce qui le dispense de créer ses propres relais politiques. Des interventions résolues de l'État, comme la création du Bureau spécial pour les Affaires flamandes en 1847, en pleine crise de l'artisanat textile traditionnel, rassurent les agriculteurs, qui trouvent ensuite un puissant relais auprès des décideurs politiques, en particulier chrétiens, avec le Boerenbond, dont l'action, centrée sur la Flandre, s'étend aussi en Wallonie. De puissantes fédérations agricoles sont également créées en Wallonie, qui restent elles aussi très actives aujourd'hui.

Outre des intérêts spécifiques, le monde agricole en Belgique possède une identité culturelle forte, imprégnée de catholicisme. Or il possède sur ce point aussi un relais politique rassurant de par la puissance des partis chrétiens successifs en Flandre, qui les rend de ce seul fait difficilement contournables à l'échelle nationale depuis l'instauration du suffrage universel. Alors que la domination catholique en Flandre conduira, en raison de l'opposition sur ce point avec les deux autres régions, à accentuer les aspirations régionalistes, des forces importantes ne voulant pas dépendre en Flandre d'une Wallonie anticléricale ou, en Wallonie, d'une Flandre catholique, l'identité religieuse joue ici un rôle de ciment : elle maintient non seulement une certaine unité au sein du monde agricole par-delà la frontière régionale, mais elle attache aussi cet univers à des partis puissants et le dissuade de chercher une expression politique autonome, qui fracturerait l'unité des catholiques.

Quant au sentiment des paysans flamands paupérisés d'être relégués à la périphérie du pays, loin des centres industriels en plein essor, il trouve une issue grâce à l'organisation du mouvement flamand et à la création de partis nationalistes flamands : impliqué dans le combat linguistique, le monde rural flamand détourne en quelque sorte vers le clivage centre/périphérie une mobilisation qui aurait pu s'effectuer sur une base spécifiquement agricole.

## 7. UN CINQUIÈME CLIVAGE : PRODUCTIVISME/ANTIPRODUCTIVISME

---

Le modèle d'analyse en termes de clivages est soumis aujourd'hui à une épreuve empirique : il doit pouvoir rendre compte de la montée en puissance de nouveaux enjeux et de partis auparavant inconnus, ou dont l'audience était confidentielle jusqu'aux années 1980. En termes de partis, le défi consiste à faire un sort, d'une part aux formations écologistes, d'autre part aux formations de droite radicale, d'extrême droite ou nationales-populistes. Dans plusieurs des pays d'Europe de l'Ouest, des partis de ce type captent une proportion non négligeable de l'électorat, et centrent leur action sur des enjeux qui restaient assez secondaires avant que ces formations politiques montent en puissance.

Les conditions semblent donc réunies pour conclure à l'apparition récente de nouveaux clivages dont ces partis seraient issus. Pourtant, les spécialistes ne s'accordent pas sur l'existence, sur le nom et sur la teneur d'éventuels nouveaux clivages. Dans cette partie, nous examinerons l'hypothèse de la reconnaissance d'un ou de plusieurs clivages incarnés par les partis écologistes. La partie suivante sera consacrée aux partis d'extrême droite qui ont opéré une percée en Belgique, à savoir le Vlaams Blok (rebaptisé Vlaams Belang en 2004) et le Front national.

### 7.1. L'ÉLARGISSEMENT DU MODÈLE À UN NOUVEAU CLIVAGE

L'inscription durable de partis écologistes dans le paysage politique de l'Europe de l'Ouest a constitué un défi pour les meilleurs spécialistes du modèle des clivages. Daniel L. Seiler rattache ces partis au clivage urbain/rural, en y voyant une nouvelle forme de partis agrariens ou, plus précisément – car il ne s'agit pas pour lui de négliger les différences d'époque et d'accents entre les agrariens et les verts –, « une *réactivation nouvelle* d'un clivage fondamental »<sup>46</sup>, clivage qui résulte des contradictions du capitalisme sur l'axe territorial. Malgré la qualité et les nuances du plaidoyer de D.-L. Seiler, cette classification nous paraît poser un triple problème.

---

<sup>46</sup> D.-L. SEILER, « Comment classer les partis verts en Europe ? », in P. DELWIT et J.-M. DE WAELE (dir.), *Les Partis verts en Europe*, Complexe, 1999, p. 61 (cf. aussi, pour une étude plus récente du même auteur, *Les partis politiques en Occident*, Paris, Ellipse, 2003).

Elle revient d'abord à établir une filiation, fût-elle prudente, entre des partis, les agrariens et les verts, que tout oppose sur le fond, et ce au seul motif que les uns et les autres ont lutté contre la prédominance de l'industrie et des villes – ce qui revient à négliger le fait que le monde agricole a adopté depuis plusieurs décennies, notamment sous l'impulsion de la politique agricole commune de l'Union européenne, un modèle d'agriculture intensive qu'il a défendu âprement quand les partis écologistes l'ont dénoncé. Ensuite, identifier les partis verts à une portion du territoire correspondant à la campagne entre en contradiction avec la carte de leur implantation électorale et militante, qui révèle que leurs points forts, en Belgique comme dans différents pays voisins, réside dans les zones urbaines et semi-urbaines (en ce qui concerne Écolo, prioritairement l'axe Bruxelles-Namur), la question de la ville étant très activement travaillée par ces partis qui sont loin de se concevoir comme anti-urbains. Enfin, Seiler semble lui-même conscient des difficultés engendrées par cette manière de laisser le modèle à quatre clivages de Lipset et de Rokkan inchangé, puisqu'il se sent tenu de préciser que le clivage urbain/rural doit être requalifié de clivage « marché/nature »<sup>47</sup>, ce qui permet d'y intégrer les écologistes, mais au prix d'une ambiguïté : s'agit-il toujours du quatrième clivage de Lipset et de Rokkan, c'est-à-dire d'un clivage industrie/agriculture (cf. partie 1), ou d'un cinquième clivage assimilé à ce dernier dans un souci de continuité et de symétrie du modèle, fondé sur double bipartition rigide (deux révolutions et deux axes sous-tendant quatre clivages) ?

Il nous semble plus pertinent de reconnaître, avec André-Paul Frogner, que le cas des partis écologistes, ainsi d'ailleurs que des partis d'extrême droite, « ne peut pas être traité adéquatement (...) dans le cadre du modèle de S.M. Lipset et S. Rokkan<sup>48</sup> ». Comme nous y avons insisté dans une précédente étude<sup>49</sup>, autant il importe de ne pas qualifier de clivage n'importe quelle opposition partisane ou idéologique, qui peut être transitoire et non structurante – de ce point de vue, trop de clivages tue le modèle des clivages –, autant il importe, symétriquement, de ne pas enfermer le modèle dans sa formulation initiale, qui date des années 1960, et qui ne suffit pas à rendre compte de cette réalité éminemment *historique* que sont les clivages contemporains : trop peu de clivages tue également le modèle des clivages, si sa clôture sur soi revient à occulter le sens d'évolutions récentes.

En présentant l'écologie comme une réponse « aux aspirations d'une partie des nouvelles classes moyennes salariées, plutôt issues du secteur public ou non marchand<sup>50</sup> », André-Paul Frogner tient compte de sa forte implantation en milieu urbain et évite de la rabattre trop rapidement sur une problématique territoriale. Cependant, fortement imprégné du modèle de Lipset et de Rokkan lui aussi, Frogner cherche, comme Seiler, à rattacher les écologistes au modèle existant, en proposant d'y lire une recomposition des deux clivages issus de la révolution industrielle : l'écologie serait ainsi en relation avec le pôle « travailleurs » par son soubassement sociologique,

<sup>47</sup> *Ibidem*, p. 60.

<sup>48</sup> A.-P. FROGNIER, « Application du modèle de Lipset et Rokkan à la Belgique », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 14, n° 2, 2007, p. 295.

<sup>49</sup> V. DE COOREBYTER, *Les partis et la démocratie*, op. cit., p. 58.

<sup>50</sup> A.-P. FROGNIER, *art. cit.*, loc. cit.

et avec le pôle « campagne » ou « rural » par sa dimension territoriale, expressément reprise à Seiler<sup>51</sup>.

L'interprétation est complexe, mais elle ne nous paraît pas totalement satisfaisante. Outre le rapprochement discutable avec le clivage urbain/rural, on perçoit mal, dans l'article de Frogny, les fondements du lien revendiqué entre l'écologie politique et les intérêts des nouvelles couches du monde du travail. Il est exact que les verts y sont mieux représentés que dans d'autres catégories sociales, mais le fait qu'ils constituent une des expressions politiques de ces nouvelles couches moyennes salariées ne suffit pas à rendre compte de l'existence des partis écologistes *en termes de clivages*, grille d'analyse dont la clé n'est pas la représentation des catégories sociales, mais la structuration durable de groupes de pression et de partis profondément opposés entre eux sur un enjeu majeur. Le fait que le clivage possédants/travailleurs s'ancre bien dans des rapports de classe ne signifie pas que tout clivage puisse s'expliquer ainsi : loin qu'une catégorie sociale explique forcément l'apparition de partis inscrits dans un clivage, c'est le contenu spécifique de ce clivage qui doit permettre d'expliquer le succès de ces partis dans certaines catégories sociales et l'hostilité qu'ils provoquent dans d'autres catégories. De surcroît, l'alignement des partis écologistes sur le pôle « travailleurs » du clivage possédants/travailleurs est conforme à leur positionnement actuel en Belgique, mais il fait l'impasse sur les deux décennies antérieures, au cours desquelles les partis verts, comme dans différents pays voisins, récusait ce clivage et la version progressiste du productivisme – nous y reviendrons au terme de cette partie.

Plutôt que de mettre fin au débat, ces remarques nous contraint à reprendre la question à la racine : les partis écologistes révèlent-ils l'existence d'un nouveau clivage ? Dubitatif sur ce point au départ, nous avons cherché à vérifier si l'on observait, en amont de ces partis et avec eux, la constitution des trois strates successives qui nous paraissent caractéristiques d'un clivage : notre définition de la notion de clivage permet au moins de tenter une vérification empirique strate par strate. Sous réserve d'un inventaire plus approfondi, on trouvera ci-dessous les éléments qui invitent à conclure que chaque strate est effectivement au rendez-vous.

## 7.2. LE DÉSÉQUILIBRE ORIGINEL

Mai 68 d'une part, le choc pétrolier de 1973 d'autre part, joueront un rôle d'accélérateur dans la mise en cause des effets environnementaux de l'économie de marché. Mais dès les années 1960, des voix se font entendre pour dénoncer ce qu'elles appellent le mythe du progrès et l'obsession de la croissance. Alors que l'on célèbre « la société de consommation », « l'ère de l'abondance » ou encore « les Trente Glorieuses » (1945-1973), des inquiétudes se font jour quant aux conséquences d'une augmentation systématique de la production de richesses, et quant aux conditions dans lesquelles s'opère cette production.

<sup>51</sup> *Ibidem*, p. 296.

L’expansion de l’automobile provoque des atteintes manifestes à l’environnement, sous la forme de pollution atmosphérique entre autres, et connaît ses premiers effets pervers avec les bouchons autoroutiers et les embouteillages urbains, qui serviront de décor à de nombreuses scènes de cinéma soulignant la mise à l’arrêt d’un moyen de locomotion. On observe de premières épidémies mortelles frappant des poissons de rivière, dues à l’ingestion de déchets industriels (plomb, huiles, mercure...) rejetés par des usines implantées au bord de cours d'eau. Les déchets radioactifs issus des centrales nucléaires posent de graves problèmes de stockage et d’ enfouissement, la radioactivité ne s’atténuant qu’après des milliers d’années. Des centaines d’espèces animales et des milliers d’espèces végétales voient leur population décliner, certaines étant menacées de disparition pure et simple. De nouvelles « maladies de civilisation » font leur apparition, non plus liées à la pauvreté comme la tuberculose, mais aux nouvelles conditions de vie (stress, infarctus, maladies pulmonaires dues à la pollution de l’air...). La qualité de l’alimentation est mise en cause en raison de certaines méthodes de production (recours intensif aux pesticides, aux insecticides, aux hormones de croissance, aux colorants et autres produits chimiques, dont les résidus s’accumulent dans la nourriture consommée). L’usage intensif du pétrole, aussi bien comme carburant que comme matière première d’un matériau à grand succès tel que le plastique, fait naître des craintes quant à l’assèchement, à moyen ou à long terme, des réserves disponibles. L’extrême inégalité de richesse entre les pays occidentaux et ce qu’on appelle, à l’époque, le Tiers-Monde, est interprétée, y compris dans de nombreux médias, comme l’effet d’un « pillage » des matières premières et de l’exploitation de la main-d’œuvre des pays les plus pauvres. La surpopulation et les famines qui frappent différents pays, notamment africains, sont imputées à un système économique mondial fondé sur la croissance industrielle au détriment de l’agriculture, et qui est dominé par les pays occidentaux.

Dans certaines franges du monde intellectuel, la critique du capitalisme prend ainsi des accents nouveaux, selon lesquels la mauvaise répartition des richesses est moins problématique que l’aliénation à un système de production qui crée des besoins artificiels par la publicité, et dont les effets sur l’environnement, la santé et la qualité des relations humaines, notamment dans les villes, sont plus néfastes que la simple pauvreté<sup>52</sup>. La science est fortement mise en cause par ceux qui dénoncent sa soumission aux intérêts des entreprises, devenues une des principales sources de financement des laboratoires et des travaux de recherche. Aux notions de progrès (économique, scientifique et technologique) et de richesse, synthétisées dans la quête de la croissance économique et le calcul du PNB, des intellectuels opposent l’impératif de la décroissance : c’est notamment le cas du rapport du Massachusetts Institute of Technology diffusé par le Club de Rome en 1972, *Limits to Growth*, et publié en français sous le titre *Halte à la croissance ?*

Au cours des décennies 1970-1980, différents événements très médiatisés cristallisent ces inquiétudes : le nuage de dioxine échappé du réacteur d’une usine chimique implantée à Seveso (Italie) en 1976 ; la marée noire provoquée par le naufrage du pétrolier Amoco Cadiz au large des côtes bretonnes en 1978 ; l’accident survenu à la centrale nucléaire de Three Miles Island (États-Unis) en 1979 ; l’explosion d’une usine

<sup>52</sup> Parmi les ouvrages qui ont répandu ces idées auprès d’un large public, mentionnons *L’homme unidimensionnel* de Herbert Marcuse (1964) et *Une société sans école* d’Ivan Illich (1971).

de pesticides à Bhopal (Inde) en 1984 ; la fusion du cœur d'un réacteur nucléaire en Ukraine en 1986, entraînant des dégâts sanitaires majeurs dans la région de Tchernobyl et la formation d'un nuage radioactif qui survole la majeure partie de l'Europe ; etc.

### 7.3. L'AUTO-ORGANISATION DES CITOYENS

Les effets destructeurs de l'énergie nucléaire, redoutables en cas d'accident survenant à une centrale, sont avérés depuis l'explosion des bombes lancées sur Hiroshima et sur Nagasaki en 1945. En Belgique comme dans d'autres pays, la question du nucléaire cristallise nombre d'enjeux, dénoncés comme autant de fantasmes par les défenseurs de cette source d'énergie. Les environnementalistes s'organisent aussi pour dénoncer le problème du stockage des déchets nucléaires, et l'ensemble des mesures de précaution et de secret qu'impose l'exploitation d'une telle énergie, responsable à leurs yeux d'une centralisation accrue du pouvoir, voire de dérives autoritaristes. La construction de centrales nucléaires civiles en Belgique fait ainsi l'objet d'intenses discussions dans certains milieux, et devient un des chevaux de bataille des associations écologistes<sup>53</sup>. L'annonce fin 1979 de l'installation de missiles de croisière de l'OTAN sur le territoire belge provoque d'imposantes manifestations (200 000 personnes le 21 octobre 1981 ; 300 000 le 23 octobre 1983), sous-tendues par des convictions pacifistes (en particulier en Flandre), mais aussi écologistes : les manifestations sont organisées par le Centre national d'action pour la paix et le développement (CNAPD) et par le Vlaams Aktiekomitee tegen atoomwapens.

Par-delà les questions de l'énergie et du nucléaire, de nombreuses organisations se créent pour défendre l'environnement et pour promouvoir des modes alternatifs de production et de consommation. Certaines se dotent de thèmes pointus, comme le nutritionnisme, l'esprit libertaire, etc., ou d'objectifs locaux, issus de leur environnement direct ; mais ces organisations spécialisées popularisent les modes de réflexion de l'écologie naissante, y compris dans le cadre urbain (à Bruxelles, création de l'Atelier de recherche et d'action urbaine (ARAU) en 1968, du Comité général d'action des Marolles en 1969, etc.). Parmi les plus généralistes, et celles qui seront les plus influentes au plan politique, Inter-Environnement est créé en 1971, OXFAM en 1976. Une section belge des Amis de la Terre est également fondée en 1976, dans le prolongement, comme dans de nombreux autres pays, de l'association américaine The Friends of Earth International, dont le cheval de bataille est le combat antinucléaire. La section belge des Amis de la Terre crée rapidement ses propres structures décentralisées en Wallonie et à Bruxelles. D'autres organisations se développeront après la fondation des partis écologistes, à l'instar de Gaïa (1992), association très active en Flandre dans la défense des intérêts des animaux.

---

<sup>53</sup> Aujourd'hui encore, malgré la menace de réchauffement climatique imputée aux énergies fossiles telles que le pétrole, les écologistes voient dans le nucléaire une réponse dangereuse au problème climatique.

## 7.4. LA CRÉATION DE PARTIS POLITIQUES

### 7.4.1. Écolo

Du côté francophone, la première structuration politique de l'écologie remonte à la création, au début des années 1970, d'un mouvement intitulé Démocratie nouvelle, dont le manifeste, en 1973, prône le fédéralisme intégral, l'autogestion, et une planification économique qui favorise les biens fondamentaux et les biens d'épanouissement au détriment des biens superflus et des biens nocifs. Les créateurs de Démocratie nouvelle sont des dissidents du Rassemblement wallon, au premier rang desquels le sénateur Pierre Waucquez et Paul Lannoye ; ce dernier sera, près de 10 ans plus tard, un des fondateurs d'Écolo. En 1976, Démocratie nouvelle participe aux élections communales namuroises sur une liste de cartel nommée Combat pour l'écologie et l'autogestion. Sur le plan des idées, la convergence est frappante entre les priorités des Amis de la Terre et celles défendues par ces mouvements politiques.

Un tournant s'opère en 1977, lorsque des membres des Amis de la Terre, majoritaires au sein du mouvement, décident de participer aux élections en essayant de rassembler la plupart des organisations environnementales francophones. Des listes sont déposées sous le nom de Wallonie écologie aux élections législatives de 1977 et de 1978, tandis qu'une liste Europe écologie concourt à l'élection européenne de 1979. Les candidats présents sur ces listes sont actifs dans diverses associations environnementales, dont la section belge des Amis de la Terre.

Le mouvement Écolo<sup>54</sup> est créé en 1980 par des militants – dont une bonne part appartient aux Amis de la Terre – qui veulent disposer, comme le disent les statuts d'Écolo, d' « *une structure permanente sur le mode autogestionnaire et fédéraliste, afin de poser la revendication écologique sur le plan politique en termes de gestion de société* ». La filiation est ainsi directe avec les programmes des listes et des mouvements qui viennent d'être cités. Cet ancrage d'Écolo dans la mouvance environnementaliste structurée n'empêche pas, dès les origines, d'autres ralliements, opérés à titre individuel à partir de nouveaux mouvements sociaux : des pacifistes, de tiers-mondistes, des féministes..., rejoignent Écolo, notamment parce que ces militants se situent hors des piliers, ou veulent réagir contre l'immobilisme de ceux-ci à l'égard des nouveaux enjeux de société. Il reste que ces personnes rallient Écolo en connaissance de cause, en faisant le pari que cette formation politique peut apporter une réponse globale à partir d'un positionnement spécifique – de la même manière que le libéralisme, le socialisme, le christianisme ou la restructuration de l'État ambitionnaient d'apporter une réponse à l'ensemble des problèmes posés. La dénomination officielle d'Écolo, « Écologistes confédérés pour l'organisation de luttes originales », symbolise bien cette double logique.

---

<sup>54</sup> Il s'agit au départ d'un mouvement et non d'un parti, dont le nom est un acronyme signifiant « Écologistes confédérés pour l'organisation de luttes originales ».

### 7.4.2. Agalev/Groen!

Le parti écologiste flamand naît dans des conditions similaires. Le nom du parti tire son origine de la création, en 1970, de l'association Anders Gaan Leven dans la province d'Anvers, qui prône des valeurs en rupture avec la société de consommation, crée une maison d'édition et des groupes de réflexion, et participe, dans les années 1970, à plusieurs manifestations environnementales par le biais de ses groupes d'action. Aux élections de 1974 (législatives) et de 1976 (communales), l'association soutient des listes de candidats «verts». Elle dépose par contre ses propres listes aux élections législatives de 1977 et de 1978, sous le nom d'AgaLev, ainsi qu'aux élections européennes de 1979 et législatives de 1981.

Après cette première structuration politique, le parti Agalev est fondé en mars 1982, avec un programme initialement axé sur l'écologie, la démocratie de base et la non-violence. Des liens idéologiques et informels avec l'association Anders Gaan Leven subsistent au cours des années 1980. Le parti change de nom fin 2003 pour devenir Groen!, ce changement étant dû à sa volonté de se recentrer sur ses priorités écologistes après la très lourde défaite subie aux élections fédérales de 2003, qui a sanctionné sa première participation au pouvoir (perte d'environ deux tiers de ses voix).

## 7.5. FAUT-IL RECONNAÎTRE UN NOUVEAU CLIVAGE ?

La naissance des partis écologistes belges correspond au modèle en trois temps que nous tenons pour caractéristique d'un clivage : les menaces pesant sur l'environnement et la qualité de la vie conduisent à l'émergence d'un vaste tissu associatif au sein duquel certains groupes décident de la création de partis politiques, ces partis étant conduits, comme d'autres avant eux, à prendre progressivement leur indépendance à l'égard des organisations qui ont contribué à leur formation, tout en restant l'expression politique la plus affirmée de la dynamique collective initiale.

Il n'y a pas, pour autant, d'unanimité quant au fait qu'il faut reconnaître ici l'existence d'un clivage en bonne et due forme. Nous aborderons dans la partie 9 (point 9.2.2.) un des deux motifs conduisant au scepticisme, à savoir le fait que les partis dits traditionnels ont rapidement intégré les préoccupations environnementales dans leur programme, privant ainsi les écologistes d'une position originale.

L'autre motif de doute, de nature sociologique cette fois, tient au fait qu'en l'occurrence on n'identifie pas aisément des catégories sociales antagonistes situées de part et d'autre de la ligne de partage idéologique : il n'y a pas de déséquilibre évident entre différentes parties de la société. Il faudrait dès lors faire l'hypothèse que l'on a affaire ici à une simple sensibilité politique plutôt qu'à un véritable clivage, d'autant que les dégâts les plus importants qui obèrent l'environnement menacent l'ensemble des citoyens, à commencer par le réchauffement climatique.

Cette objection ne nous paraît pas décisive, pour plusieurs raisons. La première est que, s'il y a bien sur ce point un contraste avec le clivage possédants/travailleurs, il ne peut être généralisé : le clivage Église/État et le clivage centre/périmétrie ne reflétaient pas davantage, à l'origine, une division objective entre des catégories sociales hiérarchisées, déséquilibrées entre elles. Ces clivages ont divisé *presque toutes les couches sociales en Belgique*<sup>55</sup> sur l'enjeu même qui était mis en avant, et qui relevait de questions plus immatérielles (la transcendance et les valeurs, la langue et la culture...) que les problématiques de l'environnement, de la santé et de la qualité de vie. Le déséquilibre ou la domination qui provoque un clivage n'est pas nécessairement de nature sociale : il est d'abord interne à l'enjeu considéré.

Cette remarque, qui nous paraît prioritaire dans la logique étudiée, n'empêche cependant pas qu'un clivage se nourrisse de différences de position au plan socio-économique : nous avons déjà vu que ces différences jouent un rôle, mais elles le jouent à des degrés et selon des modalités variant d'un clivage à l'autre, et ce rôle ne peut être établi qu'en relation étroite avec le contenu du clivage considéré.

De fait, il existe bel et bien, dans les problématiques environnementales au sens large, une variété de situations et des divergences d'intérêts qui contribuent à la formation d'un véritable clivage. Les actionnaires et les dirigeants des entreprises dont les produits ou les méthodes de fabrication nuisent à l'environnement ou à la santé n'ont pas les mêmes intérêts que les consommateurs ou les riverains, et cette simple ligne de partage, grossièrement esquissée, concerne un nombre croissant de secteurs de production (qu'on pense par exemple à la montée récente d'inquiétudes relatives aux effets des téléphones portables ou de la technologie wi-fi). De façon plus globale, et quoi qu'il en soit des créations d'emplois et de richesses auxquelles l'action environnementale peut conduire, l'alternative posée par divers dossiers entre le développement économique et la protection de l'environnement, de la santé ou du bien-être, nourrit des controverses, *a fortiori* dans un pays comme la Belgique où les préoccupations économiques d'une part et de bien-être d'autre part peuvent être localisées dans des régions différentes, et donc relayées par des partis de telle ou telle communauté<sup>56</sup>. Le dossier des nuisances sonores générées par les avions illustre à lui seul ces lignes de division, et il a fait l'objet, en Belgique, d'une intense mobilisation citoyenne et d'après conflits politiques qui n'ont guère à envier aux moments de tension qui ont découlé des clivages classiques.

Par ailleurs, la dépendance des individus à l'égard des produits ou des processus industriels générateurs de troubles pour l'environnement, la santé ou la qualité de la vie est extrêmement variable selon la profession, le secteur économique, la position au sein d'une chaîne de décision... Selon leur teneur, les situations concrètement vécues par les personnes favorisent des revendications de type écologiste ou, dans les situations inverses, des protestations contre les réglementations et les taxes à vocation environnementale : la dépendance à l'égard de l'automobile et de l'avion en constitue

<sup>55</sup> Exception faite de la paysannerie, qui est restée globalement catholique et donc quasiment homogène face au clivage Église/État.

<sup>56</sup> La même remarque vaut à l'échelle européenne, comme le montrent les difficiles compromis obtenus en matière de climat, d'énergie, d'OGM, de quotas de CO<sub>2</sub>, etc. : la France avec le nucléaire, l'Allemagne avec la chimie, la Pologne avec le charbon..., défendent au sein de l'UE des intérêts économiques nationaux contraires à certaines préoccupations environnementales.

un bon exemple. L'observation d'André-Paul Fognier selon laquelle les écologistes remportent davantage de succès parmi les salariés du secteur public et du secteur non marchand trouve ici son explication, et elle peut sans doute être élargie aux indépendants et aux cadres de certains secteurs des services marchands. Ces couches sociales n'appartiennent pas aux filières économiques dont le fonctionnement et les produits sont mis en cause par la mouvance environnementaliste, et le système de valeurs propre à leur univers professionnel, fondé sur les missions collectives et le bien commun, les rapproche davantage des thèses écologistes que le combat ouvrier pour le partage des richesses, ou que l'apologie entrepreneuriale de la croissance et de la productivité.

Ces différences de situations et d'intérêts sont une des raisons pour lesquelles les partis traditionnels et les partis voués aux questions institutionnelles sont loin de calquer leur programme sur celui des écologistes : d'incontestables convergences existent, mais la priorité accordée aux questions de la qualité de vie et de l'environnement n'est pas la même, et des oppositions frontales subsistent, dans le chef de certains partis, sur des enjeux considérés comme majeurs par les écologistes.

## 7.6. COMMENT NOMMER CE CINQUIÈME CLIVAGE ?

Puisque nous admettons l'existence d'un clivage distinct des quatre oppositions établies par Lipset et par Rokkan, et dont les partis écologistes constituent la première composante politique, il reste à savoir comment le nommer.

Plusieurs auteurs l'ont baptisé de « clivage matérialisme/postmatérialisme ». Le terme de postmatérialisme présente cependant l'inconvénient de laisser entendre que le matérialisme est plus ou moins dépassé, alors que la notion de clivage recouvre, dans l'acception défendue ici, un mouvement de réaction à un déséquilibre et donc la présence – ressentie comme dominante – du pôle qui provoque le mouvement de réaction.

Puisque la dénomination des clivages, selon notre suggestion, tient compte de la vision que les « dominés » se font du pôle « dominant », nous proposons de donner à ce cinquième clivage le nom de « productivisme/antiproductivisme », l'opposition au productivisme sous ses diverses formes historiques étant décisive dans la vision du monde des mouvements et des partis écologistes. Si l'on souhaite une appellation plus simple et plus large, l'opposition « quantité/qualité » peut également être retenue, mais elle est moins précise.

## 7.7. LA POSITION DES PARTIS ÉCOLOGISTES À L'ÉGARD DES AUTRES CLIVAGES

Inscrire les écologistes dans le système des clivages revient à faire violence à l'une de leurs convictions originelles, à savoir qu'il est possible et nécessaire de sortir de cette logique, de transcender les clivages ou de se positionner hors clivage. Au moment de leur constitution, les partis écologistes se retrouvent en effet confrontés à la préexistence de clivages qui organisent fortement la vie politique et qui mobilisent d'importantes masses électorales. Rappeler brièvement comment ils abordent ces clivages permet de mesurer, comme à propos d'autres partis, les capacités de résistance du système des clivages.

Le clivage Église/État est en perte de vitesse au début des années 1980. Si plusieurs fondateurs d'Écolo et d'Agalev viennent du monde chrétien (c'est notamment le cas de Luc Versteylen, prêtre jésuite et fondateur d'Anders Gaan Leven en 1970), ils cohabitent dans ces partis avec des personnalités de tendance laïque voire anticléricale. Pluralistes au plan philosophique, les partis écologistes accordent la liberté de vote à leurs parlementaires sur les questions éthiques.

Le clivage possédants/travailleurs pose plus de difficultés aux partis écologistes. Leurs cadres proviennent surtout de milieux progressistes, sensibles aux problèmes rencontrés par les populations précarisées. En outre, depuis le début du 21<sup>e</sup> siècle, Écolo comme Groen! se revendiquent clairement de la gauche. Mais ces partis ont longtemps récusé l'opposition droite/gauche (« *ni droite ni gauche* ») parce qu'ils relativisent, plus fondamentalement, le clivage possédants/travailleurs, jugé secondaire et trompeur. À leurs yeux, le monde patronal comme le monde syndical, les entreprises comme les salariés, les libéraux comme les chrétiens et les socialistes, s'accordent sur l'essentiel, à savoir la recherche d'une croissance économique aussi soutenue que possible, les divergences entre ces acteurs ne portant que sur la manière de répartir les fruits de la croissance. Selon cette analyse, le libéralisme et le marxisme sont des productivismes partageant une même fascination pour la science, l'industrie et la technique, ce qui permet de les rejeter dos à dos.

Au départ, les partis écologistes abordent le clivage centre/périphérie en fonction de la méfiance des organisations environnementales à l'égard de la bureaucratie et des appareils d'État, considérés comme des relais de la course à la croissance. D'où un accord de principe avec l'idée fédéraliste entendue comme décentralisation aussi poussée que possible, dans l'espoir de voir les décisions prises au niveau le plus local, et avec une implication maximale des citoyens. Face à une évolution institutionnelle qui a pris d'autres formes depuis lors, les écologistes prétendent aujourd'hui transcender l'opposition entre communautés, tout en devant gérer leurs divergences sur les questions spécifiquement linguistiques.

## **8. LES LIMITES DU MODÈLE : UN SIXIÈME CLIVAGE PROBLÉMATIQUE ET DES PARTIS HORS CLIVAGE**

---

Appliquer le modèle d'analyse par les clivages au cas de l'extrême droite peut faire naître un embarras éthique. Cette explication socio-historique de l'origine des principaux partis exige de rendre compte du mode de raisonnement de la fraction de la société qui réagit à ce qu'elle estime être un déséquilibre ou un rapport de domination inacceptable. En procédant de la sorte, on court toujours le risque de paraître donner raison au point de vue décrit. Ce n'est cependant qu'une apparence, et ce qui sera dit ici à propos de l'extrême droite n'implique ni plus ni moins d'adhésion sur le fond que ce qui a été évoqué à propos d'autres clivages. En tout état de cause, la vision de la société véhiculée par l'extrême droite doit être prise en compte dans cette analyse des partis politiques à la lumière des clivages, puisque l'extrême droite est durablement installée dans le paysage politique belge et qu'elle prétend s'emparer d'un enjeu de grande ampleur en adoptant, sur ce thème, des positions qui sont violemment rejetées par la plupart des autres formations politiques : certaines conditions au moins semblent réunies pour reconnaître l'existence d'un sixième clivage dont l'extrême droite formerait la strate partisane.

### **8.1. L'EXTRÊME DROITE DANS LE MODÈLE DE LIPSET ET DE ROKKAN**

L'examen de cette question s'impose d'autant plus que Lipset et Rokkan ne lui ont pas donné de réponse satisfaisante dans leur texte fondateur de 1967. Centrée sur la période antérieure à la généralisation du suffrage universel masculin, période qui prend fin après la Première Guerre mondiale, leur étude se focalise sur les partis créés avant 1920 et qui subsistent, tels quels ou via des héritiers directs, dans les années 1960. Ce champ d'observation les conduit à ne traiter que tardivement des partis ultranationalistes ou fascistes nés dans l'entre-deux-guerres, partis dont il est

manifeste qu'ils n'ont pas inspiré la conception globale de leur modèle à deux axes et quatre clivages<sup>57</sup>.

C'est sans doute la raison pour laquelle le sort qu'ils réservent au fascisme, au nazisme et aux diverses formes de nationalisme radical n'est pas satisfaisant. Sur quatre pages<sup>58</sup>, tous les éléments constitutifs d'un clivage au sens donné ici à cette notion sont rassemblés : mouvements de mobilisation et de protestation défendant une vision globale de la société, sous-tendus par le sentiment de subir une menace ou de nouvelles formes de domination sur des enjeux majeurs, et se forgeant une expression politique au travers de différents partis – le sentiment de menace étant vécu, en l'occurrence, par des couches sociales inférieures (ouvriers, artisans, citoyens isolés, petits agriculteurs, couches moyennes déclassées...) inquiètes de subir la concurrence de travailleurs étrangers ou considérés comme tels, et révoltés contre la mainmise des nouvelles élites, industrielles, politiques mais aussi issues de minorités ethniques ou religieuses, sur l'appareil d'État et la vie politique. Lipset et Rokkan reconnaissent en outre la spécificité de l'idéologie nationaliste déployée par cette réaction, ou qui s'appuie sur elle : ils en reconnaissent clairement l'irréductibilité au regard des quatre clivages mis en place par leur modèle<sup>59</sup>. Mais, caractérisant symptomatiquement ce dernier de « paradigme<sup>60</sup> », ils le laissent intouché, en s'abstenant d'aborder frontalement la nécessité d'admettre un clivage supplémentaire : de manière lapidaire – quatre lignes et un schéma –, le totalitarisme nationaliste est intégré à leur modèle sans en modifier les lignes, comme une forme « extrême » de centralisme qui refuse la répartition négociée des avantages à concéder aux différentes composantes de la nation. Ce qui demeure pour nous une solution énigmatique, puisque les mêmes auteurs reconnaissent l'irréductibilité de ces partis « anti-système », qui prétendent établir autour d'eux un clivage plus abrupt encore que les lignes de fracture existantes<sup>61</sup>.

## 8.2. RÉVOLUTION, CLIVAGES, PARTIS

André-Paul Frogner aborde les partis d'extrême droite sans chercher à s'appuyer sur la solution défendue dans le texte fondateur de Lipset et de Rokkan. Il choisit au contraire de ne pas ruser avec la résurgence des partis d'extrême droite dans les années 1980 – décennie de création (pour le FN) ou de décollage électoral (pour le VB) –, et d'y voir, conformément à l'esprit du modèle de Lipset et de Rokkan, un des indices de

<sup>57</sup> Cf. S. M. LIPSET et S. ROKKAN, *Structures de clivages, systèmes de partis et alignement des électeurs : une introduction*, op. cit., p. 99 et 103.

<sup>58</sup> *Ibidem*, p. 50-53, d'où proviennent les citations qui suivent.

<sup>59</sup> Cf. en particulier p. 50.

<sup>60</sup> *Ibidem*.

<sup>61</sup> On notera, sans y voir une preuve, que Rokkan n'était peut-être pas réellement satisfait de cette solution, puisqu'il reviendra longuement sur ce type de partis dans une communication faite neuf ans plus tard : cf. S. ROKKAN, « Un modèle géo-économique et géo-politique de quelques sources de variations en Europe de l'Ouest », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 2, n° 1, 1995, p. 147-170.

l'avènement d'une nouvelle révolution, la « Révolution mondialiste », qui viendrait s'ajouter aux révolutions existantes.

La description de cette révolution, et la liste de ses impacts, l'une et l'autre très éloquentes<sup>62</sup>, militent en effet pour reconnaître une mutation majeure dont les effets ne sont pas encore stabilisés : cela renforce en tout cas l'hypothèse de l'avènement d'un nouveau clivage en bonne et due forme. Nous sommes moins convaincu par contre qu'il faille chercher ici *deux* clivages et non un seul parce que le modèle de Lipset et de Rokkan prévoit qu'une nouvelle révolution sort ses effets successivement sur le plan territorial et sur le plan fonctionnel. Autant les dénominations proposées par Frognier pour ces clivages cernent avec précision des enjeux importants – « Mobilité/Résistance » et « Identité/Cosmopolitisme » –, autant l'explicitation qu'il en propose tend à la fusion des deux clivages en un seul, les mêmes acteurs associatifs et politiques valorisant la mobilité *et* le cosmopolitisme, face à d'autres acteurs engagés dans la résistance à la mondialisation *et* dans le repli sur l'identité régionale ou nationale.

Comme à propos des partis écologistes, un des mérites de l'analyse de Frognier consiste à discerner les catégories sociales qui alimentent le succès électoral des partis en jeu autour d'un clivage. Cela suppose cependant, au préalable, un accord sur la teneur des clivages en question. Or, sur ce point, nous sommes frappé par le fait que les acteurs de la protestation d'extrême droite mêlent les défis économiques et les questions identitaires *dans une seule mobilisation*. De la même façon que le mouvement flamand voit dans l'autonomie accrue de la Flandre, ou dans son indépendance, une réponse *globale* aux défis lancés aux Flamands, cristallisant ainsi des enjeux et des malaises multiples autour d'une seule issue jugée décisive, l'extrême droite rassemble différents malaises et des problèmes d'origine diverse autour d'une idéologie ultranationaliste qui prétend déployer ses solutions dans tous les domaines, de l'économie au social en passant par l'éducation, la culture, la sécurité, etc. – et ce à l'instar de toutes les grandes idéologies, écologie politique comprise.

Il convient, à notre estime, de tenir compte de cet état de fait pour délimiter le champ d'analyse : l'apparition récente d'un nouveau type de parti – en l'occurrence d'extrême droite – impose de vérifier s'ils révèlent un nouveau clivage, mais elle ne permet pas de postuler qu'il y en a deux à l'œuvre. Nous procéderons donc comme dans la partie précédente pour tester l'hypothèse de l'existence d'un sixième clivage : ces nouveaux partis achèvent-ils une stratification en trois temps caractéristique d'un clivage, qui s'opère d'abord à partir d'un pôle dominé<sup>63</sup> ? La question des catégories sociales qui participeraient à la formation de ce clivage parce qu'elles se sentent en position dominée sur un enjeu qu'elles estiment majeur ne peut être réglée qu'après coup, si le clivage est avéré.

<sup>62</sup> Cf. A.-P. FROGNIER, *art. cit.*, p. 298-299.

<sup>63</sup> Ce critère est décisif. Que différents partis s'opposent sur une thématique donnée, fût-ce dans la durée, ne suffit pas à conclure à un clivage : cela révèle une controverse politique ou un positionnement tactique, sans plus.

### 8.3. EN PREMIÈRE ANALYSE, UN CLIVAGE COSMOPOLITISME/IDENTITÉ ?

Le Vlaams Blok est fondé, en tant que parti, en 1979 ; le Front national (FN) en 1985. Jusqu'aux élections législatives de 1987, ces partis obtiennent des scores électoraux faibles, leur percée s'amorçant aux élections communales de 1988 et s'affirmant lors des élections législatives du dimanche 24 novembre 1991, appelé pour cette raison le dimanche noir. Il faut donc poser l'hypothèse, pour tester l'explication par les clivages, selon laquelle la création et la montée en puissance de ces partis en une décennie traduisent une réaction à des phénomènes ressentis comme un déséquilibre, une menace ou un rapport de domination.

Dans le cas du Vlaams Blok, le thème originellement mis en avant est la prédominance francophone dans l'histoire de la Belgique et la nécessité, pour la Flandre, de faire reconnaître les droits qui lui ont été refusés : parti ultranationaliste flamand, le VB a placé d'emblée l'indépendance de la Flandre au cœur de son programme. Cette thématique ne lui a cependant apporté, de 1978 à 1987, qu'un nombre limité d'électeurs, tandis que l'exploitation de plus en plus insistante des thèmes de l'immigration, de l'insécurité et de l'impossible intégration des étrangers est au cœur de sa progression électorale<sup>64</sup> ininterrompue depuis les élections communales de 1988. L'année 1986 est sans doute une année charnière en la matière, puisque l'opinion publique belge a alors pu voir pour la première fois à la télévision, lors de manifestations contre les bombardements américains sur la Libye, des centaines de manifestants défiler dans les rues de Bruxelles aux couleurs de l'islam et en scandant des slogans tels que « Allah U Akbar » (« Dieu est le plus grand »). Le motif majeur de la pénétration électorale de l'extrême droite est encore plus clair en ce qui concerne le FN, puisque celui-ci, depuis sa fondation<sup>65</sup>, a basé toute sa communication sur les thèmes de l'insécurité, des problèmes posés par les étrangers (inassimilables, vecteurs d'insécurité, et concurrents des Belges pour l'obtention d'emplois et d'allocations sociales), de l'islam et de l'antipolitisme.

Si un clivage spécifique explique le développement de ces partis, il faut tenir compte de cet état de fait et baptiser ce clivage « clivage cosmopolitisme/identité ». Cette suggestion revient à inverser la dénomination proposée par plusieurs spécialistes, qui parlent pour leur part d'un clivage « identité/cosmopolitisme ». On peut en tout cas s'accorder sur le fait que les modèles de société qui s'affrontent ici se revendiquent, l'un de l'identité (priorité à la nation et aux Belges, aux moeurs et à la culture nationale, et refus de l'égalité des droits en faveur des personnes issues de l'immigration, qu'elle soit extra-européenne ou d'Europe de l'Est), et l'autre du cosmopolitisme (égalité des droits quelle que soit l'origine ou la confession religieuse

<sup>64</sup> Les études réalisées après différents scrutins sur les motivations de vote en Flandre montrent que les électeurs les plus sensibles aux questions linguistiques et institutionnelles votent pour la Volksunie à l'époque, alors que les électeurs du VB placent ces préoccupations au second plan et motivent leur vote par trois thèmes : la sécurité, l'immigration et le rejet de la politique telle qu'elle se pratique en Belgique.

<sup>65</sup> Il en va de même des autres partis d'extrême droite francophone, qui sont souvent issus d'une dissidence du FN et dont la durée de vie est généralement éphémère : nous n'en traiterons donc pas.

des individus, intégration non forcée, pluralisme des cultures et des valeurs, enrichissement de la société par la diversité des apports culturels de toute origine). Mais si l'on veut traiter des différents clivages de manière cohérente, il faut placer en tête de chaque clivage le pôle jugé dominant et dénoncé comme tel par ceux qui ont réagi à cette domination en s'organisant au niveau de la société civile et, *in fine*, en fondant un ou plusieurs partis pour mener leur combat. En l'occurrence donc, il faut reconnaître que l'extrême droite et ses électeurs jugent le cosmopolitisme dominant, et que le pôle dominé, dans leur vision de la société, est le pôle identitaire : il faut donc parler, en première analyse, d'un clivage « cosmopolitisme/identité ».

## 8.4. EN DEUXIÈME ANALYSE, UN CLIVAGE IDENTITÉ/COSMOPOLITISME ?

Cela étant, le simple fait de défendre cette hypothèse suffit à en marquer les limites. On peut certes citer les phénomènes, plus ou moins réels ou fantasmés selon les cas, qui sont ressentis comme des priviléges accordés aux étrangers, comme des menaces pour l'identité nationale ou comme des problèmes affectant les Belges dans leur vie quotidienne : admission du voile islamique, vu comme un symbole d'un islamisme agressif ou comme un recul de la condition des femmes ; actes de petite délinquance dus, à suivre certains médias, aux jeunes issus de l'immigration ; dégradation de quartiers et d'écoles ghettos ; lois interdisant le racisme et la xénophobie, lues comme des lois bristant la liberté d'opinion ; création du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, organisme officiel voué, selon ce point de vue, à la défense exclusive des étrangers ; cordon sanitaire noué autour des partis d'extrême droite, qui interdit la prise en compte de la volonté d'une partie de l'électorat ; etc.

Mais on peut aussi citer des phénomènes qui vont en sens inverse. Les personnes issues de l'immigration de main-d'œuvre sont loin d'appartenir aux couches les plus favorisées de la société : on compte parmi elles un taux de chômage et de pauvreté plus élevé que dans les milieux dits de souche ; toutes choses égales par ailleurs, leurs enfants et petits-enfants obtiennent des résultats scolaires inférieurs à la moyenne, l'école échouant à briser la reproduction des inégalités ; elles font l'objet de discriminations à l'embauche et au logement ; l'appartenance à l'islam, ou le port de signes religieux ou traditionnels, suscite de la méfiance auprès d'une partie de l'opinion ; etc. Si l'on se rappelle qu'un clivage naît d'un déséquilibre originel, ressenti comme majeur et inacceptable par une partie de l'opinion, on peut considérer que le déséquilibre ressenti par les immigrés est au moins aussi manifeste que celui ressenti par cette partie de la société d'accueil qui vit difficilement les évolutions qui s'opèrent sous ses yeux du fait des phénomènes migratoires.

Si l'on prend pour critère la deuxième strate constitutive d'un clivage, on observe que l'auto-organisation des citoyens est particulièrement forte dans le monde issu de l'immigration. De nombreuses associations culturelles et d'entraide préservent la mémoire et la solidarité au sein des groupes de migrants ; certaines mêlent une base idéologique et une base nationale, comme les ACLI qui fédèrent, depuis 1955, les

travailleurs italiens d'appartenance chrétienne. D'autres associations se dotent d'objectifs politiques liés à l'immigration. La revendication d'une participation politique des immigrés est posée très tôt, sous la forme notamment, à partir de 1968, de conseils consultatifs communaux des immigrés. La revendication du droit de vote pour les étrangers aux élections communales<sup>66</sup> mobilisera le tissu associatif pendant plusieurs décennies, et par-delà les seules associations animées par des migrants : les syndicats, entre autres, joueront un rôle important dans la défense des intérêts sociaux et politiques des étrangers. D'autres thèmes font l'objet d'une forte structuration associative : aide sociale, alphabétisation, accueil et intégration, enseignement, santé... Rien qu'à Bruxelles, et pour ne citer que les plus connus, le CIRE (Centre d'initiation pour réfugiés étrangers, aujourd'hui Coordination et initiatives pour et avec les réfugiés et étrangers) est créé en 1954, le MRAX (Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie) en 1965, Info-Türk en 1974, le CBAI (Centre socio-culturel des immigrés de Bruxelles, aujourd'hui Centre bruxellois d'action interculturelle) en 1981. Par-delà la création de centaines d'associations regroupant des personnes issues de l'immigration, la question des sans-papiers conduit à l'émergence d'autres structures depuis la fin des années 1990.

## 8.5. EN TROISIÈME ANALYSE, UN CLIVAGE DOUBLÉMENT INCOMPLET

Tout ce qui précède confirme qu'une sorte de clivage est ici à l'œuvre, puisque deux grands types d'opinions se font face sur un enjeu de grande importance et qui ne quitte pas l'avant-plan de la scène politique. Mais ce clivage est doublement incomplet, et il appelle des conclusions contradictoires selon les critères que l'on emploie : le pôle « cosmopolitisme » développe une vaste vie associative mais presque pas de partis politiques, tandis que le pôle « identité » possède ses partis mais pratiquement pas de vie associative.

### 8.5.1. Le pôle « cosmopolitisme » : une auto-organisation de la société qui ne débouche pas sur des partis

Si l'on prête d'abord attention aux deux premières strates constitutives d'un clivage, le premier déséquilibre historiquement observable (première strate) est celui ressenti par les personnes issues de l'immigration. Elles s'organisent d'ailleurs en conséquence dès les années 1950 (deuxième strate), et bénéficient en outre d'un soutien de la part d'associations belges « de souche » : la deuxième strate constitutive d'un clivage est déjà formée dans les années 1970, *avant* la création du VB et du FN. Dès lors, il faudrait plutôt parler d'un clivage « identité/cosmopolitisme » et non l'inverse, ou

---

<sup>66</sup> Les étrangers ressortissants de l'Union européenne ont voté pour la première fois aux élections communales de 2000, les extra-européens, aux élections communales de 2006.

d'un clivage « nationaux/immigrés », les personnes issues de l'immigration se sentant victimes de lourdes difficultés et de discrimination.

Mais ces deux premières strates constitutives d'un clivage ne débouchent pas sur la création de partis politiques fondés sur cette problématique : sur ce troisième versant, le clivage reste incomplet. Il n'existe en effet pas de parti politique voué à la défense des intérêts des personnes d'ascendance étrangère. Quelques partis musulmans ont vu le jour, mais ils se revendiquent avant tout de l'islam : ils relèvent d'abord du clivage Église/État. Quant au parti Resist, créé par Dyab Abou Jahjah, président de la Ligue arabe européenne, il n'a participé qu'aux élections fédérales de 2003.

L'absence de partis destinés à défendre les populations d'origine étrangère s'explique-t-elle par l'état du droit, ce qui rendrait l'incomplétude de ce clivage accidentelle ? Avant les réformes du code de la nationalité opérées à l'extrême fin du 20<sup>e</sup> siècle, l'accès à la nationalité belge était extrêmement restrictif. Or, en Belgique, le droit de vote aux élections communales a été instauré en 2000 seulement en faveur des ressortissants d'un pays de l'Union européenne, et élargi aux extra-Européens en 2004 : jusqu'à ces dates, la grande majorité des immigrés installés en Belgique ne possédait aucun droit politique. Cela a pu les dissuader de s'organiser sous la forme de partis, tout en les encourageant à chercher des relais dans d'autres types de structures, notamment syndicales. On ne peut cependant en conclure qu'un autre droit électoral ou un autre code de la nationalité aurait automatiquement conduit à l'instauration de partis politiques par et pour les immigrés : de tels partis n'existent pas en France, où la législation prévoit l'accès automatique à la nationalité française pour les enfants de migrants nés sur le sol national. À l'inverse, des partis politiques sont nés *avant* l'instauration du suffrage universel, à un moment où la grande majorité de l'électorat potentiel de ces partis ne disposait pas du droit de vote : la fondation du POB en 1885 en est un bel exemple, caractéristique du sentiment d'urgence qui alimente un clivage. Il faut ajouter que tous les déséquilibres sur un enjeu majeur ne conduisent à la formation d'un clivage, avec ses trois strates constitutives : les inégalités longtemps subies par les femmes, par exemple, ont conduit à une auto-organisation de la société civile mais pas à la création de partis politiques dotés d'une réelle audience, alors même que les femmes possédaient déjà le droit de vote au moment où les revendications féministes sont montées en puissance.

L'immigration de main-d'œuvre, avant et après la Seconde Guerre mondiale, a d'abord alimenté les charbonnages, le secteur sidérurgique et d'autres secteurs industriels traditionnels. Dans l'esprit des autorités belges et d'une bonne part des migrants, cette main-d'œuvre étrangère n'était pas destinée à faire souche en Belgique, à y constituer une composante durable et croissante de la population, et encore moins à transformer le pays d'accueil en société multiculturelle. L'enjeu prioritaire pour les immigrés n'était ni identitaire ni culturel mais bien professionnel et financier, ce qui a fait des syndicats et des organisations du monde ouvrier, soit déjà existantes soit créées par rassemblement interne aux différentes nationalités de migrants, les relais les plus naturels de leurs préoccupations majeures. Peut-être est-ce la décantation assez tardive des enjeux spécifiques au statut de migrant, à l'égalité des droits et à la multiculturalité qui explique l'absence de partis centrés sur cette problématique : d'autres priorités et d'autres engagements avaient déjà mobilisé les énergies disponibles au moment où ces questions se sont imposées, et le regain de l'islam – qui

sous-tend l'action des seuls partis fondés par des personnes issues de l'immigration – leur fait une concurrence supplémentaire.

### 8.5.2. Le pôle « identité » : des partis sans ancrage majeur dans la société

Si l'on prend pour critère la troisième strate constitutive d'un clivage, c'est-à-dire la création de partis politiques, il semble qu'il faille conclure à l'existence d'un clivage « cosmopolitisme/identité », puisque ce sont des partis identitaires qui s'inscrivent résolument dans la problématique brassée par cette opposition à partir des années 1985-1990 (création du FN et développement d'une propagande anti-immigrés au VB).

Mais le déséquilibre dénoncé par le pôle « identité » de ce clivage est d'apparition assez récente, et la sensibilité à ce déséquilibre constitue une réaction aux premières avancées obtenues par les personnes issues de l'immigration. C'est au moment où les droits des immigrés sont mieux reconnus et font l'objet d'un certain consensus médiatique (dans la lutte contre l'extrême droite et les discriminations, et en faveur du principe de l'égalité entre les cultures) que les partis d'extrême droite font leur percée électorale. Il ne va donc pas de soi, y compris sans doute aux yeux des personnes qui vivent difficilement la cohabitation avec les immigrés, que ces derniers bénéficient d'avantages indus, ou qu'ils constituent une menace pour les droits des Belges : la première strate constitutive d'un clivage « cosmopolitisme/identité » ne fait pas défaut, mais elle apparaît comme tardive, réactive, et contrebalancée par un déséquilibre inverse et plus ancien.

D'où, sans doute, le petit nombre d'associations et de groupes de pression créés pour protester contre les difficultés dues à la présence de populations issues de l'immigration. De telles organisations existent, mais elles se manifestent rarement au grand jour<sup>67</sup>, et leur base est manifestement limitée : elles ne soutiennent pas la comparaison avec l'auto-organisation du monde laïque et du monde catholique, du mouvement ouvrier et des intérêts patronaux, ou encore du mouvement flamand, du mouvement wallon ou des intérêts bruxellois. En ce qui concerne l'extrême droite francophone, une récente investigation menée par Manuel Abramowicz<sup>68</sup> fait état de la présence, autour des différents partis identitaires ou fascisants, d'une vingtaine d'organisations seulement, toutes catégories confondues, y compris les revues, les maisons d'édition et les sites internet. En outre, ces structures en petit nombre sont pour la plupart groupusculaires, confidentielles ou en veilleuse, et plusieurs sont dirigées par une même personne : nous sommes très loin ici de la mobilisation

<sup>67</sup> On leur doit, ces dernières années, quelques manifestations contre le « péril islamiste », à l'occasion desquelles les groupes belges sont renforcés par des militants venus de pays voisins, et une participation à des manifestations sur des questions de société (protestation contre la dépénalisation du cannabis ou l'ouverture du mariage aux couples homosexuels).

<sup>68</sup> M. ABRAMOWICZ, « État des lieux de l'extrême droite francophone », 15 p. mises en ligne le 28 mars 2008, <<http://www.resistances.be/radioscopie.html>>.

collective qui sous-tend la naissance d'un parti à l'initiative du pôle « dominé » d'un clivage, et qui lui assure un large ancrage dans la durée.

La situation est plus complexe en ce qui concerne le VB, formation politique issue à l'origine du mouvement flamand, et qui voit encore graviter autour d'elle des groupes de pression centrés sur les questions linguistiques et les intérêts flamands. Témoin de cette continuité, la phase de développement et de professionnalisation du VB, en 1987-1988, voit ce parti bénéficier du ralliement de dirigeants de mouvements nationalistes ou catholiques qui les ont formés à l'action collective, certains d'entre eux devenant ensuite des figures de proue du VB : ainsi, Filip Dewinter et Frank Van Hecke proviennent de la NSV, la Nationalistische Studentenvereniging, créée à Anvers en 1976 comme dissidence du KVHV, le Katholiek Vlaams Hoogstudentenverbond, fédération des étudiants catholiques de l'enseignement supérieur dont Gerolf Annemans a été un des dirigeants. Avant la naissance du Vlaams Blok, différentes organisations avaient créé un premier terreau mêlant radicalisme flamand et idéologie d'extrême droite : dans les années 1950, le Verbond van Vlaamse Oud-Oostfrontstrijders notamment rassemble d'anciens combattants du front de l'Est ralliés à l'Allemagne ; dans les décennies 60 et 70, la milice fascisante VMO (Vlaamse Militanten Orde), l'organisation de formation Were Di et les activistes du Voorpost cumulent des thèses flamingantes et une vision antidémocratique<sup>69</sup>. Mais ces structures ne comptent alors, ensemble, que quelques centaines de militants : les milieux fascistes et racistes n'offriront au VB qu'un ancrage quantitativement limité (et d'autant plus discret voire secret que le parti prétendra vouloir respecter les principes de base de la démocratie), tandis qu'il n'est pas le seul parti à bénéficier d'une assise dans le radicalisme flamand. Autant le VB a fait la preuve qu'une stratégie de communication efficace permettait d'attirer un large électorat au moyen de thèmes sécuritaires et xénophobes, autant il ne peut pas prétendre s'appuyer sur une vaste auto-organisation de la société civile axée sur le clivage cosmopolitisme/identité.

Le caractère incomplet de ce clivage au regard de ce critère explique vraisemblablement la difficulté éprouvée par les partis d'extrême droite, en particulier francophones, à déposer des listes dans toutes les communes ou toutes les circonscriptions, et à composer des listes complètes. Initialement centré sur Anvers, le Vlaams Blok voit son rayonnement médiatique jouer à l'échelle de la Flandre entière dès la fin des années 1980, mais ses capacités de ralliement de candidats sur ses listes électorales sont plus modestes : aux élections communales, sur 308 localités flamandes, il ne dépose de listes que dans 47 entités en 1988 et 132 et 1994 ; avec 224 listes déposées pour les élections communales du 8 octobre 2006, son implantation militante reste inférieure à son audience électorale. Du côté francophone, et pour ne prendre qu'un seul exemple, seules 31 listes issues des différents partis d'extrême droite ont été valablement déposées dans les 262 communes wallonnes en 2006, et la plupart de ces listes étaient incomplètes, certaines ne comptant qu'une poignée de candidats. À l'inverse, les partis enracinés dans un véritable clivage trouvent sans trop de difficultés des candidats appartenant au monde associatif constitué autour des enjeux charriés par ce clivage.

<sup>69</sup> Nous suivons ici H. DE WITTE et M. SPRUYT, « Le Vlaams Blok. Un extrémisme dissimulé sous le populisme », in P. BLAISE et P. MOREAU (dir.), *Extrême droite et national-populisme en Europe de l'Ouest*, CRISP, 2004, p. 129.

Le faible ancrage de l'extrême droite dans la société civile, surtout du côté francophone du pays, résulte sans doute de la nature du combat mené par ces partis. La lutte identitaire et la réaction aux changements et aux craintes provoquées par l'avènement d'une société multiculturelle en constituent une part, qui peut s'exprimer dans des propos respectables et qui mobilise électoralement une frange non négligeable de la population. Mais l'autre face de l'extrême droite, fasciste, ultranationaliste, raciste, antisémite, nostalgique de racines « celtes », « païennes » ou « aryennes », hostile aux valeurs d'égalité et de liberté, défend une vision de la société qui ne suscite que peu de ralliements : entendue au sens strict, l'extrême droite est structurellement marginale en Belgique, en termes d'audience et par l'idéologie de ses dirigeants. De là le secret et les dénis concernant la biographie des cadres des partis d'extrême droite, qui renvoie régulièrement à des engagements fascistes ou nazis ; de là aussi les liens noués par ces partis avec des milices paramilitaires et avec des formations de même nature en Europe, seules à même de rompre leur isolement.

## **8.6. CONCLUSION : UN QUASI-CLIVAGE, AMBIGU ET INCOMPLET**

S'il s'est noué autour des questions induites par les phénomènes migratoires une sorte de quasi-clivage, il faut rappeler que celui-ci est à la fois ambigu – ou dédoublé ? – et incomplet. Cela empêche de trancher quant à l'existence et quant à la dénomination d'un éventuel sixième clivage, en attendant que les évolutions futures clarifient la dynamique à l'œuvre. Sur la base de ces constats, il faut admettre que la création du VB et du FN ne répond pas parfaitement au modèle d'explication des partis à l'aide des clivages : ce modèle n'a pas vocation à tout expliquer, et il serait artificiel d'inscrire à tout prix chaque parti dans un clivage déterminé. Il reste que plusieurs éléments caractéristiques d'un clivage sont ici à l'œuvre, et que l'ampleur des débats, des initiatives, des engagements et des scores électoraux relevant de cette problématique, et ce depuis au moins deux décennies, atteste son potentiel de mobilisation et de conflictualité. De ce point de vue, et fût-il incomplet et ambigu, ce quasi-clivage présente en Belgique un autre visage que l'opposition urbain/rural, qui n'a pas débouché sur la création de partis durables et spécifiques.

\*

## **8.7. DES PARTIS HORS CLIVAGES**

Les clivages n'expliquent pas à eux seuls la structuration de la vie politique sous la forme de partis : tous les partis ne résultent pas d'un clivage. Des partis naissent en effet régulièrement, qui sont indifférents voire hostiles aux clivages établis, et qu'il faut

soigneusement distinguer des petits partis qui offrent une expression radicale d'une des deux positions historiquement constituée autour d'un clivage donné<sup>70</sup>.

Dans plusieurs cas, ces partis sont créés en réponse à un événement subit, traumatisant pour une partie de la population, qui suscite une réaction collective, mais dont le prolongement au plan politique se solde par un succès électoral fugace, voire par un échec. Les Anciens Combattants, dans l'entre-deux-guerres, ont obtenu deux députés en 1919 et un député en 1921, avant de s'effacer. Les partis qui se sont présentés aux élections de 1961 en protestant entre autres contre la décolonisation du Congo (Rassemblement national et Parti social indépendant) n'ont obtenu chacun qu'un seul siège et ont rapidement disparu. Le Parti pour une nouvelle politique belge (PNPb), créé par Pol Marchal, le père d'une des victimes de Marc Dutroux en 1996, a bénéficié de l'attention des médias et de sondages prometteurs qui faisaient écho à l'impressionnante mobilisation des citoyens lors de la Marche blanche d'octobre 1996 et sous la forme de comités blancs, mais il n'a obtenu qu'un score très faible et n'a pas poursuivi son action.

D'autres partis naissent sur la base d'une idée originale qui prétend transcender un clivage établi, comme le parti Vivant qui milite en priorité pour l'instauration d'une allocation universelle qui constituerait le revenu de base de tous les citoyens, permettant ainsi d'éviter les oppositions inhérentes au clivage possédants/travailleurs. Comme les précédentes, on pourrait qualifier ces formations de partis-concepts, dans la mesure où elles sont fondées sur un thème prioritaire voire exclusif, et résultent généralement de l'initiative de personnes ne possédant guère d'expérience politique, qui entendent faire valoir de nouvelles questions ou des préoccupations étroitement catégorielles. Le fondateur de Vivant, un industriel, a réussi son premier pari électoral en obtenant environ 2 % des voix dans chaque grande communauté aux élections législatives de 1999, mais la décrue a ensuite été rapide, et l'a conduit à se rapprocher des libéraux au Nord du pays pour entrer en cartel avec le VLD aux élections législatives ultérieures (cartel VLD-Vivant en 2004, Open VLD en 2007). Dans la même période, et à l'exception de la Communauté germanophone, Vivant a pratiquement disparu de la carte politique au Sud du pays : la destinée d'un parti qui se veut hors clivages est rarement triomphante en Belgique.

Ces constats n'entraînent aucun jugement à l'égard des enjeux sur lesquels ces partis ont insisté : ils montrent d'abord que le succès d'un parti ne se programme pas, pas plus que la constitution d'un clivage. On peut tout au plus faire l'hypothèse que l'audience durable d'un parti exige, par-delà l'importance de l'enjeu qu'il met en avant, que ce parti ouvre des perspectives d'avenir (et non de restauration) qui ont un impact potentiel global (et pas seulement sectoriel) qui ne peut être défendu par les formations déjà en place. Au regard de la longévité et de l'audience des partis nés sur la base d'un clivage, à l'initiative du pôle qui se vit comme dominé ou par réaction à la montée en puissance de celui-ci, il faut surtout noter que l'ancrage dans un clivage constitue, jusqu'à nouvel ordre, une condition majeure sinon nécessaire de succès sur la durée.

---

<sup>70</sup> La distinction, importante du point de vue théorique, n'est pas toujours aisée en pratique, certains partis cumulant un tel positionnement « clivé » avec la mise en avant de thèmes nouveaux puisés dans des vicissitudes récentes de la collectivité nationale.

## 8.8. LES PARTIS HORS SYSTÈME ET LA LIJST DEDECKER

L’histoire politique belge suggère qu’il faut faire un sort spécifique à d’autres partis encore, qui déjouent les catégories établies. Sporadiquement, des partis que l’on est tenté de qualifier de fantaisistes obtiennent un résultat non dérisoire à l’un ou l’autre scrutin, comme ce fut le cas du parti anversois des Technocrates en 1939 (un député) et des listes Rossem en 1991 (5 % des voix en Flandre aux élections législatives de 1991, alors que leur chef de file, le financier Jean-Pierre Van Rossem, était en prison le jour du scrutin). Outre un tropisme anversois, ces partis révèlent la persistance d’un potentiel électoral pour des partis « hors système », potentiel qui semble plus élevé en période de trouble économique et politique, et qui est peut-être alimenté par la force d’inertie du système des clivages, vecteur de frustration ou de colère pour les électeurs convaincus que « ce sont toujours les mêmes qui se partagent le pouvoir ».

L’expérience des Technocrates et de Rossem n’autorise pas pour autant à y assimiler le succès inattendu des candidats de la Lijst Dedecker (LDD) aux élections fédérales de 2007, où elle a obtenu 6,5 % des voix en Flandre. Non seulement le succès de la LDD ne sera peut-être pas aussi fugtif que celui de ces formations, mais, en outre, il n’est pas avéré que la LDD, qu’on qualifie souvent de populiste, soit hors système. Son fondateur, Jean-Marie Dedecker, cultive cette image et assume l’étiquette de populiste, mais cela ne peut faire oublier qu’il a été élu sénateur puis député régional flamand en tant que membre du VLD (1999 et 2004), ainsi que candidat à la présidence de ce parti en décembre 2004, scrutin au cours duquel il a obtenu 38,4 % des suffrages des militants. Jean-Marie Dedecker est avant tout, jusqu’à nouvel ordre, un ultralibéral, aussi anticlérical et individualiste que le VLD au plan éthique, et plus radical au plan socio-économique et sur les questions de sécurité que son ancien parti, contraint de composer, depuis son retour au pouvoir en 1999, avec un ou des partis de gauche au sein du gouvernement fédéral ou du gouvernement flamand. Compte tenu de la coïncidence entre le succès de la LDD et le net recul de l’Open VLD aux élections de 2007, seul l’avenir permettra peut-être d’affirmer que la Lijst Dedecker symbolise l’émergence d’un nouveau phénomène politique, de nature populiste ou antipolitique, et qui imposerait de reconnaître un nouveau clivage, ou de sortir du modèle des clivages<sup>71</sup> : à l’heure actuelle, il faut y voir, plus prudemment, une dissidence radicale du libéralisme flamand.

---

<sup>71</sup> Il faut être d’autant plus prudent à ce sujet que, comme le remarquaient Lipset et Rokkan (S. M. LIPSET et S. ROKKAN, *Structures de clivages, systèmes de partis et alignement des électeurs: une introduction*, op. cit., p. 48 et 106), les partis « hors système » s’appuient souvent sur l’irritation des citoyens face au verrouillage du système, sur le sentiment que quelques partis s’entendent pour se partager le pouvoir sans opérer de changements réels : il peut alors suffire d’un renouvellement de l’offre politique ou des coalitions dirigeantes, sur fond des clivages existants ou par formation d’un nouveau clivage, pour assécher cette protestation.

## 8.9. LES PETITS PARTIS ET LES CLIVAGES

Il ne faut pas ranger tous les petits partis dans la catégorie des partis hors clivages, au contraire. Nous avons vu qu'il subsiste ou qu'il naît régulièrement des formations dont l'audience reste réduite, et qui défendent une position très ferme sur un des bords d'un clivage déterminé (notamment le clivage possédants/travailleurs) : cette fermeté leur permet de capter un électorat radical, mais elle semble dissuader les autres électeurs.

En outre, la multiplication des clivages dont les partis doivent tenir compte conduit certaines formations à choisir une position nettement affirmée sur chaque clivage, ce qui leur donne une ligne idéologique très précise, mais aussi une base électorale étroite. Les libéraux ont longtemps été secoués par de tels choix : nous avons relevé d'une part la dissidence des libéraux progressistes vers la fin du 19<sup>e</sup> siècle, anticléricaux sensibles à la situation précaire des travailleurs, et d'autre part l'existence de formations libérales séparées sur une base wallonne ou bruxelloise dans les années 1970, plus attentives aux intérêts des « périphéries » que la famille libérale dans son ensemble. Aujourd'hui, les VlaamsProgressieven (ex-Spirit) présentent un profil très accusé sur tous les clivages à l'œuvre en Belgique (en faveur des pôles État, travailleurs, périphérie et antiproductivisme), ainsi que sur le clivage incomplet que nous avons relevé (pôle cosmopolitisme). Cela facilite leur identification, mais au détriment de leur potentiel électoral.

## 9. LA DOUBLE DYNAMIQUE TRANSVERSALE AUX DIFFÉRENTS CLIVAGES

---

*A fortiori* dans la compréhension que nous en donnons ici, la notion de clivage recouvre des conflits de type binaire, des oppositions idéologiques mais aussi des confrontations collectives de grande ampleur. Le terme de clivage nourrit ainsi le reproche de durcir artificiellement les positions en présence, et ce reproche peut être particulièrement insistant si l'on estime, selon une thèse qui a pris de l'ampleur à la fin du 20<sup>e</sup> siècle, que les grandes controverses historiques appartiennent au passé, que la société évolue et se gère au centre, que les clivages de classe et les oppositions philosophiques ont disparu. Qu'on le lie ou non à l'hypothèse de la fin des idéologies, voire à la fin de l'histoire ou au postmodernisme généralisé, le constat est souvent dressé d'une perte de substance des clivages, voire de leur disparition. Cette notion perdrat ainsi son caractère opératoire face au monde contemporain, et, dans la mesure où un clivage se définit classiquement par sa permanence dans le temps, certains en viennent à douter que l'on puisse même valablement parler de clivages à propos de l'histoire récente.

À l'aide de suggestions qui demeurent très partielles, nous essaierons de montrer, dans cette dernière partie, en quoi les clivages impliquent *à la fois* des enchaînements conduisant à l'exacerbation des conflits, et des correctifs permettant d'éviter de nouveaux antagonismes. Cela devrait permettre de contourner une alternative trop simple, celle qui invite à choisir entre le maintien et la fin des clivages, comme si un clivage ne subsistait qu'à condition de voir la ligne de fracture initiale se perpétuer : un clivage possède au contraire une double dynamique, d'affrontement et d'apaisement, de répétition et de transformation.

## 9.1. LES DYNAMIQUES D'AFFRONTEMENT CARACTÉRISTIQUES D'UN CLIVAGE

### 9.1.1. Le rôle de fer de lance joué par la société civile

Les deux guerres scolaires qui ont secoué la Belgique, de 1879 à 1884 pour la bataille portant sur l'enseignement primaire et de 1954 à 1958 pour la bataille relative à l'enseignement secondaire, constituent une bonne illustration du rôle joué par la société civile dans la dynamique des clivages, rôle qui ne peut être négligé au profit de la seule étude du comportement des partis. Dans les deux cas, le point de départ immédiat de la contestation réside dans une loi adoptée par un gouvernement composé d'anticléricaux ou de laïques, loi qui suscite une intense mobilisation des organisations catholiques : pressions sociales et menaces morales sur les parents, condamnations solennelles prononcées par l'Église, pétitions, meetings, manifestations et même, en 1954, une grève lancée par la CSC. Les structures anticléricales jouent aussi leur rôle, notamment, au 19<sup>e</sup> siècle, au travers de pressions sociales exercées sur la domesticité, les locataires, les ouvriers, les indigents. Leur action est moins spectaculaire parce que leurs capacités de mobilisation sont moindres, ou parce qu'elles agissent de manière plus discrète (c'est le cas de la franc-maçonnerie, au sein de laquelle différents travaux préparent la loi Van Humbeéck qui déclenche la première guerre scolaire en 1879), mais elle est tout aussi déterminée.

Lors de la seconde guerre scolaire, en 1954-1955, un ensemble d'organisations allant du monde anticlérical aux structures syndicales, sociales et culturelles de sensibilité socialiste et libérale défend des mots d'ordre beaucoup plus tranchés que le projet du gouvernement socialiste/libéral. Au début de la législature 1950-1954, quand le gouvernement social-chrétien homogène prend des mesures qu'ils jugent outrageusement favorables à l'enseignement libre, le PSB-BSP, le Parti libéral et la Ligue de l'Enseignement convergent pour faire cesser les subsides à l'école privée ; revenus au pouvoir, les socialistes et les libéraux se bornent à annoncer une diminution de ces subsides, ainsi que le développement de l'enseignement public là où le besoin s'en fait sentir.

De même, la position de l'Église, lors de chaque guerre scolaire, est plus intransigeante que celle du parti catholique ou social-chrétien : revenus au pouvoir en 1884, les ministres catholiques ne suivent pas les demandes des évêques, qui veulent la suppression pure et simple de l'école neutre. Cela tient au rôle historique qu'a joué l'Église en Europe, qui l'autorisait jusqu'il y a peu à intervenir solennellement sur de nombreux sujets, mais cette radicalité est, plus fondamentalement, typique d'une logique de clivage. Les partis politiques doivent chercher des compromis, ne serait-ce que pour éviter des changements législatifs trop brutaux, et pour tenir compte de contraintes diverses, notamment budgétaires. En outre, les partis se préoccupent, en régime de suffrage universel, d'attirer des électeurs possédant une variété et un dégradé d'opinions, dont certaines sont modérées. Les organisations qui se sont créées autour d'un clivage précis ne rendent de comptes, quant à elles, qu'à une partie

limitée de la société, celle constituée par leurs membres, qui sont par définition unis autour d'objectifs communs : sur tous les enjeux qui font clivage, la société civile est plus radicale que les partis de gouvernement et dénonce régulièrement la timidité, l'insuffisance ou les ambiguïtés de la politique menée. Syndicats, organisations patronales, associations linguistiques flamandes et francophones, associations environnementales, etc., jouent ainsi un rôle permanent d'aiguillon, qui ne se limite pas aux périodes de grande mobilisation telles que celles évoquées ici : les médias rendent compte quotidiennement de cette mobilisation, qui est également le fait d'individus isolés s'exprimant par la voie d'internet, du courrier des lecteurs de tel ou tel journal, etc. Sur plusieurs sujets, la société civile est plus « politisée » que le monde politique.

### **9.1.2. La perpétuation des clivages par la société civile, et notamment par les piliers**

Les organisations qui s'opposent autour d'un clivage sont d'une part des structures préexistantes, dont le spectre d'action peut être plus large que l'objet du conflit – c'est le cas de l'Église –, et d'autre part des associations nées du clivage lui-même, qui contribuent ainsi à l'installer en profondeur dans la société. De la même manière que, lors de la première guerre scolaire, des comités scolaires anticléricaux sont créés expressément pour intervenir dans le débat, des organisations catholiques puissantes se structurent à l'occasion de la seconde guerre scolaire : outre l'association École et famille, un Comité national pour la défense des libertés démocratiques mobilise le monde chrétien en regroupant la totalité de ses associations (patronales, ouvrières, agricoles et politiques) pour lancer des pétitions, des rassemblements et des manifestations dont le point culminant sera une marche sur Bruxelles le 26 mars 1955. Au fil d'amples mouvements de revendication ou de protestation, comme ceux menés par le mouvement ouvrier pendant plusieurs décennies de lutte pour le suffrage universel, l'école obligatoire et gratuite, la limitation du temps de travail, etc., les groupes de pression diffusent les enjeux du conflit en cours et les positions en présence dans de larges pans de la société, touchés de proche en proche par ce maillage. Les manifestations de force du mouvement flamand, du « pétitionnement » de 1840 aux marches sur Bruxelles d'octobre 1961 et octobre 1962, impulsent la même dynamique.

Dans les pays qui connaissent un système de piliers, ceux-ci constituent des facteurs puissants de diffusion et de persistance des clivages, la naissance des piliers étant elle-même étroitement liée à la formation du clivage Église/État d'une part et du clivage possédants/travailleurs d'autre part<sup>72</sup>. En raison des articulations déjà notées entre ces clivages (anticléricalisme du monde ouvrier socialiste, création d'organisations

---

<sup>72</sup> Tout clivage ne conduit donc pas nécessairement à la constitution d'un pilier, pas plus que tout parti n'est lié à un pilier : il existe de nombreux partis sans pilier (partis d'extrême droite par exemple), et des partis qui récusent la constitution d'un pilier alors qu'ils sont nés d'une nébuleuse d'associations (partis écologistes par exemple). En outre, les relations entre un pilier et un parti sont différentes d'un cas à l'autre : elles sont beaucoup plus lâches entre le CDH et le monde chrétien, par exemple, qu'entre le PS et les organisations de tendance socialiste.

ouvrières chrétiennes...), des piliers plus ou moins complets gravitent autour des partis traditionnels (de filiation libérale, chrétienne et socialiste), les piliers voyant dans ces partis une courroie de transmission efficace pour la défense de leurs priorités. Or, une des caractéristiques d'un pilier est que les organisations qui le composent entretiennent des relations très régulières entre elles : chacune diffuse ainsi ses valeurs au sein de l'ensemble du pilier, ce qui permet à des préoccupations religieuses, éthiques ou scolaires de pénétrer dans des organisations ouvrières, à des revendications sociales de toucher des milieux culturels, etc. En tant que réseaux d'interrelations, les piliers contribuent à diffuser les thèses qui sont au cœur des principaux clivages, ainsi qu'à les rendre plus persistantes : elles continuent à circuler, au sein des piliers, auprès de personnes dont certaines y seraient restées insensibles sans cet intermédiaire.

Ceci ne signifie pas que les piliers sont figés, imperméables au changement : les organisations d'un pilier peuvent se « dépilariser », s'ouvrir plus ou moins largement à une diversité idéologique jusque-là non reconnue, comme l'a fait le Mouvement ouvrier chrétien (MOC) depuis 1972, d'autres organisations chrétiennes ayant suivi cet exemple depuis lors. L'ouverture n'est pas pour autant synonyme de reniement, et encore moins d'indifférentisme : le pluralisme philosophique des organisations ouvrières doit leur permettre de mieux mener leur combat principal, tandis que l'abandon de la référence chrétienne dans la dénomination d'organisations telles que la Fédération des scouts, ouvertement catholique jusqu'alors, a pour objectif de favoriser l'accueil de croyants appartenant à d'autres confessions, sans articulation avec le monde de la laïcité organisée. La multiplication, depuis les années 1970, d'organisations pluralistes, rassemblant des membres sans rapport avec un pilier ou appartenant à des piliers différents, a contribué pour sa part à la perte d'influence des piliers, mais ces derniers jouent toujours un rôle dans la transmission des systèmes de valeurs nés de certains clivages. Ils contribuent ainsi à la perpétuation des clivages, qui avait tant frappé Lipset et Rokkan : « Les développements décisifs dans la formation des partis ont eu lieu dans les décennies qui ont précédé ou suivi immédiatement l'extension du suffrage [aux alentours de 1900] et même dans les années 1950, ces événements étaient toujours présents dans les mémoires individuelles de larges proportions des électorats <sup>73</sup>. »

### 9.1.3. La polarisation des thèses en conflit

Si un clivage ne débouche pas sur deux doctrines qui s'opposent en tout point, car il existe toujours de nombreuses nuances au sein de chaque monde qui se mobilise, il passe toujours par une phase de durcissement des oppositions, la partie de la société qui se mobilise en premier élaborant des programmes de réforme radicale qui frappent les imaginations et cristallisent des oppositions. On trouve des exemples de cette polarisation, de nature certes fort différente, avec la suppression des subsides publics à l'Église et aux écoles privées, les projets de révolution ouvrière ou

<sup>73</sup> S. M. LIPSET et S. ROKKAN, *Structures de clivages, systèmes de partis et alignement des électeurs : une introduction*, op. cit., p. 11, n. 1.

communiste, le séparatisme, la décroissance..., thèses ou projets qui ont suscité des réactions indignées et des « réfutations » dont certaines présentaient un manque évident de nuances, révélateur du scandale provoqué.

On peut en outre faire l'hypothèse selon laquelle les groupes de pression qui naissent à l'initiative des citoyens, et les partis qui finissent par en émaner, ne s'organisent durablement que s'ils peuvent cibler des adversaires bien définis, voire caricaturés. Tout un lexique binaire se crée ainsi, typique de l'un ou l'autre clivage : « calotins », « bouffeurs de curé », « exploiteurs », « rouges », « fransquillons », « flamingants »... Qu'ils révèlent ou non un clivage, des termes aussi peu nuancés sont également employés autour des enjeux liés à l'immigration, de « fasciste » ou de « raciste » aux différentes insultes visant les étrangers. Si l'existence d'un clivage productivisme/antiproductivisme reste objet de débat, il circule, ici aussi, des termes très tranchés : les écologistes ont pour adversaire privilégié en la personne des « grandes multinationales », dont certaines sont devenues des emblèmes (Monsanto, Total, Exxon...), tandis que l'on n'hésite pas, dans certains milieux, à dénoncer les « Khmers verts », le caractère « obscurantiste » du principe de précaution ou « liberticide » des réglementations environnementales, voire une inclination au « terrorisme écologiste ».

## 9.2. LES DYNAMIQUES DE PACIFICATION CARACTÉRISTIQUES D'UN CLIVAGE

Les clivages, réalité historique non programmée, ne sont pas éternels : de multiples facteurs peuvent affaiblir ou faire disparaître tel ou tel clivage. Le clivage Église/État, qui est un des plus anciens en Europe, a perdu une bonne part de sa force structurante avec la sécularisation et l'individualisation des valeurs qui se sont imposées ces dernières décennies. Mais ce facteur extérieur au jeu politique ne doit pas dissimuler le fait que les clivages portent en eux-mêmes les conditions de leur transformation : s'ils désignent un processus de confrontation, ils débouchent aussi, du fait même de cette confrontation, sur des dynamiques de pacification<sup>74</sup>.

### 9.2.1. Les clivages comme vecteurs de rééquilibrage

Un clivage étant une réaction collective à un déséquilibre ressenti comme majeur, cette réaction combative tend logiquement à rééquilibrer la situation, et peut donc conduire à atténuer le clivage : si les phénomènes qui avaient provoqué la mobilisation sont corrigés, le clivage peut décliner. On ne peut plus parler, aujourd'hui, de domination manifeste de l'Église, de misère généralisée de la classe ouvrière ou de la négation du flamand dans l'organisation de l'État : parmi d'autres

<sup>74</sup> Du moins dans un cadre démocratique, condition sous-jacente à l'ensemble des analyses en termes de clivages.

facteurs, les combats qui ont été menés contre ces formes très diverses de suprématie ont conduit à rééquilibrer la situation des uns et des autres et à affaiblir ou à transformer certains des clivages en jeu. Si un clivage se définit comme une opposition profonde et de longue durée, le fait même que cette opposition perdure peut conduire à ce qu'elle s'atténue voire à ce qu'elle disparaîsse : il n'est pas exclu que l'on en arrive, comme avec le Pacte scolaire, à dégager un compromis qui satisfasse les deux principaux groupes d'acteurs et qui évite le retour des oppositions initiales<sup>75</sup>.

Le rééquilibrage peut même aller jusqu'au renversement de la situation de départ, à l'inversion du déséquilibre originel. Dans le domaine du droit et des moeurs, la domination catholique a fait place à une domination des valeurs laïques, et notamment de la liberté de choix en matière éthique et dans la vie privée. Le renversement est plus manifeste encore en ce qui concerne le clivage centre/périphérie, en tout cas en ce qui concerne la prise en compte des intérêts respectifs des Flamands et des francophones : plus peuplée, plus riche et politiquement mieux organisée sur ce type d'enjeux, la Flandre a fait plus que rééquilibrer la situation à son profit, ce qui explique la perpétuation du clivage centre/périphérie sous la forme actuelle d'un clivage communautaire. Quoi qu'il en soit de l'avenir, les législations linguistiques et les réformes institutionnelles successives attestent la dynamique de transformation propre aux clivages.

Cette dynamique est largement due à des facteurs qui échappent aux partis politiques : en amont de leur action, l'organisation de la société civile et l'évolution des choix électoraux influent fortement sur la marge de manœuvre des partis. Précisément parce qu'une part significative de la population se mobilise sur un enjeu majeur, les partis dont les thèses sont contestées sont forcés, après une période plus ou moins longue de résistance, de tenir compte des revendications qui s'expriment. Après une phase de dramatisation, qui peut d'ailleurs se répéter périodiquement, le clivage en jeu connaît ainsi une phase de pacification par la voie d'un rééquilibrage. Les deux guerres scolaires se sont soldées par un échec électoral pour les anticlériaux, mais les catholiques ou les chrétiens, une fois revenus au pouvoir, n'ont pas rétabli purement et simplement la situation antérieure de l'école privée et de l'école publique. Lors du Pacte scolaire de 1958, ils ont passé des compromis avec les thèses laïques parce qu'elles étaient populaires auprès d'une partie des électeurs, mais aussi parce que l'affrontement entre les deux mondes les a forcés à s'entendre, aux deux sens du terme.

---

<sup>75</sup> Le Pacte scolaire est davantage perçu comme un acquis du côté de l'école privée que du côté des défenseurs de l'enseignement public. Pour différentes raisons, il reste cependant un exemple emblématique de loi de compromis, *a fortiori* au regard des spectaculaires affrontements de la décennie 1950, à laquelle a succédé une période de paix scolaire. Il satisfait les deux parties en augmentant considérablement le niveau des subventions accordées à l'école, tant privée que publique. Il consacre le devoir de l'État d'organiser des écoles publiques partout où le besoin s'en fait sentir, ce qui sort l'enseignement public de son rôle supplétif. Il constraint parallèlement l'État à subsidier les autres réseaux d'enseignement, y compris les écoles privées, dont l'État prend les frais de personnel en charge ainsi qu'une large part de leurs frais de fonctionnement. Il règle également la question de l'organisation des cours de religion ou de morale dans les écoles publiques, en leur imposant d'offrir le choix entre le cours de morale non confessionnelle et les cours de religion correspondant aux différents cultes reconnus par l'État.

### 9.2.2. Les clivages comme vecteurs d'ouverture aux revendications adverses

Dans la mesure où il passe par de fortes mobilisations publiques, un clivage contribue à faire évoluer les mentalités. Ce fut patent après les manifestations ouvrières de 1886 et leur répression brutale, qui furent suivies d'une série de réformes dont nous ne rappellerons ici que trois éléments : interdiction du travail industriel aux enfants de moins de 12 ans ; limitation de la journée de travail à 12 heures ; interdiction du travail de nuit aux garçons de 12 à 16 ans et aux filles de 12 à 21 ans. Ces réformes témoignent à la fois d'une prise de conscience de la misère ouvrière, et de la peur de voir les troubles se répéter. De façon assez semblable, la décennie 1950 a permis aux différents points de vue de se rapprocher et de nouer un compromis sur la question scolaire, du fait même que ce débat n'a pas quitté l'avant-plan de la vie politique et que chacun a dû apprendre à tenir compte des analyses et des priorités de l'autre bord.

L'évolution de la question sociale illustre bien ce phénomène. Pour ne parler que de celles-ci, les divergences d'intérêts entre le monde patronal et les salariés subsistent, sans quoi la concertation entre les interlocuteurs sociaux n'aurait plus de raison d'être. Mais chacun, de manière plus ou moins contrainte, a intégré une partie des préoccupations de son vis-à-vis, de même que les partis qui défendaient initialement le point de vue patronal tiennent compte, plus ou moins largement, du point de vue des salariés. Alors que la mise en œuvre des grandes revendications ouvrières de la fin du 19<sup>e</sup> et du début du 20<sup>e</sup> siècle (suffrage universel, enseignement obligatoire et gratuit, limitation de la durée du travail...) a d'abord été subie ou concédée avec amertume par les plus conservateurs, ces réformes seront progressivement assumées par tous les partis et tous les milieux sociaux, au point que leurs membres s'étonneront, rétrospectivement, que leurs prédécesseurs aient pu les combattre.

Cette prise en compte des attentes et des principes du bord adverse prend des formes variables selon les partis et les époques, en fonction notamment de la doctrine de départ des partis, qui influe sur la manière dont ils s'adaptent aux préoccupations venant d'autres milieux. Nous avons esquissé la manière dont le Parti catholique a intégré la question ouvrière au 19<sup>e</sup> siècle ; aujourd'hui, les partis libéraux, plus que d'autres, répondent au problème du pouvoir d'achat des moins nantis en privilégiant la baisse de la pression fiscale. Ces formes d'adaptation – et il en existe bien d'autres – sont loin de satisfaire les groupes et les partis qui prônent un changement radical dans l'organisation de l'économie, mais elles montrent que les principaux partis ne peuvent pas ignorer des revendications, sociales en l'occurrence, qui intéressent une proportion importante des électeurs.

Une transformation de même nature semble s'opérer face à certaines revendications écologistes. On a pu s'étonner de notre conclusion selon laquelle il existe un clivage qui rend compte de l'apparition des partis écologistes (partie 7 *supra*), alors que depuis la prise de conscience mondiale, en 2006-2007, du problème du réchauffement climatique, presque tous les partis s'accordent sur la lutte contre le réchauffement et inscrivent des objectifs environnementaux dans leur programme (l'extrême droite faisant exception). Cette observation, pour être exacte, ne permet pourtant pas de conclure à l'inexistence du clivage productivisme/antiproductivisme. Elle est d'abord

trop tardive : le consensus sur le réchauffement climatique surgit trente ans après la structuration du mouvement environnementaliste ; il ne permet donc pas de suggérer que le clivage n'a pas existé. Ce consensus est ensuite réducteur : l'antiproductivisme brasse une très large série de thèmes sur lesquels les organisations écologistes ne sont pas suivies par l'ensemble de la société, qu'il s'agisse des entreprises ou des partis politiques : les OGM, le nucléaire, la nocivité de nombreux produits insérés dans les aliments, la question des ondes électromagnétiques..., en sont des exemples frappants. Par ailleurs, le consensus sur le réchauffement climatique, ou la diffusion d'accents écologistes dans tous les partis, ne constituent pas une surprise, comme si le clivage productivisme/antiproductivisme présentait l'originalité de déboucher sur un brusque ralliement à l'un des deux pôles en présence.

Le fait que des préoccupations initialement défendues par un des bords d'un clivage soient intégrées par l'autre bord ne constraint pas à conclure au déclin de ce clivage : cela constitue au contraire une évolution interne, typique des clivages. Après les émeutes de 1886, les libéraux doctrinaires et les conservateurs catholiques ont reconnu la réalité de la question ouvrière et ont participé à l'élaboration d'une série impressionnante de lois destinées à améliorer la condition du prolétariat : des accents sociaux sont entrés dans le discours de tous les partis, sans liquider pour autant le clivage possédants/travailleurs, qui mettait en cause la nature même du système de production. Les partis écologistes, aujourd'hui, insistent sur le fait que le souci de l'environnement est créateur d'emplois, et cette thèse connaît un succès indéniable dans toutes les tendances politiques. Comme la prise en compte d'enjeux sociaux par tous les partis, cette convergence atteste l'actualité et le succès du clivage productivisme/antiproductivisme : chaque pôle est incliné à reprendre certaines théories du pôle opposé dans la mesure même où aucun des deux ne lâche prise sur les enjeux ou les intérêts qu'il estime prioritaires.

Si l'ouverture aux revendications adverses fait donc partie intégrante de la dynamique des clivages, la convergence opérée sur certains objectifs peut s'accompagner de désaccords persistants sur les modalités devant permettre d'atteindre ces objectifs, désaccords qui, à leur niveau, perpétuent le clivage en jeu. De même que les solutions socialistes, chrétiennes et libérales à la misère ouvrière étaient loin d'être identiques à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, la façon de lutter contre le réchauffement climatique (par des mesures fiscales ou coercitives, par le recours ou non au nucléaire, par un changement ou non du modèle global de production, par le recours plus ou moins important aux biocarburants, qui sont de plus en plus contestés par les écologistes...) ne fait pas consensus, et le débat sur les modalités de la lutte et sur les autres intérêts à prendre en considération prendra de l'ampleur si les objectifs fixés à l'échelle mondiale ne sont pas atteints.

Si l'on cherche un indice du caractère consensuel de l'écologie politique, on devrait plutôt se tourner vers la notion de développement durable, bien implantée désormais, et qui ambitionne de faire la synthèse des enjeux environnementaux, économiques et sociaux. Il reste que, là encore, derrière l'hommage rendu aux principes, les priorités et les modalités avancées par les uns et par les autres, au niveau politique, mais aussi et surtout dans la société (entreprises et société civile), ne coïncident pas : ce n'est pas sans raison que les instances consultatives et délibératives en matière de développement durable rassemblent une diversité d'acteurs, porteurs d'attentes entre

lesquelles il faut arbitrer. La convergence des positions doit être patiemment construite pour transcender les divergences de départ : l'ouverture aux positions adverses n'est pas synonyme de fusion. Comme c'est le cas pour d'autres clivages, il y a à la fois emprunt, adaptation et maintien de différences de fond.

### 9.2.3. Les clivages comme vecteurs de stabilisation

Dans certains cas, les emprunts mutuels et la volonté de pacification après une période d'affrontement peuvent conduire à des accords solennels sur lesquels les protagonistes décident de ne pas revenir, par conviction profonde ou de peur de ranimer les tensions. Ces accords sont généralement dénoncés par des groupes et des partis de moindre audience, qui campent sur des positions intransigeantes reflétant l'état originel d'un clivage, mais ils ont pour caractéristique de demeurer intouchés pendant plusieurs décennies.

Les principes fondateurs du Pacte scolaire n'ont jamais été modifiés depuis 50 ans, et ont même été, pour les principaux d'entre eux, intégrés à la Constitution en 1988, condition mise par les sociaux-chrétiens francophones et par les socialistes flamands au transfert aux communautés des compétences en matière d'enseignement<sup>76</sup>. La guerre scolaire a si profondément divisé le pays que plus aucun parti politique ne veut prendre le risque de la rallumer. En ce qui concerne le clivage Église/État toujours, la stabilisation est plus nette encore avec la Constitution. Fruit, pour l'essentiel, d'un compromis entre catholiques et libéraux antérieur à 1830, la Constitution n'a jamais été révisée sur la question des relations entre l'Église et l'État, sinon pour introduire en 1993 un paragraphe second à l'article 117 qui organise le financement public des cultes, et ce pour élargir le bénéfice de ce financement aux organisations laïques, celles-là mêmes qui, historiquement, avaient dénoncé le système du financement public. La seule modification constitutionnelle a ainsi pérennisé le compromis initial.

Le clivage possédants/travailleurs, dont les contours évoluent en même temps que les bases de l'économie, a également été le cadre de grands accords de stabilisation des relations sociales. On peut citer à cet égard le projet d'accord de solidarité sociale de 1944 et l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 qui instaure la sécurité sociale pour les salariés en organisant la redistribution des cotisations vers cinq secteurs qui constituent toujours, aujourd'hui, les piliers du système (maladie-invalidité, chômage, allocations familiales, pensions et vacances annuelles). On peut également citer la création d'organismes paritaires patronat-syndicats chargés de mener la concertation sociale pour déboucher sur des propositions de consensus (Conseil central de l'économie, Conseil national du travail...), ou sur des conventions collectives qui ont la force du droit (Conseil national du travail, commissions paritaires, conventions d'entreprise). Si certaines de ces institutions ont connu de fortes évolutions, comme le régime des pensions avec le développement, soutenu par l'État sous l'impulsion des

---

<sup>76</sup> Le PSC craignait qu'une éventuelle majorité socialiste/libérale en Communauté française revienne sur les droits obtenus pour l'enseignement privé, comme sous la période 1954-1958 ; les socialistes flamands redoutaient la marginalisation de l'enseignement public par le réseau catholique, dominant en Flandre.

libéraux et des sociaux-chrétiens, de systèmes complémentaires de pension qui ont été critiqués par les syndicats, ces organismes font l'objet d'un quasi-consensus qui garantit leur stabilité.

Le clivage centre/périphérie, quant à lui, a aussi débouché sur des accords importants qui avaient vocation, à l'époque, à stabiliser les relations entre les diverses composantes du pays. Ce devait être le cas, par exemple, de la loi du 2 août 1963 sur l'emploi des langues en matière administrative, ainsi que de la réforme de l'État de 1993 telle que l'interprétaient les francophones, étape de la modification des institutions qui a vu l'adoption d'une loi spéciale et d'une loi ordinaire « visant àachever la réforme de l'État ». La stabilisation n'a cependant pas eu lieu : d'une part, les Flamands ont interprété la loi de 1963, en ce qui concerne le régime des facilités, d'une manière restrictive qui trahit l'esprit et la lettre de la loi aux yeux des francophones ; d'autre part, des aspirations flamandes à de nouvelles réformes institutionnelles ont vu le jour, dont certaines sont refusées par les francophones. Le clivage centre/périphérie, qui reste un phénomène éminemment dynamique, illustre bien le potentiel de conflictualité que conservent les clivages.

#### **9.2.4. Les clivages comme vecteurs d'intégration au travers des partis**

L'ancre des principaux partis politiques dans des clivages peut inquiéter. Cette grille de lecture met en effet l'accent sur ce qui divise la société, sur ce qui oppose les groupes et les partis entre eux, au détriment du bien commun, de l'intérêt général ou de la cohésion nationale, alors que les partis devraient avoir une action moins catégorielles que celle des groupes de pression. Comme d'autres sociologues, pourtant, Seymour Lipset et Stein Rokkan ont défendu la thèse inverse en présentant leur grille des clivages : les partis fondés sur les clivages assurent au contraire *l'intégration* des individus et des groupes dans le système politique national<sup>77</sup>, et ce de trois manières au moins.

Tout d'abord, c'est à travers les partis que les revendications portées par de multiples groupes de citoyens sont relayées et débattues au plan politique, et c'est encore à travers les partis que des personnes de tous horizons peuvent défendre leurs valeurs ou participer au pouvoir, du niveau local au niveau national. Des personnes et des groupes qui auraient pu être tentés par l'action violente, la contestation systématique ou le refus de toute participation sont ainsi amenés à s'intégrer au système politique et à en observer les règles. C'est ainsi, pour ne prendre que cet exemple, que le POF a vu son action saluée par certains de ses plus farouches adversaires au tournant du 20<sup>e</sup> siècle et après la Première Guerre mondiale, adversaires qui lui reconnaissaient le mérite d'avoir intégré la classe ouvrière dans la nation et d'avoir évité une rupture révolutionnaire ou une grève générale insurrectionnelle.

---

<sup>77</sup> Nous reprenons et actualisons librement quelques éléments de leur analyse, qui a désormais valeur de classique : cf. S. M. LIPSET et S. ROKKAN, *Structures de clivages, systèmes de partis et alignement des électeurs : une introduction*, op. cit., p. 14-15 et 47-48.

Ensuite, dans leur exercice du pouvoir, les partis tendent à jeter des ponts entre les groupes qui s'affrontent, à forger des alliances et à dégager des compromis qui apaisent les clivages et qui permettent qu'une majorité s'accorde sur une décision et en applique les termes. Ce sens du compromis, que l'on reproche souvent aux états-majors des partis, contribue au dialogue entre groupes, et donc à l'intégration des groupes dans un système qui leur permet de s'exprimer et d'obtenir (partiellement) gain de cause.

Enfin, les partis nés autour de l'enjeu majeur que constitue un clivage s'organisent à l'échelle du pays entier et tissent ainsi des échanges entre toutes les composantes du territoire, ce qui renforce la cohésion nationale et le sentiment d'appartenance de chacun à l'ensemble national. Tel est du moins le constat que l'on a pu dresser dans une majorité de pays européens, mais qui a cessé de se vérifier tel quel en Belgique. L'approfondissement du clivage centre/périphérie ayant conduit les partis traditionnels à se scinder en deux formations linguistiquement différencierées et totalement autonomes, et les partis de création plus récentes s'étant d'emblée organisés, pour la plupart, dans une seule communauté linguistique, la quasi-totalité des formations politiques ne s'adressent qu'à une seule communauté réunie autour de l'usage d'une langue, le français ou le néerlandais, et parlent toujours davantage au nom de cette communauté ou de la région dans laquelle elle est essentiellement implantée. Les partis renforcent ainsi l'intégration au sein de cette communauté tout en contribuant, fût-ce malgré eux, à distendre les liens avec le cadre national, en manque de porte-parole : l'effet positif des clivages sur l'intégration nationale se déplace ainsi à l'échelle communautaire. De ce point de vue, le clivage centre/périphérie possède une incontestable spécificité, également observable dans d'autres pays où il possède un impact important.

# CONCLUSION

---

L'approche par les clivages permet de comprendre pourquoi les partis politiques se caractérisent par la défense d'un programme spécifique, au lieu d'être de simples machines de guerre électorales fédérant des professionnels de la politique qui ne seraient pas liés par une idéologie commune (partis *catch all*, « attrape-tout », selon l'expression parfois utilisée pour caractériser les partis américains).

Mais les clivages ne permettent pas seulement de classer les partis politiques en fonction de leurs options de base, ou d'expliquer leur naissance : ils permettent avant tout de comprendre la longévité et l'audience de certains partis, leur maintien sur la longue durée, qui est lié à l'importance et à la persistance des enjeux qui ont suscité leur création. À l'exception peut-être de l'extrême droite, qui relève d'un clivage incomplet et ambigu, de Vivant et d'un cartel germanophone<sup>78</sup>, tous les partis aujourd'hui représentés au parlement fédéral ou dans un parlement de communauté ou de région sont nés d'un clivage, ou sont des héritiers ou des dissidents plus radicaux de partis suscités par un clivage<sup>79</sup>. En outre, comme nous l'avons relevé, de nombreux autres partis, disparus ou toujours actifs, sont nés dans le cadre des clivages étudiés ici, leur position radicale sur l'un ou l'autre versant d'un clivage expliquant, pour une part, qu'ils n'ont pu obtenir ou pu conserver de représentation parlementaire. Il n'en reste pas moins qu'ils s'inscrivent aussi, et plus nettement encore que les précédents, dans la dynamique générale des clivages, qui suppose l'existence d'aiguillons au sein de la société civile et sous la forme de partis intransigeants dans leurs options. À tout le moins selon le critère de l'origine, on peut donc avancer que, sauf au niveau communal, la quasi-totalité des partis politiques en Belgique relève du cadre d'analyse en termes de clivages.

Ce constat, d'importance, ne valide pas pour autant la célèbre hypothèse du gel des alternatives partisanes défendue – dans d'autres termes – par Lipset et Rokkan en 1967. Il était décisif et exact, à l'époque, de constater que « *les systèmes partisans des*

---

<sup>78</sup> La liste PJU-PDB (Partei Juropa unabhängig – Partei der deutschsprachigen Belger), qui a obtenu trois sièges aux deux dernières élections du Conseil de la Communauté germanophone (1999 et 2004). Il est tentant de la ranger parmi les partis relevant du clivage centre/périmétrie, en tant qu'expression des intérêts spécifiques de la Communauté germanophone, mais il ne nous paraît pas avéré que ce cartel se réduise à cet enjeu, motif pour lequel nous ne l'avons pas évoqué dans la partie 5.

<sup>79</sup> Rappelons que c'est le cas du VB, créé en 1979 dans le cadre de la protestation contre le pacte d'Egmont et les accords du Stuyvenberg dans lesquels, pour la droite nationaliste flamande, le CVP et la Volksunie s'étaient scandaleusement compromis.

*années 1960 reflètent, à peu d'exceptions près (mais elles sont significatives), les structures des clivages des années 1920 »<sup>80</sup>.* Nous avons tenté de rendre compte de cette constance des partis, clivage par clivage mais aussi à l'aide d'une analyse transversale, en soulignant les motifs de persistance des clivages eux-mêmes, persistance qui n'empêche pas de profondes transformations. Il n'en reste pas moins que la situation belge actuelle impose de limiter le constat de gel des alternatives partisanes, pour trois grands motifs : 1/ les partis traditionnels se sont scindés sur une base linguistique en deux formations autonomes ; 2/ certains de ces partis ont quitté leur position originelle sur un clivage fondateur pour eux, à savoir le clivage Église/État (transformation du PL en PLP en 1961, dont les effets sont toujours entiers au MR ; transformation du PSC en CDH en 2002), et la plupart ont modifié leur position initiale à l'égard du clivage centre/périphérie en assumant le fédéralisme et la défense des intérêts d'une composante déterminée de l'État ; 3/ de nouveaux partis sont apparus et ont obtenu une représentation parlementaire ininterrompue, qui ne s'inscrivent pas dans le modèle à quatre clivages défendu par Lipset et Rokkan en 1967 : c'est le cas, selon nous, des partis écologistes et des partis d'extrême droite.

Si le gel est loin d'être complet, nous avons cependant pu souligner l'étonnante continuité globale du système belge de partis. Nombre d'entre eux restent les héritiers, selon une filiation continue, de partis nés au 19<sup>e</sup> siècle dans le cadre des trois clivages qui ont structuré la vie politique nationale. En outre, les changements évoqués, qui interdisent de parler de gel des alternatives partisanes et donc de gel des clivages, s'expliquent, partiellement mais directement, *par l'évolution interne de deux des trois clivages classiques*, de sorte qu'ils ne démentent ni n'affaiblissent le modèle des clivages : ils affaiblissent seulement une des compréhensions que l'on pourrait en donner, à savoir que les clivages doivent rester identiques à eux-mêmes pour être dignes de cette appellation. Nous espérons au contraire avoir montré qu'ils portent en eux, par définition, un énorme potentiel de transformation interne qui interdit de conclure de leur mutation ou de leur apaisement à leur disparition.

La grille d'analyse de Lipset et de Rokkan sort par contre plus ou moins affaiblie de l'examen des partis écologistes et d'extrême droite. Les premiers nous ont conduit à élargir cette grille à un cinquième clivage, productivisme/antiproductivisme, ce qui confirme qu'elle conserve un réel potentiel d'explication. Nous laissons aux spécialistes le soin de décider si c'est une hérésie d'avoir reconnu un clivage supplémentaire sans le qualifier de territorial ou de fonctionnel, sans chercher un clivage complémentaire sur l'autre axe de division issu d'une révolution donnée, et sans aborder la question de savoir s'il faut identifier une révolution nouvelle, autre que les deux révolutions discernées par Lipset et Rokkan, pour pouvoir reconnaître un nouveau clivage. Il nous importait davantage, puisque ce point reste très controversé, de creuser la question de l'existence même d'un clivage révélé par les partis environnementalistes, la question de la cohérence du système des clivages si la réponse à cette question est positive ne pouvant être posée qu'en un second temps. Dans l'immédiat il nous semble préférable, et plus flatteur en quelque sorte pour Lipset et pour Rokkan, de reconnaître en l'occurrence un nouveau clivage que de faire entrer artificiellement les partis écologistes dans le clivage urbain/rural.

<sup>80</sup> S. M. LIPSET et S. ROKKAN, *Structures de clivages, systèmes de partis et alignement des électeurs : une introduction*, op. cit., p. 99.

Les partis d'extrême droite ont par contre empêché, de peu, de conclure à une nouvelle extension du modèle à un clivage supplémentaire. Cette conclusion pourrait cependant n'être que transitoire, la décantation des phénomènes en jeu n'étant pas forcément achevée. En tout état de cause, replacer ces partis dans la grille d'interprétation en termes de clivages nous semble avoir pour effet de révéler, strate par strate, des caractéristiques intéressantes de l'opposition idéologique d'ensemble suscitée par l'avènement d'une société multiculturelle.

Le principal reproche que l'on peut faire au modèle des clivages est qu'il découle de situations anciennes, séculaires, et qu'il est dès lors inapproprié pour rendre compte de la vie politique contemporaine, qui témoignerait par différents indices d'une perte profonde de substance des clivages. Sans anticiper sur l'avenir, et sans prétendre trancher cette question sur le cas belge, nous espérons avoir au moins cerné deux équivoques, deux conclusions hâtives, et qui sont étroitement corrélées.

L'une revient à confondre persistance d'un clivage et persistance des positions originellement adoptées lors de la naissance de ce clivage. La persistance requise pour qu'un clivage subsiste porte sur un minimum *d'enjeux*, qui doivent rester majeurs et vivants et continuer de nourrir des antagonismes, mais pas sur les positions initiales en tant que telles : la dynamique propre aux clivages incline au contraire, après une phase de polarisation, à des prises en compte mutuelles des positions adversaires, et à différents mécanismes d'apaisement et d'affinement des thèses en présence.

L'autre équivoque consiste à considérer qu'un clivage est liquidé si le déséquilibre ou la domination de départ ne s'observe plus. Selon ce point de vue, il y aurait soit permanence pratiquement à l'identique, soit disparition du clivage. Notre analyse clivage par clivage a suggéré, au contraire, que si des rééquilibrages sont toujours à l'œuvre, en raison du mouvement organisé de contestation collective qui définit un clivage, l'issue de ce rééquilibrage est imprévisible, et chaque fois différente. En simplifiant, le clivage Église/État a vu le pôle anticlérical ou laïque l'emporter largement au plan des mentalités et de la législation (en fonction d'évolutions sociologiques dans un cas et de pressions collectives dans l'autre), mais en préservant la puissance institutionnelle du pilier chrétien. Le clivage possédants/travailleurs a conduit à un mixte instable d'équilibrage et de nouveaux déséquilibres, sous la pression des interlocuteurs sociaux et des acteurs politiques dans le premier cas, et en raison des initiatives des entreprises et de l'évolution du système économique dans le second cas. Quant au clivage centre/périphérie, il a vu à la fois la domination originelle s'inverser purement et simplement, et le sentiment de déséquilibre se généraliser à l'ensemble des principales composantes du pays, en raison notamment de cette inversion. En outre, ce dernier clivage a conduit à remodeler les institutions et à bouleverser le paysage politique : parler d'affaiblissement des clivages reviendrait à occulter ce potentiel de transformation.

Ces conclusions un peu abruptes conduisent, sans surprise, à insister sur le caractère profondément *historique* des clivages. Par-delà le formalisme peut-être excessif de Lipset et de Rokkan, leur apport décisif est d'avoir montré que les clivages, phénomènes stables dans le temps et communs à l'ensemble des pays d'Europe de l'Ouest pendant la période examinée par eux, sont des phénomènes sociaux historiquement déterminés, qui apparaissent à un moment et à un endroit donnés dans des conditions précises qui en expliquent l'émergence, et qui sont dès lors

susceptibles d'évoluer, voire de disparaître. Si la société belge telle qu'elle existe aujourd'hui ne susciterait sans doute pas la formation des clivages constitués au 19<sup>e</sup> siècle, cela n'implique pas qu'ils aient disparu : cela suggère que, parmi d'autres causes, les acteurs qui les ont formés et perpétués les ont transformés.



## Derniers numéros parus

- 1998 L'Union européenne après le « non » irlandais au traité de Lisbonne  
Cécile Barbier
- 1996-1997 La représentation de l'islam  
Caroline Sägesser et Corinne Torrekens
- 1995 Aides fiscales ou aides directes : le cas du Pôle européen de développement  
Nathalie Arnould
- 1994 Le secteur de l'énergie. Acteurs et stratégies  
Jacques Moden
- 1993 Les mutations du logement en région bruxelloise  
Nicolas Bernard
- 1991-1992 Pays émergents et nouvel équilibre des forces  
Inès Trépant
- 1989-1990 Le financement et la comptabilité des partis politiques francophones  
Marie Göransson et Jean Faniel
- 1987-1988 La formation professionnelle continue  
Marie Monville et Dimitri Léonard
- 1986 La Communauté germanophone : histoire, institutions, économie  
Caroline Sägesser et David Germani
- 1985 Index 2007
- 1983-1984 Le financement de la Communauté germanophone  
Benoit Bayenet et Sabrina Veiders

---

CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION  
SOCIO-POLITIQUES



Fondateur : Jules Gérard-Libois

Président : Xavier Mabille

Équipe de recherche :

Étienne Arcq, Pierre Blaise (*secrétaire général*), Marie Challe, Vincent de Coorebyter (*directeur général*), Jean Faniel, Caroline Sägesser, Anne Vincent (*coordinatrice du secteur Économie*), Marcus Wunderle

Conseil d'administration :

Louise-Marie Bataille, Jacques Brassinne de La Buissière (*vice-président*), Francis Delpérée, Hugues Dumont, Jacques Emond, José Gotovitch, Nadine Gouzée, Serge Govaert, Laura Iker, Malou Julin, Patrick Lefèvre, Xavier Mabille (*président*), Roland Michel (*administrateur gérant*), Michel Molitor, Pierre Reman, Guy Spitaels, Robert Tollet (*vice-président*), Els Witte, Paul Wynants

## **LA LOTERIE NATIONALE EST AUSSI LÀ OÙ VOUS NE L'ATTENDEZ PAS !**

« En observant les choses de plus près, vous remarquerez que la Loterie Nationale joue un rôle actif dans la société. Chaque année, des centaines de projets humanitaires, sociaux, culturels, scientifiques et sportifs sont soutenus et encouragés. Pour donner une chance à tous. Voilà pourquoi la Loterie Nationale est présente partout, même là où vous ne l'attendez pas. »

**Loterie Nationale**  
créateur de chances 